

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(82^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 25 novembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

M. le président.

1. **Organisation électrique et gazière dans le contexte européen.** - Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation (p. 6395).

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

MM. Claude Gaillard,
Jean-Claude Lenoir,
Jean-Claude Lefort,
Bernard Derosier, Robert Pandraud, le ministre,
Robert Galley.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

M. Claude Birraux,
M^{me} Thérèse Aillaud,
MM. Rémy Auchédé,
Michel Destot,
Franck Borotra,
François-Michel Gonnot,
Jean-Jacques Guillet,
Claude Gatignol,
Georges Sarre,
Grégoire Carneiro,
Jean-Pierre Kucheida,
Michel Bouvard.

MM. le ministre, Jean-Claude Lenoir.

Clôture du débat.

2. **Ordre du jour** (p. 6432).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus en dehors de l'hémicycle par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, cet après-midi, sont convoqués : la commission des lois ; la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes ; l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; ainsi que cinq groupes d'études ou d'amitié.

1

ORGANISATION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

Déclaration du Gouvernement et débat d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement et un débat d'orientation sur l'organisation électrique et gazière dans le contexte européen.

La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je suis heureux de pouvoir vous apporter le plus d'éclairage possible sur l'énergie. (*Sourires.*)

L'énergie est un sujet authentiquement politique. C'est en effet autour des révolutions énergétiques que se sont opérées les grandes mutations industrielles, et l'on n'imagine pas aujourd'hui le progrès économique sans une réflexion approfondie sur le développement continu de nos capacités à utiliser et à optimiser l'énergie.

Les différentes étapes de l'histoire énergétique s'inscrivent dans nos paysages : qu'il s'agisse des moulins à eau, affectionnés de nos jours surtout par les résidents secondaires, des barrages, gloire des travaux publics et, aujourd'hui encore, référence éminente à l'exportation, des lignes électriques de très haute tension ou des implantations pétrochimiques - davantage contestées...

C'est le calendrier international - un Conseil des ministres de l'énergie doit se réunir le 10 décembre prochain à Bruxelles - qui a conduit le Gouvernement à vous proposer aujourd'hui ce débat. Il n'imaginait pas en effet de présenter des propositions au nom de notre pays sans avoir entendu la représentation nationale sur le principal thème inscrit à l'ordre du jour de ce conseil : l'organisation électrique et gazière et les exportations d'électricité. C'est là la première phase du débat proposé par le Gouvernement.

La deuxième phase sera l'organisation d'une consultation beaucoup plus vaste, plus ambitieuse et très largement décentralisée. Conduite à l'initiative de Michel Barnier, et naturellement avec la participation de l'administration de l'industrie, elle portera sur les aspects les plus concrets et les plus quotidiens des relations entre l'énergie et l'environnement : les économies d'énergie, car heureusement le développement d'une société ne se confond plus aujourd'hui avec le développement exponentiel de sa consommation énergétique ; les énergies renouvelables, puisque nous sommes comptables de notre planète ; l'insertion de l'énergie dans les paysages afin de remédier aux problèmes bien spécifiques que posent le transport, le stockage et la gestion, notamment des capacités pétrolières ou gazières.

La synthèse de cette consultation donnera lieu, à la fin du premier semestre de 1994, à la publication d'un rapport national qui, naturellement, pourra être complété par les mesures législatives qui se seront révélées nécessaires.

Voilà donc deux rendez-vous, dont un immédiat, afin de réfléchir ensemble aux positions que la France devra défendre le 10 décembre prochain à Bruxelles, au Conseil des ministres de l'énergie.

Avant de vous proposer les orientations de notre pays, je voudrais vous donner quelques éléments d'ensemble que vous connaissez mais dont le rappel vous permettra peut-être de mieux comprendre et de mieux connaître la situation de notre pays et, par conséquent, les conclusions qu'en tire notre gouvernement.

Sur la situation énergétique d'ensemble, la plupart des réflexions que je vais vous présenter proviennent des conclusions de travaux conduits, notamment, par l'Observatoire de l'énergie, placé sous mon autorité, et par le commissariat au Plan qui a publié une synthèse tout à fait remarquable, intitulée « Énergie 2010 ». Ces travaux sont naturellement éclairés par la participation de la France à l'Agence internationale de l'énergie qui nous a permis d'enrichir notre propre information sur les perspectives énergétiques mondiales.

Il y a, d'abord, des idées simples dont la première est : l'énergie est abondante.

A la suite d'un rapport spectaculaire présenté sous l'égide du club de Rome, nous avons vécu, dans les années soixante-dix - certains s'en souviennent - dans la perspective d'un possible épuisement des ressources énergétiques non renouvelables. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte totalement différent : l'offre d'énergie est abondante, qu'il s'agisse du pétrole, du gaz, du charbon ou de l'uranium, et la reprise économique de 1988-1990 qui a été l'occasion d'une relance n'a pas effacé la forte baisse des consommations des pays occidentaux, consécutive aux deux chocs pétroliers.

Entrons dans le détail de ce diagnostic.

Pour le pétrole, l'abondance est illustrée par le retour des cours du brut au niveau de 1973. Les événements les plus récents, notamment l'effondrement de la consommation pétrolière dans l'ancienne Union soviétique, la faible discipline des pays producteurs au regard des consignes de l'OPEP ne sont pas de nature à les raffermir et il res-

sort de toutes les prévisions que la remontée du brut au-dessus de 20 dollars le baril pour le début du siècle prochain n'est pas certaine. En ce qui concerne le pétrole, nous nous situons donc dans la perspective d'une énergie abondante et bon marché.

En ce qui concerne le gaz, nous avons des marchés à forte progression organisés selon une logique différente. Autant le pétrole, pour des raisons techniques évidentes, fait l'objet d'une consommation mondiale et donc d'arbitrages mondiaux quant aux équilibres entre production et consommation, autant, en matière gazière, le poids des infrastructures, qu'il s'agisse des infrastructures fixes ou de celles permettant le transport après liquéfaction, limite les périmètres d'approvisionnement.

Ainsi s'organisent des ensembles régionaux : Sud-Est asiatique, Amérique du Nord, Europe. En Europe occidentale, l'augmentation considérable de la consommation de gaz - 60 p. 100 depuis 1975 - a été couverte par une offre généreuse des producteurs. Pour notre pays, il faut souligner le rôle prédominant de l'Algérie et de la Russie, même si cette dépendance est atténuée par une diversification un peu plus grande.

Nous avons donc un fort développement du recours au gaz, mais il subsiste une légère inquiétude car, le système n'étant pas mondial, la France, pour laquelle le poids de deux fournisseurs est prépondérant, doit faire preuve d'une certaine prudence pour éviter des chocs en retour sur le prix de ses approvisionnements.

Le secteur du charbon est hélas ! caractérisé - l'actualité nous le rappelle avec force - par un repli organisé de la production nationale, selon un calendrier dont le Gouvernement assure le respect par ses engagements budgétaires. Je tiens à l'affirmer avec force au lendemain de manifestations qui ont naturellement touché les parlementaires lorrains. Elles ont été violentes, d'une vigueur disproportionnée et, en tout cas, nullement justifiée compte tenu de la régularité et de la solidité des engagements publics, lesquels permettent de gérer avec sérieux le repli de la production charbonnière dans notre pays.

M. Jean-Claude Lefort. C'est votre politique qui fait violence aux mineurs !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. J'y reviendrai, monsieur le député, et je vous répondrai. Parler de suppressions d'emplois alors qu'il s'agit d'un volontariat fondé sur une reconversion constitue un abus de langage.

M. Rémy Auchédé. Ce sont des volontaires désignés !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Ceux qui ont poussé les manifestants aux excès leur ont rendu un bien mauvais service en les coupant de ce dont ils ont besoin, c'est-à-dire le soutien généreux de l'opinion publique. Pourtant, il leur est naturellement acquis, ainsi qu'en témoignent les engagements budgétaires en faveur des activités charbonnières. Ceux qui en bénéficient devraient, en retour, être reconnaissants de cette manifestation publique d'intérêt que constitue notre engagement budgétaire et financier.

Le charbon connaît toujours une situation forte dans le monde et la France, compte tenu de sa tradition charbonnière, doit rester en pointe dans la technologie de l'utilisation du charbon, même si elle n'a plus vocation à être productrice.

En ce qui concerne les réflexions conduites par l'Europe en matière d'énergie, chacun sait que l'approche initiale de la politique européenne dans ce domaine était limitée aux seuls aspects du marché intérieur et de la concurrence, ce qui est extraordinairement réducteur.

Dans le domaine de l'électricité et du gaz, la Commission de Bruxelles a certes beaucoup travaillé mais, au départ, avec insuffisamment de prudence et d'habileté. Ses présupposés idéologiques, éloignés des réalités, ont conduit la Commission à prendre une attitude tendant à banaliser l'activité énergétique électrique et gazière, en méconnaissant les réalités techniques les plus évidentes qui veulent que ces deux activités, ces deux sources d'énergie ne peuvent être comparées à d'autres activités de service ou à d'autres activités industrielles.

Il en est ainsi du concept d'accès libre des tiers aux réseaux, comme si les réseaux électriques ou gaziers pourraient être assimilés aux réseaux d'autoroutes que n'importe quel utilisateur emprunte sans qu'aucune régulation soit nécessaire, sauf celles que les services de l'Etat s'efforcent d'organiser les veilles de week-end lorsque menacent les risques d'encombrement.

Une telle transposition est manifestement erronée tant il est vrai que les réseaux de transport d'énergie, qu'il s'agisse du gaz ou de l'électricité, ont leur propre logique. Ils participent très directement à l'activité de production et à l'arbitrage entre les différentes sources. Nous savons que cela constitue l'un des défis majeurs puisqu'il s'agit d'apporter la sécurité et l'approvisionnement économique optimal au consommateur, quel que soit son lieu de résidence, grâce à un réseau dont la gestion ne peut être que centralisée si l'on veut qu'elle soit parfaitement cohérente.

C'est la raison pour laquelle nous avons, à l'égard des positions de Bruxelles, une attitude très réfléchie et très prudente. D'ailleurs la traduction juridique des orientations de la Commission sous forme de deux projets de directive concernant le marché intérieur de l'électricité et du gaz s'est heurtée, au début de 1992, à une réserve affichée de la plupart des Etats européens.

Parallèlement à la préparation de ces directives, la Commission de Bruxelles a engagé une action contentieuse contre la France et contre d'autres Etats membres de la Communauté. Elle a, en effet, considéré, au titre des articles 30, 34 et 37 du traité de Rome, que ces Etats, dont la France, avaient des attitudes restrictives à l'importation et à l'exportation et devaient revoir leur copie, c'est-à-dire renoncer aux procédures en vigueur pour libéraliser l'ensemble de ces activités commerciales d'importation et d'exploitation. Vous connaissez la suite.

Cette action contentieuse a commencé par un avis motivé du 26 novembre 1992, auquel la France - c'était le gouvernement précédent - a répondu le 25 janvier 1993 par une fin de non-recevoir. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de tension qui n'est pas tranchée puisque, depuis cette date, en vertu de l'article 169 du traité de Rome, la Commission peut, à tout moment, saisir la Cour de justice des Communautés européennes pour arbitrage. La situation est actuellement figée, en attendant la décision que prendra le conseil des ministres de l'énergie du 10 décembre prochain.

Quelle doit être notre attitude au regard de ces initiatives européennes ?

L'attitude la plus négative, en tout cas la plus dangereuse pour notre pays, serait d'opposer un refus absolu à toute prise en considération des préoccupations qui animent certains de nos partenaires.

Nous avons, au contraire, à remplir un devoir de réflexion et de dialogue. Il faut expliquer ce que nous voulons en nous efforçant de comprendre ce qu'ils veulent. Nous devons être animés non par une fièvre obsidionale, c'est-à-dire par le sentiment permanent d'être isolés dans une citadelle assiégée, mais par une volonté très pragmatique de compréhension à l'égard des initiatives de nos partenaires, car elles recèlent sans doute des perspectives à explorer et à approfondir. Il convient également de consentir un effort pédagogique pour leur faire comprendre que, en matière d'énergie, la position française est, au regard de la préoccupation majeure, celle du consommateur, particulièrement intéressante.

Si nous restions sur la défensive, nous risquerions d'être victimes d'une sorte d'isolement sanitaire qui couperait la France de la plupart de ses voisins. Nous disposons d'arguments suffisamment solides pour faire valoir à la Commission de Bruxelles que les objectifs de libéralisation qu'elle préconise sont déjà très largement atteints au bénéfice du consommateur français, et qu'il n'est nul besoin de procéder à une déstructuration du système énergétique français.

Au mois de juin 1993, j'ai obtenu du commissaire à la concurrence, M. van Miert, qu'il suspende la saisine de la Cour de justice pour laisser le temps à la France et au Parlement européen de poursuivre leurs réflexions sur les évolutions nécessaires. De ce point de vue, la première décision du Gouvernement français a été de mettre en garde la Commission contre un dogmatisme trop systématique et contre la transposition trop brutale, dans un secteur sensible, de principes qui sont sans doute justifiés pour la commercialisation des yaourts, mais qui ne sauraient valoir pour la gestion d'un grand réseau national d'électricité ou de gaz.

Cette attitude a porté ses fruits et nous avons bénéficié du temps de la réflexion, ce qui me paraissait d'ailleurs plus nécessaire pour la Commission et pour le Parlement européen que pour la France dont les idées en la matière sont à la fois mûres, réfléchies et fondées sur une expérience réussie, ainsi qu'en témoigne, par exemple en matière d'électricité, notre tarification au regard de celles en vigueur à l'étranger.

J'ai demandé au directeur général de l'énergie et des matières premières, M. Mandil, de présider un groupe de travail et de me remettre des propositions sur l'évolution de l'organisation électrique et gazière française. Il s'agissait de faire preuve de bonne volonté, mais aussi et surtout de reprendre l'initiative. Nous devons, en toute bonne foi, nous demander, compte tenu de ce que nous sommes et sur la base de notre organisation actuelle, si nous pouvons aller plus loin, optimiser la situation française, et si nous ne devrions pas, sur certains points, corriger nos habitudes qui peuvent parfois devenir des défauts.

Le premier objectif était de réfléchir à l'instauration d'un régime juridique de la production, de l'importation et de l'exportation d'électricité et de gaz conforme au droit communautaire. Il s'agit d'un exercice extraordinairement difficile parce que le droit communautaire lui-même est en évolution. Il est cependant de bonne politique d'affirmer ou de bâtir notre droit dans la perspective des constructions à réaliser en application du traité de Rome, dont nous sommes d'autant plus justiciables qu'il a été largement élaboré sur initiative française.

Le deuxième objectif était de rechercher les conditions de nature à conserver ou à instaurer les grands principes d'action publique qui garantissent la satisfaction des exigences inhérentes à l'intérêt public : sécurité d'approvi-

sionnement, continuité de fourniture, universalité de la desserte électrique, péréquation tarifaire, maîtrise de l'évolution des tarifs, gestion de la rareté des sites.

Ces principes simples, clairs, compréhensibles pour tous les Français et pour tous les Européens, ont été donnés comme guides à la réflexion de la commission Mandil. Il s'agit de veiller au bien commun en faisant en sorte que le surcroît d'initiative et de concurrence soit tempéré par le souci du bien-être de la collectivité nationale et des acteurs économiques les plus dépendants. Cela signifie, en termes simples, que les petits consommateurs ne doivent pas faire les frais d'arbitrages rendus en faveur de ceux dont le pouvoir de négociation est le plus fort – je pense en particulier aux grands consommateurs industriels.

J'ai donc demandé à cette commission de travailler et j'ai attendu ce débat pour vous livrer ses conclusions essentielles, parce que je pense qu'il appartenait au Parlement d'en connaître en priorité les lignes de force. Vous les retrouverez dans les documents diffusés.

Il faut en effet qu'apparaisse clairement à Bruxelles que si ce débat sur l'énergie a été nourri par les réflexions des techniciens, en particulier ceux entendus par la commission Mandil, ses conclusions exprimeront avant tout une volonté nationale à la construction de laquelle auront participé toutes les forces politiques de ce pays, en particulier le Gouvernement et les groupes parlementaires. Si le rapport Mandil avait été publié avant ce débat, cela aurait pu donner le sentiment que la France exposait son point de vue avant de consulter son parlement.

Je n'ai pas voulu cela et si vous avez été destinataires des orientations techniques générales définies par cette commission, c'est pour que votre jugement puisse être nourri des travaux approfondis qu'elle a conduits. En revanche, c'est sur la base de vos réflexions d'élus assurant la représentation nationale que je m'exprimerai à Bruxelles, étant bien entendu que nos prises de position auront été enrichies par le témoignage que nous avons sollicité, les uns et les autres, des acteurs professionnels de ce secteur de l'énergie.

Quelles sont donc les orientations du Gouvernement, largement nourries par les discussions avec les professionnels, lesquelles doivent désormais céder la place à l'expression d'une volonté politique : celle du Gouvernement et celle de l'Assemblée s'exprimant au travers de la représentation des différents groupes ?

D'abord, nous entendons préserver intégralement le statut juridique des établissements Electricité de France et Gaz de France ainsi que celui du personnel des industries électriques et gazières. Comme vous le savez, en effet, ce statut concerne non seulement le personnel d'EDF et de GDF mais aussi celui des industries électriques et gazières non nationalisées.

Ensuite, nous n'envisageons pas de modifier fondamentalement l'organisation de la distribution finale, c'est-à-dire la desserte du client ultime.

Je rappelle d'ailleurs que la loi de 1946 – c'est un retour historique – avait prévu, ce qui est généralement méconnu, la possibilité de constituer des établissements publics régionaux de distribution. Cette possibilité n'a pas été utilisée et je n'entends pas y recourir, même si certains élus de l'Est dont je fais partie connaissent, dans leur région, des systèmes de distribution autonomes qui fonctionnent à la satisfaction des clients et en bonne harmonie avec Electricité de France.

Nous refusons également et nous refuserons le 10 décembre prochain l'accès libre et généralisé des tiers au réseau proposé par la Commission. C'est un sujet cen-

tral et je voudrais bien en préciser les termes, car je ne suis pas certain que le sigle « ATR » recouvre la même chose dans tous les esprits.

Pour le Gouvernement, l'accès des tiers au réseau, ATR, c'est l'obligation faite au transporteur - je dis bien « l'obligation » - d'acheminer l'énergie vendue par un producteur à un consommateur final ou à un distributeur sur la base d'un contrat librement négocié entre eux. Cette obligation n'aurait que deux limites : la capacité du réseau et le paiement d'un péage représentatif de la prestation fournie. Dans cette conception, l'ATR transforme le réseau électrique ou le réseau gazier en une sorte de réseau d'autoroutes accueillant toutes les entreprises de transport, moyennant un péage. Tel que la Commission le propose, cet accès des tiers au réseau présente, selon nous, quatre graves inconvénients.

Il menace les investissements de long terme. Les pays qui ont accepté l'ATR le découvrent et le reconnaissent aujourd'hui ; je pense en particulier aux Etats-Unis dans le domaine du gaz.

Deuxième inconvénient : si le consommateur peut être volage, on ne voit pas pourquoi le producteur resterait fidèle. Par conséquent, la garantie de fourniture pourrait ne plus être assurée. En effet, la liberté du consommateur entraîne la liberté du producteur et introduit dans le secteur de l'énergie une précarité préjudiciable, à laquelle nous ne savons pas, aujourd'hui, apporter de réponse.

Troisième inconvénient : la péréquation des tarifs, notamment des tarifs pour les particuliers, devient extraordinairement difficile, sauf à concevoir des droits d'accès particuliers contribuant à la prise en charge de la péréquation dans des conditions d'une complexité qui défie la capacité des centres de calcul les plus élaborés.

Quatrième inconvénient : l'ATR pourrait - c'est une crainte que nous n'avons pas évaluée complètement, mais dont nous discernons la probabilité forte - rendre plus difficile l'association des producteurs et des consommateurs aux économies d'énergie, créant un système inflationniste dans la consommation énergétique, que nous ne souhaitons pas.

Pourtant, la France n'est pas hermétique à l'utilisation du réseau dans un contexte de long terme, c'est-à-dire dans une coopération de long terme entre producteurs et transporteurs. C'est ainsi que la directive « Transit », qui a été adoptée avec le soutien du gouvernement précédent, organise les modalités d'utilisation du réseau français pour faire transiter l'énergie, par exemple, de l'Espagne vers l'Allemagne ou de la Belgique vers l'Italie.

En effet, lorsque l'on parle de l'unité du marché européen, il paraît raisonnable de retrouver sur le réseau européen le principe de cette cohésion et de cette solidarité que nous entendons donner au réseau national. C'est la raison pour laquelle cette directive « Transit » avait fait l'objet d'un accueil favorable de la part du gouvernement précédent.

Au-delà de l'ATR, nous devons nous poser le problème du monopole de production. Sur ce point, l'analyse et le témoignage des professionnels laissent entendre que l'on peut rencontrer de nombreux avantages à ouvrir ce monopole tout en conservant à EDF la responsabilité de son parc actuel, notamment de son parc nucléaire pour des raisons évidentes de sécurité.

La production est une activité de type très traditionnel et qui, pour les petites unités, est largement maîtrisée depuis longtemps par des producteurs indépendants.

Cette libéralisation de la production peut favoriser la compétitivité des moyens de production, en particulier des productions de base. Si vous me permettez un mau-

vais jeu de mot, pour la production courante, EDF n'a pas à craindre une compétition compte tenu de la compétitivité du kilowatt-heure nucléaire.

En revanche, pour la production de semi-base et de pointe, il y a déjà des producteurs indépendants. On peut imaginer que cette ouverture soit maintenue.

De la même façon, une plus grande concurrence en matière de production d'énergie permettra un développement plus facile des énergies renouvelables et de la cogénération.

C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas fermer cette perspective de concurrence, de compétition en matière de production. Toutefois, l'Etat doit garder la responsabilité de définir les besoins globaux pour le pays et l'engagement de nouvelles capacités de production raccordées au réseau doit faire l'objet d'appels d'offres pour qu'il y ait une régulation et que nous ne nous trouvions pas dans une situation où la compétition pour la production aboutirait - ce qui est le cas paradoxalement aujourd'hui - à une multiplication de producteurs dont la présence parasite et complique le fonctionnement même d'Electricité de France. Dans l'esprit du Gouvernement, l'ouverture de la production passerait, dès lors qu'il n'y a pas d'ATR généralisé au réseau, par une procédure d'appels d'offres permettant la transparence dans la compétition et la régulation de ces équipements de production.

Je vous parlerai maintenant de la suppression des monopoles d'importation et d'exportation.

Nous devons clore notre différend avec Bruxelles tout en repoussant l'accès des tiers au réseau généralisé.

L'ouverture du monopole d'importation est fortement demandée par les industriels, gros consommateurs d'énergie, qui sont plongés dans la concurrence internationale. Soyons honnêtes : EDF a su trouver par le passé avec ces grands consommateurs les termes de contrats plus librement négociés. Il est vrai que les dépenses d'électricité et de gaz représentent plus du tiers de la valeur ajoutée des fabricants d'engrais azotés, près du tiers de la valeur ajoutée des fabricants d'aluminium ou de ferroalliages produits par les filières électriques. Il est donc vital pour ces entreprises, sous peine d'être contraintes à la délocalisation, de pouvoir bénéficier d'une règle de négociation dont la bonne foi et les bons sentiments ne peuvent être des principes exclusifs.

Il n'est pas illégitime de leur permettre de rechercher les sources d'énergie les plus économiques, sous une double réserve.

Face à des vendeurs de gaz - c'est-à-dire producteurs de matières premières - organisés en monopoles, nous aurions tort de nous disperser et de compromettre notre capacité de négociation ; nous devons donc réfléchir aux conditions de cette négociation.

La gestion centralisée des réseaux de transport doit rester possible dès lors que ces importations passeraient par leur canal.

Ainsi, sur le principe, une ouverture de la capacité importatrice aux entreprises industrielles les plus vulnérables devrait être envisagée, tout en imaginant des moyens de coopération avec les gestionnaires de réseau EDF et GDF.

Cette attitude, mesdames, messieurs les députés, est pragmatique, prudente et ne ferme aucune porte ; elle se refuse à prendre le risque de déstabiliser un système national dont chacun, en France et surtout à l'étranger, reconnaît la qualité technique et la compétitivité économique.

Voilà qui me fournit une transition avec le dernier sujet que je veux traiter devant vous à l'occasion de ce débat : le problème des exportations d'électricité. Il ne se poserait pas si nous n'étions pas compétitifs. Le plus bel hommage que l'on peut rendre à la compétitivité du système français, est le fait que des pays libéraux, comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, souhaitent acheter en France de l'électricité, ce qui veut dire qu'ils la trouvent sinon de qualité, du moins en quantité et à un prix satisfaisant.

Pourquoi diable, le Gouvernement vous saisit-il ? Parce que le développement de ces exploitations électriques, qui représentent - je cite le chiffre de mémoire - un solde positif de l'ordre d'un peu plus de 13 milliards de francs -, constitue un élément important de la balance commerciale de notre pays. Cependant, cette affaire superbe pose un problème écologique, un problème industriel et un problème économique et, au-delà, pose la question de la vocation de la France au regard de ses partenaires européens.

Un problème écologique : on ne peut pas vendre de l'électricité autrement qu'en réalisant des lignes de transport à très haute tension qui constituent assurément une atteinte aux paysages. M. le député François-Michel Gonnat a organisé un colloque particulièrement réussi sur ce thème. L'alimentation de l'Espagne et de l'Italie, qui est techniquement possible, soulève des objections majeures de la part des populations concernées que la perspective de participer à l'excédent commercial de notre pays ne suffit pas à rassurer, ce que nous pouvons comprendre. Or, techniquement, il est évident que nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de transporter totalement le courant à très haute tension dans des conditions qui respectent l'environnement. C'est donc là une question majeure qui est au cœur du débat.

Problème industriel et économique : les échanges économiques sont une bonne affaire. Les contrats signés par EDF représentent actuellement une exportation de 54 térawatts-heure - il faut laisser la parole aux techniciens - qui pourrait augmenter de pratiquement 25 p. 100 pour atteindre 70 térawatts-heure en l'an 2000. Formidable !

Mais ces échanges posent de nombreux problèmes de répartition et de maillage de notre réseau.

Il convient de considérer les importations et les transits et de rapporter l'ensemble à la production nationale. Ainsi, on peut apprécier comment notre réseau de transport est sollicité pour véhiculer des kilowattheures que nous n'avons pas produits ou que nous ne consommons pas. A ce titre, la France se situe loin derrière le Luxembourg, la Suisse, l'Autriche, qui sont traditionnellement des États de transit faiblement producteurs. La géographie commande, c'est une évidence. Elle est légèrement derrière les Pays-Bas, fortement importateurs, la Belgique, qui est équilibrée, et l'Italie, principalement importatrice. Les pays les moins « extravertis », c'est-à-dire ceux dont l'électricité est nationale, sont la Grèce - ce n'est pas une surprise compte tenu de sa situation géographique - et la Grande-Bretagne, pour des raisons identiques.

De tous ces pays, nous sommes le seul à exporter beaucoup plus que nous n'importons et dans un rapport de 1 à 15.

L'impact industriel et financier des objectifs ou des possibilités d'exportation assignés à EDF est très net : si aucun des contrats signés n'est renouvelé à son échéance, aucune commande de centrale nucléaire ne sera nécessaire avant 1999. A l'inverse, si l'objectif d'augmentation de 50 p. 100 que j'évoquais tout à l'heure, qui pourrait

aboutir à un doublement à terme de ces exportations, était retenu, il faudrait construire sept à huit tranches nucléaires supplémentaires et, par conséquent, renforcer les réseaux de transport.

On voit bien l'importance de l'enjeu pour notre industrie, pour l'ensemble de la filière électrique, notamment pour l'ensemble de la filière nucléaire qui par ailleurs ne pourra continuer d'exporter hors du continent européen que si elle continue à enregistrer, surtout en France, des progrès technologiques liés à la réalisation de nouveaux équipements.

Il y a certes le problème écologique, mais il y a aussi l'enjeu industriel. On mesure bien que si nous ne sommes pas capables de répondre à la demande d'exportation qui nous est adressée, nous nous priverons sans doute de la possibilité de soutenir une industrie et une filière dont la qualité est reconnue et qui constitue, dans la bataille économique mondiale, un formidable atout pour notre pays.

En conclusion de cet exposé et en prologue à vos interventions se pose la véritable question : quelle est la vocation de la France ?

Chacun de nous sent bien que la dépendance et la concentration en matière d'électricité peuvent avoir des limites.

La France ne peut pas être en quelque sorte le château-fort nucléaire de toute l'Europe. Elle ne peut pas porter sur son sol une part indéfiniment croissante des investissements de production et nos voisins ne peuvent pas ainsi confier leur sécurité en approvisionnement sans prendre la responsabilité, d'une part, de l'investissement et, d'autre part, de la saturation des sites capables de recevoir ce type d'équipements.

Nous devons trouver une sorte d'équilibre. L'opportunité commerciale milite en faveur de la poursuite des exportations à un niveau élevé à l'horizon de l'an 2000, en respectant et en renouvelant les contrats conclus, ce qui nous impose des interconnexions avec des pays voisins sensibles - l'Espagne et l'Italie - sans pour autant accepter cette facilité qui consiste à assumer des charges et un fardeau, rentables économiquement certes, mais qui justifient de la part des populations nationales concernées de légitimes préoccupations en termes d'environnement et de qualité de la vie.

Je voudrais avoir la certitude que l'importance de l'enjeu, c'est-à-dire l'extraordinaire capacité de notre pays à répondre aux défis de son indépendance énergétique, capacité qui s'est exprimée avec force depuis le début des années 70 et qui nous place, au plan mondial, au premier rang d'une filière énergétique de grande qualité, parfaitement maîtrisée, est un formidable atout pour notre pays.

Nous devons faire en sorte que le débat énergétique cesse d'être l'affaire exclusive des ingénieurs, des techniciens, des entrepreneurs publics ou privés qui y consacrent leur vie professionnelle, pour devenir un débat politique naturel et normal. En effet, cet atout, qui est à la disposition de notre pays et qui est d'ailleurs l'expression de notre savoir-faire, mérite d'être intégré à nos préoccupations politiques de chaque jour et ne doit plus être paralysé par des approches sectorielles, d'ailleurs souvent fragmentaires et minoritaires, qui peuvent remettre en cause la totalité du développement de cette filière, alors qu'elles n'en touchent qu'un tout petit aspect.

C'est la raison pour laquelle je me réjouis de l'intérêt soutenu des parlementaires français, toutes opinions confondues, sur ces problèmes énergétiques. Nous avons manifesté avec force notre capacité à réussir. Nous avons

le devoir de poursuivre et de prolonger cette réussite en faisant de cet enjeu énergétique une grande affaire nationale à laquelle, par la raison même de sa dimension, le Parlement français doit être associé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard, premier orateur inscrit.

M. Claude Gaillard. Monsieur le ministre, comme tous mes collègues, j'ai pris connaissance avec intérêt de votre document et je vous ai écouté avec attention. Nous n'avons guère eu de temps pour réfléchir sur ce document. Aussi, même si je m'exprime au nom du groupe UDF, plusieurs de mes collègues compléteront-ils mon intervention.

Le débat d'aujourd'hui a pour but de traiter des problèmes de l'organisation électrique et gazière dans le contexte européen. J'ai noté qu'il y aurait, au printemps, un débat sur la politique énergétique au sens large, liée à l'environnement. Je souhaite que vous y ayez une part prépondérante.

Que s'est-il passé depuis le premier choc pétrolier en 1973 ? En vingt ans, EDF est parvenu à maîtriser parfaitement, techniquement et économiquement, le nucléaire et est devenu la première entreprise électrique mondiale. Quant à GDF c'est un opérateur international performant. Le prix de l'électricité est un des moins chers d'Europe, voire du monde. Aussi notre taux d'indépendance énergétique a-t-il doublé ; il est maintenant à 50 p. 100. La consommation d'énergie, en dépit de la croissance, s'est à peu près stabilisée au niveau de 1973 – si on excepte l'année 1989. Nous avons su préserver l'environnement, ce qui est important. Pour produire son électricité, la France rejette deux fois moins d'oxyde de carbone que l'Allemagne et trois fois moins que les Etats-Unis. La demande d'exportation d'électricité est forte, et la France a pris en charge, en quelque sorte, une partie du service public européen.

On pourrait dire au fond que tout va pour le mieux ; ce n'est pas tout à fait le cas mais ça ne va pas mal quand même !

Depuis vingt ans, et surtout depuis 1990, des changements sont intervenus. Je n'en citerai que cinq.

Premièrement, nous vivons dans une ère d'énergie abondante, en tout cas apparemment, car le concept est dangereux : que se passerait-il si le baril de pétrole valait 30 dollars ? Nous sommes maintenant plus attachés aux notions de la qualité du service, de marchés, de clients. Je souhaite que le débat du printemps nous permette d'examiner tout cela dans le détail.

Deuxièmement, l'intégration européenne a progressé. La notion de réseau apparaît même dans le traité de Maastricht.

Troisièmement, après une phase d'équipement intense – 900 milliards de francs environ – EDF doit aujourd'hui se désendetter pour retrouver la capacité de réinvestir lourdement, le moment venu, à savoir dans les années 2000. D'ici là, le pays doit toucher, si vous me permettez l'expression, « les dividendes du nucléaire dans la bataille de l'emploi », car l'emploi doit rester notre thème central et fédérateur.

Quatrièmement, l'importance des problèmes d'environnement a cru dans les années 90. Mais je n'en dirai pas plus sur ce sujet car François-Michel Gonnot en parlera tout à l'heure.

Cinquièmement, la France est entrée de plain-pied dans l'ère de la décentralisation. Chacun souhaite être mieux informé, mieux comprendre les enjeux et être impliqué davantage dans l'action et dans les décisions concernant l'énergie. Vous-même, monsieur le ministre, avez déclaré que l'énergie était un problème essentiellement politique. Qu'il s'agisse de cogénération, de développement des énergies renouvelables ou de maîtrise de la demande d'énergie – pour laquelle il faut souvent travailler à contre-conjoncture – il faut intégrer ce phénomène de décentralisation afin d'obtenir une adhésion plus forte de l'ensemble de nos concitoyens.

Aujourd'hui des questions se posent, notamment au niveau européen. Le problème ne date pas d'aujourd'hui, mais d'hier, hélas ! L'attitude attentiste du gouvernement précédent n'a pas facilité les choses et nous a vraisemblablement fait perdre la maîtrise du calendrier. Voilà un dossier de plus qui vous est laissé, monsieur le ministre. Mais connaissant vos capacités, je ne doute pas que vous saurez le traiter au mieux.

Bruxelles, donc, nous interpelle sur le monopole. Soit dit entre nous, (*Sourires.*) je souhaiterais que les commissaires, brillants cerveaux, s'attachent davantage à traiter les problèmes prioritaires là où ils existent plutôt que d'en soulever là où il n'y en a pas ni d'imminents ni d'urgents. Ainsi, nous aurions, non pas une culture du libéralisme à outrance, mais une culture de l'emploi par le développement de l'économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe pour le Rassemblement pour la République.*) Comme il se doit, cette opinion n'engage que moi.

Mais puisque nous avons été interpellés par Bruxelles, interpellons Bruxelles à notre tour. Et d'abord, sur le monopole du gaz aux Pays-Bas, car après tout, il n'y a pas de raison ! Sur l'approche qu'a la commission du service public : que se passera-t-il, au fil du temps, dans des pays tels que l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la France, voire l'Allemagne ? Mettons en cause la pollution excessive qu'entraîne la production d'électricité dans certains pays, notamment l'Allemagne. Posons des questions sur l'interprétation qu'on fait à Bruxelles des résultats de la dérégulation en Angleterre et de la hausse des prix qui semble en résulter.

M. Jean-Claude Lefort. Pas « semble », elle est certaine !

M. Claude Gaillard. Demandons-leur également comment EDF pourrait bien s'implanter industriellement à l'étranger, en supposant qu'elle le souhaite.

Enfin, demandons-leur s'ils considèrent l'électricité et le gaz comme des produits banals qu'on peut traiter comme des yaourts ou des automobiles.

Cela dit, il nous revient d'insister sur la singularité française en Europe. Nous avons, c'est vrai, réalisé un investissement considérable dans le nucléaire. Il nous faut le conforter car il est le fruit d'un choix. Peut-être l'Europe devrait-elle plutôt nous remercier de ce choix et de la valeur ajoutée qu'il a induite que nous poser des questions !

N'oublions pas que nous sommes en plein débat sur l'aménagement du territoire...

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Claude Gaillard. ... et que nous devons savoir ce que nous voulons en matière de solidarité, de péréquation tarifaire et de développement harmonieux.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, vous avez raison de refuser l'accès des tiers au réseau.

Pour le reste du processus, à savoir la production, il n'y a pas de monopole, donc pas de problème majeur.

En revanche, il y a un problème majeur pour l'importation et l'exportation, vous en avez parlé. C'est le point clé de la démarche. Il est aujourd'hui difficile d'y toucher d'abord parce qu'il n'y a pas de raison qu'on ne règle pas auparavant le problème des Pays-Bas ; ensuite parce que de toute évidence, supprimer notre monopole aurait rapidement des conséquences sur l'accès des tiers au réseau. Il faut donc rester vigilant.

On peut avancer l'argument, qui peut être un bon argument, du développement de nos activités et des problèmes posés à nos industriels. Vous avez vous-même évoqué le problème posé par les industries d'engrais azotés. Mais nous n'avons sans doute pas assez exploité la liberté que nous avons de jouer sur la tarification, d'appliquer des tarifs différents aux industriels et aux ménages.

Mais quand on exporte de l'électricité, on n'exporte pas une grille tarifaire ! Rien n'interdit à nos voisins allemands, même s'ils nous achètent l'électricité 20 p. 100 plus chère, de la vendre à leurs industriels moins chère et de compenser sur les ménages. Il faut donc être prudent quand on raisonne en termes de compétitivité pour nos industriels.

Néanmoins, nous ne devons pas être « figés ». Edgar Faure ne disait-il pas que dans un monde en mouvement, seul l'immobilisme est facteur de désordre ?

M. Jean-Claude Lefort. Quelqu'un d'autre a dit : « Il faut laisser du temps au temps ! »

M. Claude Gaillard. Aujourd'hui, il nous faut retrouver ce que nous n'aurions jamais dû perdre : la maîtrise du calendrier. Nous n'avons pas à avoir de complexe car nous avons beaucoup fait pour le développement industriel, la production d'électricité, la protection de l'environnement. D'autant que nous sommes en position de force : que se passerait-il si nous refusions d'exporter ? Nos marges bénéficiaires en souffriraient, certes, mais aussi ceux à qui nous rendons un réel service.

Nous devons retrouver la politique de notre destin et maîtriser notre évolution au lieu de la subir, en nous appuyant sur une grande concertation sociale.

M. le premier ministre rappelait hier dans une réunion dite interne (*Sourires.*) que des évolutions doivent être admises et, pour être admises, doivent être comprises. Celle-ci n'échappe pas à la règle, même si nous devons avoir aussi un débat, qui doit rester franco-français, sur les différences fiscales entre les gaz : butane-propane, etc. Mais il ne faut pas tout mélanger.

Nous devons enfin tenir compte du fait que notre politique nucléaire, qui est un succès, nous a un peu isolés. Notre système de contrôle apparaît sans doute trop secret, pas assez transparent et, par conséquent, pas suffisamment crédible. Et peut-être existe-il parfois dans les esprits une confusion avec notre politique de défense. Il nous appartient de faire un effort de transparence et d'explication et de les dissocier dans l'esprit du public afin de conforter cet atout industriel que constituent pour nous les centrales électronucléaires.

Il nous reste aussi à imaginer comment nous pouvons mettre les structures EDF et GDF au service de la création d'emplois. Ce qui nous ramène au problème de la tarification.

Enfin, il est nécessaire de désendetter EDF pour lui donner la marge de manœuvre dont elle aura besoin dans l'avenir. En effet, le résultat d'EDF, 2 milliards ou

2,5 milliards de francs, n'est pas si considérable comparé à ce qu'elle gagne à l'exportation - environ 5 milliards de francs.

Monsieur le ministre, vous n'avez pas employé la langue de bois, je ne le ferai pas non plus. Certaines procédures m'ont un peu échappé et vous ne m'avez pas tout à fait convaincu. Je ne suis pas sûr qu'il était préférable de débattre sur votre rapport plutôt que sur le rapport Mandil, ce qui vous met en première ligne. Mais je respecte votre choix. En tout cas, soyez sûr que nous sommes à vos côtés, et dès aujourd'hui, dans ce débat sur l'énergie. Nous ne nous laisserons pas enfermer dans la présentation qu'on a faite, selon laquelle, ayant arrêté une orientation, vous auriez changé d'avis sous les pressions. Je connais suffisamment votre pragmatisme pour savoir que vous avez toujours examiné avec pondération et réalisme l'évolution qui devait être suivie.

Il nous appartient aujourd'hui de développer notre politique industrielle dans le domaine de l'énergie avec une stratégie plus tranquille, plus calme, évoluant avec l'entreprise. J'ai reçu hier matin, avec quelques collègues, les responsables syndicaux - preuve d'abord qu'ils existent - et j'ai pu constater qu'ils font preuve d'une forte maturité, ce qui est pour nous réconfortant si nous souhaitons un vrai débat.

Reconnaissons qu'EDF-GDF devrait certainement être plus présente au niveau européen. Néanmoins, ne mélangeons pas les choses. On ne peut pas souhaiter à la fois en maintenir le monopole et diversifier ses activités d'opérateur industriel. Il faut choisir. On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre !

Enfin, gardons à l'esprit que nous sommes dans une situation précaire et que l'énergie ne sera peut-être pas toujours aussi abondante.

Toujours est-il que la France ne saurait être critiquée. Elle s'est montrée une bonne citoyenne européenne. Notre politique est cohérente et responsable. Nous consentons des efforts, en particulier sur les déchets fin de cycle et nous entendons répondre à une exigence de service public, passant par une péréquation financière.

Après vous avoir entendu ici cet après-midi, et ce matin sur une radio périphérique, monsieur le ministre, nous serons nombreux non seulement à ne pas vous mettre de bâtons dans les roues mais à pousser le wagon avec vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. De quoi s'agit-il aujourd'hui ? Il s'agit de débattre de l'organisation de nos systèmes électrique et gazier dans le contexte européen. Où est le problème, serais-je tenté de vous demander, monsieur le ministre ?

Ce débat me paraît en effet avoir été trop largement alimenté par nos maladresses pour ne pas répondre aux vœux de nos adversaires.

La loi de nationalisation, qui a confié à EDF et à GDF le monopole des importations et des exportations, remonte à 1946 ; le traité de Rome à 1957. Et nous sommes en 1993 ! Nous aurions donc vécu trente-six ans dans une situation qui ne dérangeait personne et, brutalement, nous sommes conduits à nous expliquer ! C'est en novembre 1992, que la Commission a fait à la France une déclaration de grief, accompagnée d'une mise en demeure, la sommant de s'expliquer et de modifier son

système. Dans quelques jours, un conseil des ministres de l'énergie sera appelé à émettre des avis et des propositions.

Mais je ne suis pas sûr que ce débat réponde à des préoccupations qui touchent la population européenne. Si vous demandez aux habitants des pays de la Communauté quels sont les sujets qui les préoccupent dans le domaine de l'énergie, ils évoqueront sans doute les problèmes liés à l'environnement, à la sécurité des approvisionnements ou au nucléaire. Je ne suis pas persuadé qu'un Anglais ou un Italien vous répondrait qu'il est contrarié par l'existence d'un monopole en France. Ce n'est pas un sujet d'actualité. Et pourtant, nous en parlons.

En second lieu, nous sommes amenés, fort involontairement, à développer un véritable paradoxe. Nous sommes désignés comme des coupables alors que nous sommes les bons élèves et sans doute les meilleurs de l'Europe. Parmi tous les domaines que j'ai cités tout à l'heure, un modèle aurait-il notre préférence ? Avons-nous quelque chose à envier au ciel allemand deux fois plus chargé en CO₂ que le ciel français ? Avons-nous quelque chose à envier à la pénurie dans laquelle se trouve, de fait, l'Italie aujourd'hui en raison de l'absence de choix ? Serions-nous satisfaits d'avoir la même organisation de la distribution électrique qu'en Angleterre ? Je ne le crois pas. Il y a un modèle français qui apporte de grandes satisfactions aux usagers d'EDF et de Gaz de France. Aujourd'hui, nous avons besoin de l'affirmer.

La méthode choisie par le gouvernement français, celui qui vous a précédés et le vôtre, n'est pas exempte de reproches. Le gouvernement précédent a opposé une fin de non-recevoir à la demande de la Commission européenne. Il eût mieux valu répondre et faire des propositions. Vous avez choisi, vous, de confier à un haut fonctionnaire le soin de faire un rapport, considérant que c'était une preuve de bonne volonté de votre part à l'égard des injonctions de Bruxelles. C'est peu, et sans doute insuffisant. Je pense qu'en choisissant cette méthode, vous vous êtes, d'une certaine façon, lié les mains. Faire un rapport, n'est-ce pas la mission demandée à tout fonctionnaire ? A l'avoir demandé publiquement, vous vous exposez au risque de voir ce rapport publié. Vous y avez échappé de peu...

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Merci !

M. Jean-Claude Lenoir. ... mais il eût mieux valu organiser un débat.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Nous le faisons !

M. Jean-Claude Lenoir. Un débat parlementaire vaut mieux qu'un mauvais rapport, mauvais dans la mesure où il n'existe pas.

Face à la situation créée, quels sont les enjeux, quel est le vrai débat que l'on doit ouvrir ?

Il y a à mon avis trois sujets essentiels.

Le premier, vous n'en serez pas surpris, concerne le service public. Le service public, en France, doit s'adapter au contexte européen, se moderniser, mais c'est ce qu'il fait depuis longtemps. En fait, la grande réussite d'EDF, notamment pour son programme électronucléaire, tient certainement à son statut d'entreprise publique. (« Très bien ! » sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Pour autant, certains aspects de ce statut doivent évoluer, comme ils l'ont fait déjà. Les responsables ont su moderniser à la fois Electricité de France et Gaz de France pour permettre à ces entreprises de jouer un rôle dans le contexte européen.

Faut-il aller plus loin ? Je n'en suis pas convaincu, d'abord parce que mieux vaut une politique pragmatique qui conduit à renoncer à l'éclatement de la distribution et du transport. On pouvait lire hier dans un journal sans doute mal inspiré que la toute puissante direction générale de l'énergie et des matières premières avait convaincu le ministre de l'industrie de renoncer à l'ATR. Si elle y est pour quelque chose, qu'elle en soit félicitée. Mais, vous connaissant, je pense que vous n'avez pas besoin de ces injonctions ou des ces conseils.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. On a toujours besoin de conseils !

M. Jean-Claude Lenoir. L'ouverture de la production à la concurrence pose d'énormes problèmes que vous avez relevés vous-même tout à l'heure. Je ne suis pas certain que nous gagnions, que l'Europe gagne à ce que la production d'électricité soit demain entre les mains d'autres opérateurs que celui, essentiel, qu'est Electricité de France.

Maintenant, il ne suffit pas de dire : ne touchons pas au système actuel, qui donne satisfaction. Il faut lancer la balle dans le camp de ceux qui nous demandent de changer et notamment dans le camp des Européens.

M. Franck Borotra. Des commissaires !

M. Jean-Claude Lenoir. Nous avons affaire ici à un certain nombre d'idéologies qui sont portées par des fonctionnaires de très haut rang, regroupés dans une sorte de club très fermé de Technocratic Park, qui voudraient concevoir l'organisation de nos systèmes depuis des bureaux sans fenêtres. Il faut être pragmatique. Vous avez affirmé vouloir l'être. Nous ne saurons trop vous conseiller de l'être dans les mois qui viennent, en particulier face aux Européens.

Ne peut-on pas suggérer en définitive qu'il y ait un modèle européen du service public ? (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Ce qui a réussi en France ne peut-il être un outil qui permette à nos partenaires d'évoluer dans un sens qui satisfasse la demande de leurs populations ?

Qu'apporte le service public ? Trois éléments clés, que vous avez d'une certaine façon relevés : l'obligation de fourniture, la continuité du service et l'égalité de traitement devant les tarifs.

Sur ce dernier point notamment, regardez ce qui se passe en Grande-Bretagne où la distribution a été privatisée : les régions sont traitées de façon tout à fait inégale.

Plusieurs députés du groupe communiste. Eh oui !

M. Louis Mexandeau. On le dit depuis des années ! C'est vrai aussi pour les télécommunications !

M. Jean-Claude Lenoir. Dans certaines régions, plus défavorisées, plus rurales, plus éloignées, les tarifs sont plus élevés que dans les agglomérations. Nous ne voulons pas d'un tel système !

M. Michel Destot. Il faudrait y penser pour les autres secteurs industriels !

M. Jean-Claude Lenoir. Les consommateurs français sont attachés à la péréquation tarifaire et à l'égalité de traitement. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe communiste.)

J'irai même plus loin, monsieur le ministre. La Communauté européenne a aujourd'hui une politique d'aménagement du territoire. Quelle serait la conséquence de l'abandon de l'égalité de traitement ? La création de fonds de solidarité au titre des compensations. A-t-on imaginé ici le coût de telles compensations ? Je me suis livré à un petit calcul : 60 ou 70 milliards d'écus pour l'ensemble de l'Europe. Cela veut dire que, si l'on renonçait à la péréquation tarifaire, on serait conduit, pour venir en aide aux régions défavorisées, à déboursier des sommes considérables. J'ajoute que la solidarité et l'égalité de traitement nous permettent de mener une action dans le domaine de l'aménagement du territoire sans dépenses budgétaires.

Voilà donc quelques idées vous permettant de réfléchir à un modèle européen du service public.

Le deuxième sujet, qui vient un peu compléter le précédent, c'est l'apparition d'une forme nouvelle du service public, éclaté, mieux réparti, partagé.

Pourquoi l'Etat serait-il le seul à agir en ce domaine ? Les collectivités locales, notamment depuis la décentralisation, sont tout à fait bien placées pour le faire. D'ailleurs, à l'origine, le régime des concessions a été institué pour qu'elles prennent leur part dans les investissements. Regardez ce qui se passe dans les pays voisins. Les régions, les départements et les communes jouent un rôle dans ce domaine.

Ne pourrions-nous pas avoir, en France, une sorte de partage des compétences en matière d'énergie, qui permettrait aux collectivités territoriales d'avoir une politique dans les domaines suivants : les économies d'énergie, la valorisation des ressources locales, notamment le bois, la biomasse, mais aussi l'incinération des ordures ménagères, la cogénération, autant de sujets qui intéresseraient les collectivités, surtout si l'on y ajoute l'environnement.

Ne peut-on confier aux collectivités territoriales le soin de définir les conditions dans lesquelles seront passés les réseaux de basse et de moyenne tension ? En contrepartie, bien sûr, les redevances qui leur sont versées seraient revalorisées. L'un de mes collègues, maire d'une grande ville, me disait hier qu'une commune de plus de 100 000 habitants recevait, au titre des servitudes des canalisations de gaz, une redevance de 200 francs par an. Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si ce chiffre est exact. S'il ne l'était pas, il devrait être corrigé dans l'esprit de celui qui m'en a parlé.

Enfin, le troisième sujet qui mérite qu'une réflexion soit menée par le Gouvernement auprès des instances européennes, c'est le nucléaire.

Comme l'a souligné l'orateur qui m'a précédé, nous sommes aujourd'hui les seuls à développer le nucléaire. Nous sommes donc isolés, et cette situation comporte des inconvénients et sans doute demain des dangers. Cela ne peut durer et il faut promouvoir une politique européenne du nucléaire. Nous devons participer avec nos partenaires de la Communauté à un certain nombre de programmes, comme la mise au point du réacteur européen du futur.

Par ailleurs, pour être convainçants auprès des pays voisins, nous devons séparer le civil et le militaire. Le nucléaire militaire était lié au nucléaire civil pour des raisons évidentes il y a trente ans. Cette obligation n'est plus nécessaire. Je crois que nous gagnerions auprès des opinions européennes en affichant une séparation totale entre les deux.

Dans ce domaine, il est extrêmement important qu'il y ait une plus forte déontologie concernant le contrôle. Actuellement, le contrôlé est contrôleur et le contrôleur

contrôlé. Je ne suis pas sûr que l'opinion soit persuadée de l'indépendance de ceux qui sont à la tête des organismes publics touchant le nucléaire. Il y a une sorte de confusion et d'amalgame qui fait penser, au-delà de nos frontières, que la France a une sorte de bureaucratie à la bulgare dans le domaine du nucléaire. (*Murmures sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et le Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est vous qui le dites !

M. Jean-Claude Lenoir. Démocratisons le débat, même si tout le monde n'est pas d'accord. Ouvrons-le au public. Le Parlement a ouvert une large voie, notamment grâce aux travaux de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dont il faut souligner le rôle essentiel. La discussion d'aujourd'hui va dans le bon sens, mais il faut aller plus loin, sans doute aussi au plan local. En nous rapprochant des citoyens, en étant des hommes de terrain pragmatiques, nous pourrions plus aisément, et j'espère que le débat du printemps prochain nous le permettra, attirer l'attention de nos concitoyens sur ces questions et surtout leur apporter des réponses satisfaisantes.

Autant de réflexions, monsieur le ministre, qui peuvent remplir votre besace au moment où vous allez vous rendre à Bruxelles. Je ne suis pas sûr que vous partagiez toutes les idées que je viens de développer. Je crois néanmoins que vous auriez intérêt à faire parler les parlementaires et les élus, et l'initiative que vous avez prise en ouvrant ce débat est le témoignage de votre volonté en ce domaine.

Pour ma part, pressentant ce que doit être l'évolution des services publics en Europe au cours des prochaines années, j'ai pris l'initiative d'associer des parlementaires, députés et sénateurs, dans un groupe, « le groupe des Douze », qui va réfléchir à la façon dont peut évoluer un service public moderne et adapté au contexte européen.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais vous faire. Je voudrais, en quittant cette tribune, vous convaincre que la France ne doit pas se sentir coupable. Nous avons des acquis considérables dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. N'allez pas à Bruxelles en décembre prochain comme quelqu'un qui peut être accusé. S'il faut accuser quelqu'un, ce sont plutôt ceux qui polluent l'atmosphère, ceux qui ont détruit des organisations et des systèmes qui étaient d'une certaine façon performants, ceux qui n'ont pas apporté les bonnes réponses et qui ne s'associent pas à une démarche communautaire. Il ne peut pas y avoir aujourd'hui une politique française de l'énergie. Il faut une politique européenne. Attachez votre nom à cette grande ambition ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le ministre, il y a deux jours, ils étaient plus de 40 000, électriciens et gaziers, dans les rues de Paris...

M. Robert Pandraud. Ce n'est pas un critère !

M. Jean-Claude Lefort. ... à l'appel de leurs syndicats, CGT, FO, CFTC et CFDT.

Ils étaient non seulement nombreux mais unis et déterminés pour vous dire avec force : moderniser et développer le service public de l'énergie, oui, mais le casser, non, mille fois non !

Comment ne pas comprendre et ne pas voir qu'ils ont raison, mille fois raison ?

Il y a quelque temps déjà, sous un autre gouvernement, ils ont dû se battre contre un amendement qui mettait en cause le monopole d'EDF-GDF. Plus récemment, c'est au cours de la discussion d'une loi contre la corruption que des tentatives similaires ont été tentées. Il aura fallu, avec la détermination des salariés, notre ferme volonté de défendre le service public pour que ces projets soient alors abandonnés, mais, sortis par la fenêtre, ils reviennent aujourd'hui par la porte et avec une force toute nouvelle.

Nous sommes aujourd'hui de nouveau avec les salariés et les usagers pour nous opposer à vos projets hyperdangereux qui remettent fondamentalement en cause l'existence d'un grand service public de l'énergie en France.

C'est absolument inacceptable car, en vous attaquant au service public de l'énergie que constitue EDF-GDF, vous voulez casser un outil extraordinairement efficace, performant, un outil qui fait l'admiration du monde entier. Vous le reconnaissez d'ailleurs vous-même à votre manière quand vous affirmez dans un document que vous nous avez remis que la comparaison internationale des prix de l'électricité confirme la compétitivité du système français.

EDF-GDF, parce que c'est un service public, c'est la garantie de raccordement et la garantie de fourniture pour qui que ce soit et où que ce soit en France. C'est la garantie de pouvoir bénéficier d'une alimentation énergétique, quels que soient sa condition, son origine ou ses moyens.

C'est aussi, parce que c'est un service public, l'assurance de l'égalité des usagers et de la solidarité nationale dans les services rendus. Que l'on habite Dunkerque, Nice, Guéret ou Ajaccio, c'est le même tarif et non pas des aléas tarifaires que votre projet contient en lui-même - j'y reviendrai. C'est ce qu'on appelle la péréquation tarifaire qui fait que le kilowatt-heure est au même prix pour tous les usagers. De plus, grâce au service public, il est vendu au prix coûtant.

EDF-GDF, c'est aussi, parce que c'est un service public, un statut des personnels qui, en dépit des coups, reste avancé. Ce statut, ce sont les personnels qui l'ont bâti en luttant pour leur emploi, leurs conditions de travail et pour le service public. Il résulte de la conception que les pères fondateurs d'EDF-GDF avaient duré et de la place que doit avoir l'homme au travail.

Il est vrai qu'aujourd'hui, alors que notre pays est pourtant bien plus riche qu'à la Libération, votre gouvernement remet en cause tous les acquis et toutes les avancées sociales. C'est un recul humain évident.

Votre conception va également à l'encontre de l'efficacité économique et sociale, car c'est en quelque sorte une loi : c'est là où les conditions de travail sont les moins mauvaises et où les garanties statutaires les plus nettes que les secteurs d'activités économiques sont les plus efficaces. C'est le cas à EDF-GDF.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, le service public EDF-GDF, c'est l'énergie entre les mains de la nation, ce qui freine l'idée que l'électricité et le gaz devraient être considérés comme une simple marchandise. Ce sont des produits de première nécessité quand bien même, aujourd'hui, le kilowatt-heure est plus taxé que le caviar !

La maîtrise par la nation de son énergie est une sécurité pour le pays, pour son indépendance. Un aspect de cette réalité nous a été rappelé d'ailleurs par Gaz de France dans une note datée du 23 novembre dernier, qui explique que « c'est bien par l'intermédiaire d'un opéra-

teur national d'une dimension suffisante que l'on pourra obtenir dans les années à venir les meilleures conditions d'approvisionnement pour les industriels français ».

Ce service public, parce qu'il est solide, performant et moderne, joue un rôle de premier plan dans l'exportation, en particulier en Europe. Je rappelle qu'EDF exporte 60 milliards de kilowatts-heure, ce qui équivaut à une rentrée de 12 milliards ou 13 milliards de francs.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. 13.

M. Jean-Claude Lefort. Bref, depuis 1946, ce service public de l'énergie électrique et gazière fait la preuve de son efficacité, tant sur le plan social que sur le plan économique ? Alors quoi ? Il faudrait, selon vous, changer une équipe qui gagne ! C'est aberrant ou plus exactement, c'est dire à quel point votre politique libérale est aux antipodes des besoins nationaux.

Car votre projet, c'est quoi ? Il découlerait d'une contrainte qui nous serait imposée par Bruxelles et contre laquelle on ne pourrait rien ?

Absolument pas ! C'est vous-même, monsieur le ministre, qui avez affirmé, le 20 octobre dernier, qu'il fallait « déréglémenter » et ne pas accepter le *statu quo*. Vous êtes donc d'accord avec Bruxelles.

M. Franck Borotra. Mais non ! M. Longuet vient de dire le contraire. Vous ne l'avez pas écouté !

M. Jean-Claude Lefort. ... et, aujourd'hui, alors que vos intentions sont arrêtées, vous organisez un simulacre de consultation de notre assemblée. Je dis bien « un simulacre », car cette discussion, qui aura lieu sans les personnels et les usagers et qui ne correspondra en rien au grand débat national absolument nécessaire, se terminera sans que l'Assemblée vote !

En fait, si vous écoutiez les personnels et les usagers, si vous aviez en vue l'intérêt général, vous devriez vous rendre au conseil des ministres européens du 10 décembre prochain pour dire tout simplement : non !

Votre projet est socialement, économiquement et nationalement inacceptable.

Il consiste, en effet, à permettre à des entreprises privées, françaises ou étrangères, de produire sans restriction de l'énergie et d'avoir accès aux réseaux actuels, qui sont pourtant le résultat d'investissements publics. Bref, il s'agit d'abandonner le monopole EDF-GDF !

A terme, ces entreprises ne supportant pas de charges de service public pénétreront de plus en plus fortement le marché, et le service public, dépossédé des créneaux rentables au sens capitaliste, deviendra une sorte de service social concentré sur les secteurs les moins rentables, c'est-à-dire les secteurs délaissés par les entreprises privées.

En vérité, votre projet, monsieur le ministre, consiste à faire entrer le loup dans la bergerie.

Nous ne sommes pas les seuls à dire non. Ainsi, la commission économique du Parlement européen souligne le risque que comporte un tel projet, en dénonçant « la diminution de la sécurité d'approvisionnement, la réduction des investissements à long terme au profit de ceux qui s'amortissent rapidement ».

Cette commission affirme également que, avec ce projet, « les régions pauvres... n'auraient plus que le choix de payer leur énergie plus cher par rapport aux régions riches ou à investir localement dans leur propre système de production - mais avec quels moyens ? »

Et cette commission d'ajouter : « Force est de constater que les propositions de la Commission de Bruxelles au sujet du marché intérieur de l'énergie laissent une série de questions essentielles en suspens : celles des impacts sociaux notamment. »

Enfin, elle affirme que « le risque est grand de voir s'installer une concurrence sauvage entre Etats, fondée sur des pratiques relevant du dumping social et environnemental, et d'aboutir ainsi à une situation similaire à celle découlant de la déréglementation du marché aérien aux Etats-Unis. »

Monsieur le ministre, vous pouvez, comme à votre habitude, ne pas écouter les salariés. Vous pouvez ne pas écouter non plus le groupe communiste...

M. Franck Borotra. C'est vous qui n'avez pas écouté le ministre !

M. Jean-Claude Lefort. ... ou l'auteur de ce rapport. Vous pouvez ne pas entendre le Conseil économique et social qui, l'année dernière déjà, s'est prononcé contre l'ATR et pour le maintien du service public. Mais comment pourriez-vous nier la réalité ? Car il existe un exemple grandeur nature de ce que vous voulez faire, et on le trouve en Grande-Bretagne.

Ce pays connaissait auparavant quasiment le même fonctionnement que la France, avec un secteur électrique - production, transport, distribution - placé sous monopole public. Or après trois ans de privatisation impulsée par Mme Thatcher quel est le bilan ?

D'abord, le fractionnement du système britannique a conduit à l'abandon de certains critères habituels du service public : ainsi, l'obligation d'alimentation se réduit de *facto* à une simple obligation de raccordement.

En second lieu, la mise en concurrence, fondée sur le principe du libre échange, a signifié l'abandon de l'égalité de traitement des consommateurs et de toute péréquation tarifaire.

La privatisation du système anglais, c'est aussi - et ce n'est pas la moindre des choses - la suppression de 40 p. 100 des emplois dans le secteur de la production, la diminution de 30 p. 100 en moyenne des salaires, la réduction de moitié des budgets de recherche et de développement et une augmentation des prix du kilowatt-heure de 40 p. 100.

Voilà monsieur le ministre, ce que signifie concrètement la mise en concurrence d'un monopole public. C'est une attaque en règle contre l'emploi, les acquis sociaux, les usagers et contre la nation !

La loi de nationalisation de 1946 a donné à notre pays les moyens de se doter d'un service public énergétique fort et performant. C'est parce qu'il fallait, au sortir de la guerre, reconstruire totalement notre économie qu'une politique forte était nécessaire. Pourquoi ce qui a été vrai il y a quarante-cinq ans ne le serait plus aujourd'hui ?

Si ce n'est plus la guerre tout court, c'est la guerre économique. En cette fin de siècle, nous sommes confrontés à une des crises les plus graves de notre histoire. Le nombre des hommes, des femmes et des jeunes au chômage ne cesse de progresser. Notre économie s'affaiblit et notre dépendance s'accroît !

Mais cela n'a rien de fatal. Cela résulte d'un choix, celui d'une politique - la vôtre, monsieur le ministre - dont l'objectif n'est pas de répondre aux besoins de la société et des hommes mais uniquement de favoriser le profit privé, et ce dans toutes les sphères de la

société. Vos projets actuels, en ce domaine comme en tant d'autres, sont porteurs d'un choix de société qui met en cause les fondements mêmes de la France.

Pourquoi les nationalisations ont-elles eu lieu ?

D'abord, parce que la plupart des grandes sociétés avaient choisi durant la guerre de se soumettre à l'occupant nazi. Le choix politique de les nationaliser mettait donc en évidence le fait que les grandes affaires n'ont pas de patrie, mais uniquement des intérêts !

Ainsi, le 2 décembre 1945, le rapporteur de la commission des finances de l'époque, Christian Pineau, qui n'était pas communiste, ...

M. Franck Borotra. Heureusement pour lui !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il était socialiste !

M. Jean-Claude Lefort. ... déclarait : « Les banques se sont mises au service de l'occupant pendant la guerre ; il convient maintenant de nous libérer une bonne fois pour toutes des puissances de l'argent ».

Et c'est le général de Gaulle...

M. Franck Borotra. Vous n'avez cessé de le combattre !

M. Jean-Claude Lefort. ... qui disait à propos des nationalisations : « C'est une révolution, la plus grande de son histoire, que la France, trahie par ses élites dirigeantes et par ses privilèges, a commencé d'accomplir ».

M. Robert Galley. Très bien !

M. Jean-Claude Lefort. Les choses sont-elles différentes aujourd'hui, monsieur le ministre ? Evidemment non !

Car que traduit le choix des privatisations, dont celle qui nous occupe aujourd'hui, celle d'EDF-GDF, sinon le refus de défendre l'intérêt national ?

Il est une seconde raison aux nationalisations ; elles répondent à un choix politique bien précis qui consiste à considérer que la satisfaction des besoins du peuple et de la nation suppose que l'Etat détienne les grands - pas tous, mais les grands - leviers économiques.

C'est le général de Gaulle, qui, comme chacun le sait, n'était pas communiste, qui proposait « un régime économique et social tel qu'aucun monopole et aucune coalition ne puissent peser sur l'Etat ni régir le sort des individus, où, par conséquent, les principales sources de richesses communes sont, tout au moins, contrôlées par la nation. »

Cette idée trouvait ses fondements dans le programme du Conseil national de la Résistance, qui, en son point 5, stipulait qu'il fallait « promouvoir une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ».

Bref, ce n'était ni le collectivisme ni le libéralisme. C'était la France, la France du progrès !

En vérité, qu'on le veuille ou non, on ne peut pas échapper à l'alternative suivante : ou bien l'économie est mise au service du peuple et de la nation ; ou bien l'économie et les hommes sont mis au service des intérêts particuliers. Ce sont deux choix de société radicalement opposés.

Vous vous inscrivez, monsieur le ministre, dans le second. Pour ce qui nous concerne, nous nous inscrivons dans le premier parce que c'est la seule voie qui soit à la fois humaine et moderne.

Reste que, dans le cadre du service public, EDF-GDF, pourrait faire mieux, en particulier en matière d'emploi, d'autant qu'EDF vient d'annoncer un bénéfice net de 2,5 milliards de francs pour 1993. L'argent existe donc pour cela !

Par exemple, il serait possible de transformer les 3 000 CES actuels en emplois statutaires, ce qui ferait 3 000 salariés assurés d'un travail.

Continuons le raisonnement en évoquant le nucléaire. Le seul grand marché nucléaire d'avenir se trouve actuellement en France. Or les premières centrales nucléaires construites - elles sont au nombre de trente-quatre et leur puissance est de 900 mégawatts - seront obsolètes dans quelques années. Leur renouvellement, dans des conditions de sécurité et de concertation réelles et absolues représente, selon les études, 100 000 emplois pendant dix-sept ans, soit deux fois plus d'emplois que ceux escomptés du plan quinquennal !

Et je ne parle pas du développement et de la maîtrise des énergies nouvelles.

Pourquoi faudrait-il abandonner la nationalisation, le monopole public de production ? Pourquoi faudrait-il aujourd'hui partager les études, les futures constructions et leur propriété avec Siemens et quelques autres trusts allemands ?

Est-il vrai, monsieur le ministre, que l'essentiel de la conception et des études des futures centrales nucléaires est confié aux constructeurs Framatome et Siemens, via une filiale commune, la NPI - Nuclear Power Industries - l'allemand Siemens fournissant environ 500 000 heures d'études, c'est-à-dire près de la moitié du volume d'heures ?

Pire encore. Tout laisse à penser qu'on s'oriente vers la participation de Siemens dans la réalisation, en France, de futures tranches nucléaires qui seraient privées !

Verra-t-on, demain, des centrales nucléaires placées entre les mains du secteur privé et du secteur privé allemand ? J'écouterai votre réponse avec attention, monsieur le ministre.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, EDF-GDF peut faire mieux. C'est vrai également en ce qui concerne la maintenance. Au lieu de sous-traiter comme le fait actuellement EDF - ce qui pose d'ailleurs un problème de sécurité -, il serait possible, en faisant assurer cette maintenance par le service public, de créer 8 000 emplois supplémentaires dont les titulaires bénéficieraient du statut des agents EDF-GDF.

Ces propositions ne sortent pas d'un chapeau. Ce sont celles des salariés d'EDF qui ont calculé que la création de 10 000 emplois EDF supplémentaires se solderait par une augmentation des quittances de 1 p. 100, soit une hausse de 0,2 centime le kilowatt-heure en très haute tension et 0,5 de centime en basse tension.

De même, combien d'emplois perdus par le simple fait que, sur les 9 millions de tonnes de charbon brûlées dans les centrales thermiques, 2 millions de tonnes seulement proviennent du sol national ?

EDF-GDF peut aussi faire mieux en matière de solidarité nationale. Aujourd'hui, des centaines de milliers de foyers ne sont plus en mesure de payer leur facture d'électricité. Ne peut-on pas, monsieur le ministre, imaginer de fournir gratuitement un certain nombre de kilowatts à celles et ceux qui sont les plus démunis afin de leur assurer un minimum vital d'alimentation ?

L'énergie, c'est tout simplement la vie ! En faisant cette suggestion, nous proposons d'apporter un peu de lumière et de chaleur - c'est le cas de le dire - dans un univers où règnent la grisaille et le froid !

EDF-GDF peut faire mieux aussi en matière de démocratie. Il y a, parmi les personnels, un potentiel énorme, à faire fructifier, à faire émerger, pour rendre l'entreprise encore plus performante.

De même, les consommateurs devraient, par l'intermédiaire de leurs représentants, peser sur les choix à effectuer.

De plus, toutes les dispositions proposées auraient des conséquences positives pour l'aménagement du territoire.

Ces propositions, monsieur le ministre, ne vous paraîtront peut-être pas marquées par une hauteur particulière tant il est vrai que, pour vous, la hauteur de vue consiste souvent à s'extraire de la vie quotidienne des gens ! A chacun ses valeurs !

Le débat d'aujourd'hui se conclura sans que notre assemblée émette un vote. Ce n'est pas acceptable. C'est pourquoi je vous annonce que je m'apprête à déposer une proposition de résolution afin l'Assemblée puisse se proposer par un vote.

Votre projet est contraire à la Constitution. Car il s'agit, en l'occurrence, non de promouvoir une harmonisation des pratiques par le haut - ce que nous proposons - mais d'imposer à chaque état membre de l'Union européenne une restructuration de son industrie énergétique en fonction de principes qui, pour ce concerne notre pays, sont opposés à ceux qui régissent notre législation nationale.

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole, monsieur Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Je rappelle que le préambule de la Constitution dispose clairement que « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité ». Or votre projet y est totalement opposé !

Votre projet est également contraire à l'Acte Unique, en particulier à ses articles 90-2 et 222. En effet, selon l'article 90-2, « les entreprises chargées de la gestion des services d'intérêt économique général ... sont soumises aux règles du présent traité ... dans la limite où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie ». Or votre projet fait échec au service public !

M. le président. Monsieur Lefort, je vous en prie, respectez votre temps de parole !

M. Jean-Claude Lefort. J'en termine, monsieur le président.

Quant à l'article 222, il est clair en ce sens où il « ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres ». Or vous voulez déposséder la nation de la propriété, de la production et du transport de l'énergie !

Pour toutes ces raisons, notre opposition à ce projet est totale. Et cette opposition devrait également se rencontrer parmi ceux qui sont attachés à la souveraineté et aux intérêts de la France, parmi ceux qui considèrent que le préambule de la Constitution française doit être respecté.

Croyez-moi, monsieur le ministre, le débat d'aujourd'hui n'est qu'un début. Vous n'échapperez pas à la volonté de notre peuple, car il tient au service public car il tient à EDF-GDF ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le fait que nous ayons un débat aujourd'hui à l'Assemblée nationale sur l'organisation électrique et gazière dans le contexte européen est une bonne chose. Mais tout dépendra de ce que le Gouvernement, surtout le ministre chargé de ce département, en retiendra. Nous le saurons à l'usage.

Il est dommage, monsieur le ministre, comme le disait à l'instant M. Lefort, que ce débat ne soit pas sanctionné par un vote qui vous aurait donné sinon un mandat impératif, en tout cas une idée de ce que souhaite l'Assemblée nationale.

Pour le groupe socialiste, ce débat doit d'abord servir à rassurer les personnels d'EDF et de GDF et, au-delà d'eux, les usagers du service public sur le fait que le Gouvernement et le ministre que vous êtes, monsieur Longuet, n'envisagent pas un abandon du service public tel qu'il existe actuellement. Nous attendons des réponses très précises sur ce point.

J'indique que mes collègues Michel Destot, Georges Sarre et Jean-Pierre Kucheida développeront également les positions du groupe socialiste.

Le débat d'aujourd'hui est, d'une certaine façon, la conséquence d'une volonté européenne exprimée depuis plusieurs mois par la Commission, et on peut se demander, monsieur le ministre, si cette volonté ne vous sert pas. Je veux dire par là que vous n'avez pas la réputation d'être un collectiviste acharné. (*Sourires.*) On peut donc être quelque peu inquiet des affirmations de libéralisme qui ont été les vôtres dans un passé encore récent.

Le débat résulte d'une volonté générale de la Communauté européenne : la mise en œuvre, partout et toujours, de la concurrence ! A croire qu'à Bruxelles on n'a que ce mot sur les lèvres ! Mais tel n'est pas notre sujet...

M. Franck Borotra. Mais si !

M. Bernard Derosier. A cet égard, je rappellerai les deux propositions de la Commission, présentées au mois de janvier 1992.

Certes, nous sommes confrontés à un problème de marché. Mais convenons que le gaz n'est pas tout à fait un produit comme le lait ou la viande et que l'électricité n'est pas seulement un produit d'équipement domestique.

M. Claude Gatignol. Heureusement ! Sinon, il y aurait des quotas ! (*Sourires.*)

M. Bernard Derosier. De quoi disposons-nous ? D'abord, de votre discours, monsieur le ministre, que j'ai écouté avec attention pour essayer de mieux connaître votre avis et déchiffrer vos intentions. Votre propos n'a guère facilité les choses. Nous disposons aussi du rapport rédigé par M. Mandil. Mais nous l'avons reçu il y a tout juste quarante-huit heures, et il compte cinquante pages ! Il serait souhaitable que nous soyons dégagés de certaines des charges qui nous incombent au sein de cette assemblée afin de l'étudier tout à loisir.

Il y a aussi le contexte social. Les manifestations des employés de Gaz de France et d'Electricité de France du 23 novembre ont traduit non seulement une inquiétude, mais aussi une détermination, qui ne vous a sans doute pas échappé, monsieur le ministre.

On doit aussi défendre les intérêts des usagers.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que l'énergie était un sujet authentiquement politique. Je ne peux que souscrire à cette affirmation.

Outre le fait que le présent débat doit préparer les positions du Gouvernement de la France à la veille du Conseil des ministres européen de l'énergie, vous avez annoncé que le Gouvernement présenterait des propositions. Lesquelles ? Les attendez-vous de cette assemblée ou avez-vous déjà un certain nombre d'idées précises ? Votre discours liminaire a été peu éclairant.

Le présent débat doit aussi être l'occasion, avez-vous dit, de rassembler les éléments les plus forts de la position de la France.

Lors de la précédente législature, j'ai eu l'honneur de présenter devant la délégation pour les Communautés européennes, présidée aujourd'hui par M. Pandraud, un rapport approuvé à l'unanimité sur toutes ces questions. Tous les membres de la délégation, quelle qu'ait été leur appartenance politique, avaient considéré qu'il fallait sérieusement réfléchir aux propositions de la Commission européenne.

La France s'est dotée d'une organisation du marché du gaz et de l'électricité dont l'efficacité n'est plus à démontrer, et il serait paradoxal de remettre en question quelque chose qui fonctionne bien.

M. Franck Borotra. C'est vrai !

M. Bernard Derosier. Ce service public est à mes yeux, et je suis sûr que nombre de mes collègues partagent ce sentiment, la garantie de la sécurité d'approvisionnement pour les usagers, qu'ils soient domestiques ou industriels. Sans doute, monsieur le ministre, avez-vous comme moi la volonté de penser d'abord à l'usager, c'est-à-dire au consommateur, avant de satisfaire des intérêts dont on pourrait se demander à quoi ils correspondent exactement.

La sécurité d'approvisionnement se fait aujourd'hui au meilleur prix et elle assure l'égalité entre les usagers.

La libéralisation préconisée par la Commission européenne fera que les États membres se verront privés de leurs moyens d'agir dans un secteur stratégique - vous avez d'ailleurs souligné vous-même l'importance de l'énergie. Disant cela, je pourrais être accusé de faire preuve d'esprit nationaliste. Mais il n'en est rien. Je pars d'un constat : l'importance de l'énergie dans un pays comme le nôtre est évidente et il n'existe pas de politique communautaire de l'énergie. Il est d'ailleurs paradoxal que l'Europe ne se soit pas préoccupée de mettre plus tôt au point une politique européenne de l'énergie.

Si, demain, le gaz et l'électricité étaient soumis à la seule loi du marché pour ce qui est des prix, du choix des investissements et de l'environnement, en imaginerait-on les conséquences ? Elles seraient contraires à l'intérêt général !

Vous souhaitez rassembler les éléments les plus forts de la position de la France, avez-vous dit. Suivez donc la voie de votre prédécesseur, Dominique Strauss-Kahn, qui s'est fermement opposé aux propositions de la Commission européenne sur l'accès des tiers au réseau car elles sont incompatibles avec les principes de sécurité d'approvisionnement et d'égalité entre les consommateurs.

Le gaz et l'électricité ne sont pas des marchandises ordinaires. Ils doivent donc faire l'objet de règles dérogatoires au droit commun de la concurrence. C'est d'ailleurs le cas dans la plupart des États membres de la Communauté européenne. Le Conseil des ministres du 21 mai 1992 avait enregistré la position hostile de huit États sur douze à l'accès des tiers au réseau.

Le principe de subsidiarité doit s'appliquer à la politique énergétique : il faut laisser aux États membres les moyens d'agir dans un secteur stratégique, en tout cas au moins aussi longtemps que ne sera pas définie une politique européenne de l'énergie.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où, dans ce pays, on parle d'aménagement du territoire à longueur de semaines, alors que le Premier ministre et le ministre de l'intérieur sillonnent la France pour défendre cette grande idée de l'aménagement du territoire, l'État ne peut pas abandonner sa possibilité d'intervention à travers des entreprises publiques, laquelle lui permet d'assurer l'universalité du service rendu.

Référons-nous aux cinq dernières lignes du rapport Mandil : « Le système électrique et gazier français a prouvé son efficacité depuis 1946, » - Oui, c'est vrai ! - « mais il se trouve confronté à une situation nouvelle. » - Oui, c'est vrai ! - « Si des évolutions étaient jugées nécessaires, elles devraient être conçues avec le souci de donner des chances accrues de développement aux entreprises du secteur sans porter atteinte à leur mission de service public. Les objectifs ainsi définis n'apparaissent nullement incompatibles. »

Ils ne peuvent l'être si, monsieur le ministre, vous êtes déterminé à défendre le service public de l'électricité et du gaz dans ce pays, si vous êtes déterminé à résister à la volonté de la Commission européenne.

M. Robert Pandraud. Monsieur Derosier, puis-je vous interrompre ?

M. Bernard Derosier. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Robert Pandraud. Je vous remercie, monsieur Derosier, de me permettre de vous interrompre.

Je voudrais faire observer qu'il n'y a pas égalité de traitement dans cette assemblée ! J'aimerais bien que vous ou le ministre nous distribuiez le rapport dont vous venez de faire état. Comment vous l'êtes-vous procuré ? Pour ma part, je ne l'ai pas.

M. Bernard Derosier. Je ne l'ai pas volé ! *(Sourires.)*

M. Robert Pandraud. Monsieur Derosier, je ne vous mets pas en cause. Je veux simplement dénoncer l'inégalité de traitement entre les députés. La concurrence est faussée ! Nous pourrions presque tenter un recours devant la Cour de justice des Communautés. *(Sourires.)*

M. Franck Borotra. Monsieur le ministre, voilà un exemple d'accès de tiers au réseau ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Mesdames, messieurs, je crois que M. Derosier a commis une erreur.

En effet, avec beaucoup de pertinence et d'à-propos, il a lu un extrait de la page 50 d'un document émanant du Gouvernement et qui a été distribué à tous les membres de l'Assemblée. Il ne s'agit pas du rapport Mandil.

M. Derosier a prêté à M. Mandil une autorité qui est celle du ministre. J'y reviendrai dans mes réponses aux orateurs.

Qu'il n'y ait pas de malentendu : M. Derosier, je le répète, s'est référé à un document qui a été transmis à l'ensemble de la représentation nationale, à l'initiative de mon cabinet, pour éclairer le débat.

M. le président. Monsieur Derosier, veuillez poursuivre.

M. Bernard Derosier. Dont acte, monsieur le ministre. J'admets volontiers mon erreur...

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Personne n'est parfait !

M. Bernard Derosier. Mais il y a tellement de ressemblance entre ce document, dont vous assumez aujourd'hui la paternité, et ce qu'a écrit M. Mandil, que la confusion était possible...

M. Franck Borotra. Donc, M. Derosier connaît le rapport Mandil !

M. Bernard Derosier. Je n'ai pas vu le rapport de M. Mandil mais j'ai lu la presse, comme vous. Si l'on ne peut plus croire ce qu'est imprimé dans les journaux, surtout dans les journaux de droite, à qui pourra-t-on se fier ? *(Rires et exclamations sur divers bancs.)*

J'en viens à ma conclusion, monsieur le président, et je vous prie de m'excuser d'avoir dépassé mon temps de parole, bien involontairement.

Monsieur le ministre, les objectifs qui ont été définis n'apparaissent nullement incompatibles, ainsi que vous l'affirmez, et je vous en donne acte, avec les conditions que j'ai exposées. Ils ne le seront effectivement pas si, le 10 décembre prochain à Bruxelles, vous faites avancer l'idée émise par l'un de mes collègues - M. Lenoir, me semble-t-il - de la mise en œuvre d'un service public européen de l'énergie. Pourquoi devrions-nous en la matière constamment ajuster notre situation sur celle des autres - je devrais dire : sur la Grande-Bretagne ? Pourquoi les autres ne tiendraient-ils pas compte de ce qui fonctionne bien dans notre pays ?

Monsieur le ministre, vous avez évoqué la fièvre obsessionnelle qui caractériserait tel groupe ou tel corps constitué. Il s'agirait d'une psychose collective qui atteindrait une population assiégée. Prenons garde que cette fièvre obsessionnelle ne devienne un délire obsessionnel, c'est-à-dire celui d'un sujet qui se croit entouré de persécuteurs.

Ici, vous n'êtes pas entouré de persécuteurs, mais de députés qui, jusqu'à présent, se sont exprimés dans le même sens ; il ne s'agit pas d'abandonner un service public qui fonctionne bien ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Monsieur le ministre, dans les brefs instants qui me sont impartis, je voudrais centrer mon propos sur la remise en cause par la Commission européenne du monopole d'Electricité de France, et plus précisément sur les modifications qu'elle réclame des conditions d'exploitation de son réseau.

La France porte, au plus profond de ses traditions, le sens du service public, qui permet à chaque citoyen, avec une garantie de qualité et dans un esprit d'équité, l'accès aux services fondamentaux qui assurent à notre société les moyens modernes de son développement, lesquels, à l'évidence, sont la clé de notre indépendance.

C'est conformément à ces principes que le législateur, le 8 avril 1946, nationalisa la production, le transport, la distribution, l'importation et l'exportation d'électricité.

M. Jean-Claude Lefort. Exact !

M. Louis Mexandeau. Ce fut une bonne chose !

M. Robert Galley. Depuis lors, la mission d'Electricité de France, dans le respect de ces principes généraux de service public que sont la qualité de la fourniture, d'une part, la continuité, l'égalité de traitement entre les différents consommateurs, d'autre part, et l'adaptation constante à l'évolution économique enfin, est de garantir, pour l'électricité, l'universalité de la desserte et la péréquation des tarifs, dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement. Et cela en contribuant à la sécurité publique et à l'aménagement du territoire, puisque ce service, parce qu'il est un service public, s'entend sur la totalité de notre territoire national.

Or, l'adoption par le Parlement européen, le 10 novembre dernier, des propositions formulées par M. Claude Desama sur la libéralisation du marché de l'énergie est de nature à susciter une légitime inquiétude parmi le personnel d'Electricité de France, mais égale-

ment chez tout Français attaché à la souveraineté énergétique de son pays et, plus précisément, à la qualité exceptionnelle de notre courant, à la fixité du voltage et à l'absence des microcoupures si dévastatrices pour les ordinateurs qui gèrent la vie de nos entreprises.

M. Rémy Auchédé et M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

M. Robert Galley. Ce projet, en ouvrant la concurrence dans le domaine de la production de courant à travers un système de licitation pour la construction de nouveaux équipements et en instituant une possibilité d'« accès des tiers au réseau » négocié entre producteurs de courant et gros consommateurs industriels, introduit des modifications fondamentales à la loi de 1946.

Certes, on nous dira que deux verrous ont été posés : le nécessaire accord des gestionnaires de réseaux et le contrôle des Etats membres ont été prévus. Je considère toutefois que ce système fait peser une menace diffuse sur notre service public.

Aussi, monsieur le ministre, me féliciterais-je de vous entendre tout à l'heure. A la lumière de vos propos, je ne saurais douter que, le 10 décembre prochain, à Bruxelles, vous n'ayez à l'esprit les remarquables performances d'EDF. Notre grande entreprise produisant l'électricité la plus sûre et la plus compétitive de la Communauté européenne vous donnera en ces temps difficiles la possibilité de parler clair.

M. Jean-Claude Lefort. Et fort !

M. Robert Galley. Tout en escomptant voir EDF atteindre un profit de 2,5 milliards de francs pour 1993 et réduire de 20 milliards son endettement, la France bénéficie du kilowatt-heure le meilleur marché en Europe : son prix de revient est de 23 centimes pour les centrales électronucléaires, de 35 centimes pour les centrales à charbon et de 50 centimes pour les centrales à fuel.

Comment ce prix est-il obtenu ? Grâce à la coordination de la production et du transport d'électricité par un opérateur unique, chargé de l'exploitation et du choix des investissements au niveau national. Et c'est là une originalité de notre pays.

M. Jean-Claude Lefort. Et de notre service public !

M. Robert Galley. Oui, monsieur le ministre, ces performances sont, certes, le fruit du travail qu'ont accompli nos savants et nos ingénieurs pendant plusieurs décennies. Elles résultent de la qualité des choix opérés en 1973-1974, à l'époque du grand choc pétrolier. Mais elles sont aussi le résultat de cette structure originale qui, dans une même entreprise, allie la production, le transport et la distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire.

M. Jean-Claude Lefort. C'est exact !

M. Robert Galley. Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit pas d'entraver la réalisation du marché unique ni le développement des échanges intracommunautaires. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans une forteresse qui n'aurait aucun sens à partir du moment où nous souhaitons exporter de l'électricité.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Rémy Auchédé. Bien sûr !

M. Robert Galley. Notre souci est de maximiser ces échanges, par exemple en permettant tous les transits, mais en leur assurant des bases nationales solides.

En effet, les enjeux nationaux et communautaires d'un tel secteur sont trop cruciaux pour que, sans entraver la libre concurrence, nous ne lui tracions pas le meilleur chemin à suivre.

La sécurité d'approvisionnement ne va pas de soi.

M. Jean-Claude Lefort. C'est sûr !

M. Robert Galley. Elle n'est pas garantie chez certains de nos partenaires européens qui nous critiquent aujourd'hui - je pense à la Grande-Bretagne et à l'Italie - et qui, pour se chauffer ou s'éclairer, ont bien besoin d'Electricité de France.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Robert Galley. Mais, pour maintenir cette sécurité chez nous, il est indispensable que les pouvoirs publics conservent la maîtrise de la structure du parc de production.

De même que cette organisation permet d'assurer l'universalité de la desserte, elle offre en outre la possibilité de la fourniture d'une électricité de qualité au consommateur et d'une péréquation des tarifs. Or cette assurance de prix raisonnables et cette péréquation géographique sont le symbole absolu de ce qu'est le service public en France, de ce que sont les services de l'Etat !

M. Jean-Claude Lefort. Assurément !

M. Robert Galley. L'intérêt général et le bien-être de tous priment sur les impératifs de rentabilité et de course au profit et doivent ramener à leur juste valeur les arguments des apôtres du libre-échange, sans doute envieux de la réussite française.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Rémy Auchédé. Voilà qui est bien dit !

M. Louis Mexandeau. On ne peut qu'approuver !

M. Robert Galley. C'est grâce à cette organisation et aux principes qui la gouvernent que nos villages les plus reculés des Alpes et des Pyrénées sont aujourd'hui éclairés et chauffés, que la télévision peut leur parvenir, que la civilisation - en somme, la démocratie - se répandent sur chaque parcelle de notre sol national.

M. Franck Borotra. Le courant passe sur tous les rangs de l'hémicycle ! (*Sourires.*)

M. Robert Galley. Bien entendu, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, la concurrence est un élément essentiel de dynamisme économique et les impératifs de la concurrence intra-communautaire soumettent de façon croissante les entreprises publiques au régime du secteur privé, évolution amorcée depuis quelques années déjà et qui ne peut que redonner un souffle nouveau et revigorer à nos services publics.

Oui, donc, à la concurrence en termes de production. D'ailleurs, pendant des années EDF a permis d'intégrer avec le maximum de souplesse les petits producteurs d'électricité en France. Nous en sommes d'accord, monsieur le ministre : lorsqu'une usine de la vallée de la Romanche cesse de produire et qu'elle est alimentée par une centrale à partir de conduites forcées, elle doit être intégrée dans le système.

La Compagnie nationale du Rhône, qui est un grand producteur - je n'ajouterai pas : privé - insère sa production. Et si demain Pechiney venait à la reprendre ou à s'entendre avec elle - on ne sait jamais ! - ...

M. Claude Gatignol. Il n'y a pas de fumée sans feu !

M. Robert Galley. ... je n'y verrais pas d'inconvénient. C'est un exemple de ce problème de libre concurrence car, compte tenu de l'amortissement des barrages, l'électricité de la vallée du Rhône est à l'heure actuelle très en-dessous du prix de revient du kilowatt-heure nucléaire.

Cependant, les modifications à apporter au système ne doivent pas remettre en cause les acquis fondamentaux. Qu'on me comprenne, une concurrence sauvage en matière d'électricité sur notre territoire ferait inévitablement perdre les bénéfices du système.

Au-delà des arguments que vous avez développés, monsieur le ministre, que je partage et que je ne répéterai pas, l'introduction de l'ATR conduirait à une lourde réglementation de l'accès au réseau, rendrait infiniment complexe la régulation tarifaire et impliquerait des risques techniques. Je pense en particulier à une grande centrale au charbon installée dans la Ruhr qui pourrait couper le courant aux industriels de Lorraine auxquels elle le distribuerait pour des raisons qu'elle serait seule à apprécier. Or, nous savons bien qu'une rupture brutale de courant sur le réseau entraînerait un déséquilibre qui pourrait tout « foutre par terre », si je puis me permettre cette brutalité !

Il ne peut pas y avoir de demi-mesure. Il ne peut y avoir d'ATR limité, cela n'existe pas. C'est l'accès des tiers au réseau, ou rien ! Voilà pourquoi, monsieur le ministre, sans esprit doctrinaire, mais vous appuyant sur les faits, vous refuserez l'ATR à Bruxelles.

S'agissant des exportations, je comprends assez mal la querelle qui est faite à Electricité de France. Toute la journée nous nous plaignons des importations de voitures japonaises, de l'importation textile, moi le premier, et nous ne pourrions pas exporter de l'électricité alors que c'est le produit des matières premières de notre territoire et le fruit du succès de nos usines, de nos ingénieurs, de nos savants, que c'est un pur produit français !

M. Jean-Claude Lefort et M. Claude Gatignol. Très bien !

M. Robert Galley. Alors pourquoi décider *a priori* que nous devrions limiter nos exportations ?

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Robert Galley. Seul l'examen des problèmes du cycle des combustibles nous permettra de mener une bonne réflexion.

S'agissant des lignes, je ne partage pas tout à fait votre opinion, monsieur le ministre. En effet, vous avez fait preuve de prudence, tout à l'heure, s'agissant des lignes nouvelles pour l'exportation car, naturellement, la solidarité gouvernementale vous lie à Michel Barnier.

Moi qui suis champenois, j'ai régulièrement l'occasion, lorsque je viens de Troyes, de remarquer les lignes de haute tension énormes qui, en nombre illimité, alimentent la région parisienne : pourquoi n'alimenterait-on pas de la même façon l'Espagne ou le Portugal ?

Les Champenois ne doivent pas être plus mal traités que les habitants de la vallée d'Ossau. Vous comprenez ce que je veux dire, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je comprends très bien. Nous avons les mêmes lignes !

M. Robert Galley. J'ai évoqué le fait qu'EDF ne pouvait pas s'abstraire de l'ensemble du cycle de combustible. Celui-ci est très important parce qu'il conditionne l'avenir. EDF ne peut donc pas s'abstraire de toutes les recherches menées dans le domaine nucléaire, notamment celles relatives au traitement des effluents, ni du cycle du plutonium. Je vous renvoie donc au rapport de M. Teillac, du Conseil économique et social : à partir du moment où il a été démontré que l'on pouvait parfaitement utiliser Superphénix pour traiter le problème des actinides mineurs, vous devriez adopter une position

favorable, monsieur le ministre. Il est peut-être trop tôt pour le demander, mais vous devrez, le moment venu, apporter votre pierre à l'édifice.

Sauvegarder la grandeur acquise de notre pays passe donc par la mise en place progressive de cette concurrence réglementée, tout en gardant clairement à l'esprit que le monopole a été et reste un choix et une garantie de démocratie sur notre territoire. Restons vigilants afin que les dérogations à ce monopole puissent avant tout servir à démontrer les performances de notre industrie énergétique. La France s'est dotée d'un système d'équité et de solidarité qui se révèle être le plus compétitif. Ne le détruisons pas ! Pour cela, monsieur le ministre, nous vous faisons confiance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du centre et du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. J'applaudis, sauf pour la confiance !

M. Jean-Claude Lefort. C'est, en effet, une bien mauvaise chute !

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le contexte européen, qui constitue l'arrière-plan omniprésent de notre débat, est marqué par deux propositions de directive de la Commission relatives à l'établissement de règles communes pour les marchés intérieurs de l'électricité et du gaz, actuellement débattues au sein des institutions communautaires.

A propos de ces textes, je souhaiterais vous faire part d'un certain nombre d'interrogations relatives à l'attitude de la Communauté à l'égard des entreprises publiques ; à la nature du processus de décision communautaire et au degré de concurrence à introduire dans ce secteur.

S'agissant de l'attitude de la Communauté à l'égard des entreprises publiques, je voudrais souligner la négation progressive de leur spécificité par la Commission, alors même que l'article 222 du traité de Rome dispose que « le présent traité ne préjuge en rien le régime de la propriété dans les Etats membres » et que l'article 90-2 dispose que « les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général... sont soumises aux règles du présent traité, notamment aux règles de concurrence, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie ». La Commission, ô combien soutenue par la Cour de justice, a tendance à faire prévaloir les dispositions concernant la liberté d'établissement et la concurrence. Les règles de la concurrence rendent en outre plus difficile l'octroi d'aides publiques à ces entreprises, du moins logiquement.

Or, si ces firmes adoptent un comportement purement concurrentiel, leur spécificité disparaît et, par là même, leur légitimité.

Sur le fond, je ne vous cacherai pas que je considère cette démarche comme positive et, en tout cas, conforme à une tendance mondiale à la réduction du rôle de l'Etat. Le secteur public est d'ailleurs beaucoup plus important en France que dans la majeure partie de la Communauté européenne. En 1990, il réalisait ainsi 16 p. 100 de la valeur ajoutée dans notre pays, contre 12 p. 100 en moyenne en Europe. Il faut encore que vous fassiez des efforts pour le réduire, monsieur le ministre.

Je me demande toutefois si la démarche juridique, voire contentieuse, de la Communauté est la mieux adaptée pour régler un problème de cette importance.

Ne pensez-vous pas à cet égard, monsieur le ministre, que l'idée d'une charte européenne des services publics aurait le mérite d'inciter à une réflexion sur cette notion, faisant ainsi passer le débat du niveau contentieux, que je viens d'évoquer au niveau politique, qui me paraît plus adéquat et plus conforme à la position de l'actuel gouvernement ?

Je vais m'efforcer d'illustrer concrètement, au travers du cas qui nous occupe aujourd'hui, les dangers du processus de décision communautaire. La Commission menace ainsi de surmonter les réserves du Conseil et du Parlement européen envers la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité en saisissant la Cour de justice qui pourrait notamment condamner les monopoles nationaux comme EDF ou GDF. Une telle démarche, si elle est juridiquement valable, me paraît éminemment contestable. Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que, par un certain parallélisme des formes, il serait souhaitable de convenir avec nos partenaires de modifier le traité pour que la Commission, qui n'est jamais qu'une réunion de hauts fonctionnaires...

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes... n'ait pas la possibilité juridique de saisir la Cour de justice ? Comment dirigeriez-vous ce pays si le collège des directeurs généraux du ministère, se réunissant une fois par semaine, étaient en mesure d'attaquer vos décisions devant le Conseil constitutionnel ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je sévirais ! (Sourires.)

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. J'ai toujours été contre la République des juges. Je le suis à Paris, mais aussi à Luxembourg, bien entendu.

Venons-en maintenant au fond. Le traité sur l'Union européenne dispose, en son article 8 A, que « le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée ».

L'article 129 B prévoit l'établissement de réseaux transeuropéens dans le secteur de l'énergie et ajoute que « dans le cadre d'un système de marchés ouverts et concurrentiels, l'action de la Communauté vise à favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'accès à ces réseaux ». Les propositions de la Commission ne sont donc pas, il faut bien le reconnaître, dépourvues de fondements.

Ceux qui protestent, n'ont sans doute pas lu le traité qu'ils ont voté.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour les Communautés européennes. Que fait la Commission ? Elle propose en effet de supprimer les droits exclusifs de production et de construction de lignes, de séparer la gestion et la comptabilité aux niveaux de la production, du transport et de la distribution et, surtout, de permettre l'accès direct au réseau des consommateurs et des sociétés de distribution dépassant un certain seuil de consommation. C'est le fameux ATR, accès des tiers au réseau.

Sur le fond, je crois que nous ne devons pas avoir peur de la concurrence. Dans une économie aussi ouverte que la nôtre, elle est même un facteur essentiel de compétiti-

tivité. Les monopoles ont certes représenté une étape historiquement nécessaire, comme ce fut le cas en 1946. Mais je vous rappelle qu'à ce moment-là il y avait des coupures de courant, ce qui n'est plus le cas à l'heure actuelle, ni en France, ni en Grande-Bretagne d'ailleurs et cela quelles que soient les différences de régime juridique. Les monopoles ne sont pas adaptés à une économie moderne. Les monopoles publics ont en outre toujours l'inconvénient de suivre souvent leur propre logique, au détriment de toute autre considération, voire de l'intégration dans une politique gouvernementale.

Je m'interroge aussi sur le bien-fondé de certains aspects de la politique de diversification menée par EDF, notamment par l'intermédiaire de ses filiales. Il ne convient pas en effet que, dans le souci légitime de préparer « l'après-déréglementation », des entreprises publiques se lancent dans des activités qui ne relèvent ni de leur compétence juridique - ce que l'on appelle le principe de spécialité, grand principe du droit français - ni de leur compétence tout court, au risque de menacer l'activité d'entreprises privées qui ne peuvent, elles, se permettre de mener des opérations avec les moyens dont dispose un établissement public. Je me félicite, monsieur le ministre, que vous ayez confié un rapport sur ce sujet à l'inspection générale de votre ministère. Je souhaiterais que nous puissions en avoir connaissance très rapidement ; mais vous nous avez donné des assurances sur ce point.

S'il convient donc de rester vigilants, en revanche il ne faut pas avoir d'oeillères idéologiques ni avoir peur du changement. Restons pragmatiques ! Quels seraient les avantages et les inconvénients de la libéralisation préconisée par Bruxelles ?

Outre le développement de petits producteurs d'énergie, la libéralisation, et notamment l'ATR, devrait permettre une réduction des coûts pour les gros consommateurs industriels, améliorant sans doute leur compétitivité. A ce propos, monsieur le ministre, je me félicite de votre intention de permettre aux entreprises soumises à une dure concurrence internationale d'importer librement l'énergie dont elles ont besoin.

Est-ce à dire que ce texte ne suscite pas de réserves ? Certainement pas. Il soulève plusieurs interrogations.

Tout d'abord - et pour une fois, je ne serai pas d'accord avec mon ami Robert Galley - le président de la commission « énergie » du Parlement européen, M. Desama, a montré qu'on pouvait libéraliser un secteur, à condition qu'il existe une politique communautaire de l'énergie ou d'harmonisation.

Les consommateurs captifs, vous et moi, risquent de payer leurs fournitures plus cher, la baisse éventuelle des prix ne concernant que les gros consommateurs.

L'instabilité engendrée par ce système n'est-elle pas de nature à menacer la sécurité d'approvisionnement ? Le seul exemple de déréglementation est le Royaume-Uni. Or je ne pense pas que la sécurité d'approvisionnement en Grande-Bretagne ait été compromise ! Une étude de juillet 1992 des services du Parlement européen tirait les enseignements suivants : les marchés ne garantissent pas nécessairement la réalisation d'investissements d'infrastructure efficaces à long terme ; la concurrence ne résulte pas nécessairement de la privatisation. Elle implique au contraire un engagement accru de la puissance publique, c'est-à-dire l'adoption d'une réglementation accrue de nature à garantir le bon fonctionnement du marché.

Il est en outre permis de s'inquiéter des conséquences de la déperéquation géographique pouvant résulter de ces réformes, au risque d'aggraver les déséquilibres entre

régions. Mais n'oublions pas, monsieur le ministre, ce que la péréquation a coûté à l'aménagement du territoire. N'a-t-elle pas, notamment, favorisé la concentration dans les grandes métropoles industrielles au détriment de certaines régions, notamment les vallées alpines ?

Dernière inquiétude, si l'abandon de ses monopoles de production, d'importation et d'exportation par EDF ne devrait pas soulever de problèmes majeurs, il n'en ira peut-être pas de même avec GDF qui, à certains égards, se trouve plus dans la position d'un grossiste. La suppression de son monopole d'importation pourrait alors être porteuse de graves conséquences.

Ces propositions ne vont donc pas sans soulever quelques interrogations, mais il en est de même de tout changement significatif.

Puisque je vous ai plus fait part de mes interrogations que de mes certitudes, monsieur le ministre, j'exprimerai trois souhaits pour conclure : que l'on essaie de faire un bilan indépendant de tout dogmatisme ; que l'on évite de saisir la Cour de justice - le gouvernement des juges, je le rappelle, n'est pas un idéal - ; enfin, que ce dossier évolue dans le sens d'une plus grande concurrence, mais avec pragmatisme et mesure. Telle est, d'ailleurs, la position que je crois vous avoir entendu prendre au début de ce débat, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en consultant le document d'orientation que j'ai reçu à mon bureau, j'ai constaté qu'il constituait essentiellement un rappel de la politique énergétique française depuis vingt ans.

Un débat national va s'engager dans le pays et sera conclu par un débat parlementaire au printemps, qui nous permettra vraisemblablement d'aller plus au fond.

L'enjeu de notre discussion, aujourd'hui, se trouve dans la dernière partie de votre document, monsieur le ministre : que répondre à Bruxelles ? Faut-il ouvrir les monopoles du gaz et de l'électricité ?

M. Rémy Auchedé. Non !

M. Claude Birraux. Cela revient à se poser une question et une seule : le gaz et l'électricité sont-ils des produits comme les autres ? Peut-on les assimiler à des choux, de Bruxelles bien sûr (*Sourires*), des oranges, des pommes, et, pour assurer le service le meilleur à la clientèle, peut-on les acheter après appel d'offres, comme le ferait une cantine pour son approvisionnement d'hiver ? Ma réponse est non car la distribution de ces produits passe par un réseau obligatoirement centralisé, ce qui pose problème. Non, car il y a devoir de fournir le client en tout temps. Il y a obligation de service public. Claude Gaillard et d'autres orateurs ont développé ces notions, je ne m'y étends pas.

Pour le gaz, quand bien même il y aurait ouverture du monopole de distribution, il faudrait pour être cohérent que le monopole soit ouvert tout au long du réseau, donc à la production. Cela n'est pas le cas puisque chaque pays producteur est organisé en consortium de producteurs - lorsqu'il y en a plusieurs - qui est l'interlocuteur unique de l'acheteur. La Commission de Bruxelles semble l'avoir oublié.

Quant à l'électricité, nous avons fait un choix, il y a vingt ans, celui du nucléaire ; il convient aujourd'hui d'en assumer les conséquences. Quelles sont-elles ?

C'est un investissement lourd, qui demande de sept à huit ans de travaux avant d'être couplé au réseau ; il est fait pour durer vingt-cinq ans, peut-être même trente-cinq ou quarante, et exige une maintenance coûteuse, donc un amortissement long ; enfin, il est régi par un impératif supérieur à tous les autres et jamais discuté ni remis en cause : la sûreté.

Certes, cela garantit la continuité de l'approvisionnement, mais il ne peut plus y avoir de concurrence avec des producteurs qui ne choisiraient que des créneaux rentables à faible investissement, à temps de retour court, et qui ne seraient soumis ni à l'obligation de fourniture liée au service public, ni à l'impératif de sûreté.

Dans notre structure de production d'électricité, même si EDF manie le suivi de charge des centrales nucléaires avec une certaine maîtrise, nous n'avons jamais eu à faire face à la dualité production-sûreté.

La sûreté prime toujours. L'autorité de la direction de la sûreté des installations nucléaires - la DSIN - est bien assise. Elle n'est contestée par personne, même si de temps en temps les dents de l'exploitant grincent, mais vous le savez, les grandes douleurs sont parfois muettes... (*Sourires.*)

Rapporteur de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques pour la sûreté nucléaire, je me réjouis d'ailleurs que sa proposition de transformation de la DSIN en direction de plein exercice ait été mise en œuvre en 1991 par le gouvernement de l'époque. Ce n'était que justice pour un corps de fonctionnaires qui manifeste en permanence une haute idée de sa mission et du service public.

La considération de sûreté est tellement présente que la culture de sûreté se trouve attachée aujourd'hui à l'entreprise française EDF.

D'ailleurs, par-delà les défauts de conception, le problème le plus grave du nucléaire à l'Est est bien l'absence de cette culture de sûreté. Ce qui fait dire au sinistre Adamov, responsable russe du nucléaire, que les centrales de l'Est sont plus performantes que celles de l'Ouest, puisque leur rendement est supérieur. Dans la logique communiste, l'acte de produire était récompensé, l'arrêt ou la faute de l'opérateur étaient sanctionnés. Le meilleur moyen de ne pas être gêné par la sûreté n'était-il pas de débrancher les systèmes de sécurité ? On a vu ce qui s'est passé à Tchernobyl.

Dans une structure de production d'électricité à 75 p. 100 nucléaire, il ne m'apparaît pas possible de satisfaire à la fois à la logique de l'appel d'offres, qui implique un prix bas instantané, et à l'exigence de sûreté. La péréquation des tarifs est d'ailleurs un facteur d'égalité des chances au regard de l'aménagement du territoire. Robert Galley l'a parfaitement démontré.

Néanmoins, les relations avec les collectivités locales pourraient être largement améliorées, EDF se comportant d'une manière jugée par trop autoritaire. Il faut aussi rappeler le coût de l'électrification rurale, charge très lourde pour les communes.

Venons-en à quelques considérations sur la Commission de Bruxelles. Il me semble aujourd'hui que la préoccupation centrale de la Commission est de contrôler tout ce qui se passe dans les douze Etats de la Communauté.

Je rappellerai deux faits.

En 1989, la France, l'Allemagne et même la Grande-Bretagne ont dû monter de concert un créneau pour repousser une proposition visant à créer des brigades communautaires d'inspection nucléaire chargées d'aller vérifier si les directeurs de centrales nucléaires avaient les capacités requises pour exercer leurs fonctions.

Bruxelles se plaint du manque de personnel pour exercer ses missions. Cela témoigne en fait du désir permanent de créer des services d'inspection communautaires qui viendraient se superposer aux services nationaux et à ceux de l'AIEA. Monsieur le ministre, soyez vigilants et ne lui en donnez jamais les moyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Second exemple : dans le rapport que j'ai présenté l'an dernier au nom de l'office parlementaire, j'ai dénoncé les incohérences de la Commission dans la mise en œuvre du programme PHARE en Bulgarie, à Kozloduy. L'opération a été décidée en juillet 1991 lors du sommet du G7 et devait être coordonnée sur place par l'organisation mondiale des opérateurs. Aux termes d'un accord, ce programme de six mois, que je qualifierai de « programme de ménage », devait être confié à EDF et à Siemens.

Mais quand tout fut à peu près au point, la Commission décida de revenir sur cette décision et de lancer un appel d'offres. Je pourrais vous donner les dates précises qui illustrent ses comportements erratiques. En avril, aucun contrat n'était signé, même si des entreprises avaient terminé leur travail. Les contrats n'ont été signés qu'en juin et 45 p. 100 du marché ont été attribués aux filiales belges et croates de Westinghouse.

A Sofia les responsables disent qu'ils ont gagné du temps en se rendant à Bruxelles pour réunir plusieurs directions et obtenir sur-le-champ leur accord. Le responsable tchèque de la sûreté juge que l'on réinvente à Bruxelles la bureaucratie du COMECON dont ils ont mis, eux, quarante ans à se débarrasser. Quand vous entendez cela, vous vous dites que ce n'est pas pour cette Europe-là que vous vous êtes engagés lors de la campagne référendaire en faveur de Maastricht. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vous avez voté oui !

M. Claude Birraux. L'appel d'offres et la mise en œuvre de procédures administratives sont l'obsession de la Commission et des directions. Mais, dans des situations d'urgence, il faut des procédures d'urgence. Lorsqu'il y a le feu, on demande d'abord aux pompiers de braquer leurs lances à incendie, et non de prouver qu'elles ont été acquises selon une procédure qui correspond au cahier des charges de la Commission ! L'action de la Communauté doit être efficace et répondre à un besoin, elle ne saurait tirer sa gloire du seul respect de procédures auto-infligées.

S'agissant de l'environnement, il convient de revenir sur la taxe sur l'énergie. Votre prédécesseur, M. Strauss-Kahn, utilisait une excellente formule à propos de cette taxe sur le CO₂ qui frappait aussi l'ensemble des énergies : sous prétexte de lutter contre l'alcoolisme, on taxe le jus d'orange !

Le choix énergétique nucléaire apporte une contribution indéniable à la réduction de gaz à effet de serre, même s'il pose d'autres problèmes, ne nous le cachons pas.

Je vous rappellerai d'abord la contribution relative des différents gaz à l'accroissement de l'effet de serre : 61 p. 100 pour le CO₂, 15 p. 100 pour le méthane, 4 p. 100 pour les oxydes d'azote, 11 p. 100 pour les CFC dont la France à réduit à zéro sa production.

De même la répartition sectorielle des émissions de CO₂ est aussi instructive : elle s'élève en moyenne dans la Communauté à 31,3 p. 100 pour la production d'électri-

cité, à 19,6 p. 100 pour l'industrie, à 25,5 p. 100 pour les transports et à 19,7 p. 100 pour les secteurs résidentiel et commercial.

Les rejets de CO₂ par habitant et par an sont tout aussi intéressants : 5,5 tonnes aux États-Unis, 2,8 tonnes en Grande-Bretagne, 2,34 tonnes dans la CEE, 1,8 tonne en France.

Voici quelques chiffres tirés d'une étude américaine et qui ne sont pas susceptibles d'être non objectifs : en France, durant la période comprise entre 1979 et 1987, les émissions d'oxyde de soufre ont diminué de 92 p. 100, passant de 978 000 tonnes par an à 83 000 tonnes, celles d'oxydes d'azote ont diminué de 84 p. 100, passant de 208 000 à 34 000 tonnes et celles de gaz carbonique ont diminué de 84 p. 100, passant de 82 millions à 13 millions de tonnes.

Cela signifie que, du point de vue de l'effet de serre, les choix énergétiques français ne sont pas pénalisants, bien au contraire. Ces chiffres montrent qu'une taxe sur le CO₂ doit bien s'appliquer au CO₂ et à lui seul.

Si d'autres pays ont fait des choix différents, il faut qu'ils les assument dans toutes leurs composantes. Cela me fait dire - ce n'est pas économique mais moral - que si les Suisses et les Italiens se déclarent hostiles au nucléaire par référendum, qu'ils achètent des bougies quand ils n'ont plus de courant au lieu de nous envoyer leurs manifestants. Monsieur le ministre, comme vos prédécesseurs, vous serez peut-être un jour brûlé en effigie sur la place qui est située tout près de ma permanence. (*Sourires.*)

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je ne l'ai été qu'une fois, pour l'instant !

M. Claude Birraux. Je n'aurai qu'un commentaire à faire sur le document d'orientation que vous nous avez adressé. Au chapitre des innovations permettant de démocratiser et d'améliorer les processus de décision, le rédacteur propose d'organiser tous les trois ou quatre ans un débat au Parlement et quelques aménagements de procédure. Après ces quelques mots, je me suis arrêté de lire pour rire. C'est un vieux réflexe de l'administration que de faire semblant de respecter la représentation nationale en lui concédant de temps en temps un débat. Après avoir ri, j'ai relu : pas un mot sur le rôle de l'Office parlementaire dans le débat énergie et nucléaire ! Ce n'est pourtant pas un problème politique : Christian Bataille, Jean-Yves Le Déaut, Franck Sérusclat et moi-même avons beaucoup travaillé depuis 1990.

En charge du rapport sur la sûreté et la sécurité nucléaires, je pense avoir largement contribué à la transparence dans ce domaine, notamment en organisant des auditions publiques ouvertes à la presse et dont le procès-verbal intégral est publié en annexe de mon rapport.

Le rédacteur ne connaissait-il pas l'Office parlementaire ? Ce serait regrettable. Les Japonais, les Américains, les médias comme *Asai Shimbun* la BBC, la télévision russe, le magazine allemand *Die Zeit* eux le connaissent. Le rôle joué par l'Office le gêne-t-il ? C'est probable, surtout si c'est à cause de l'Office qu'il a perdu son autorité sur la DSIN. Si tel est le cas, je m'en réjouis profondément, car cela montre que l'action de contrôle du Parlement est utile et efficace puisqu'elle perturbe l'administration. Cela m'incite à poursuivre ce travail et j'invite ce rédacteur à participer à l'audition publique que j'organise le 16 décembre à propos de Superphénix. J'espère qu'il y prendra autant de plaisir que moi-même.

Plus sérieusement, je vous invite, monsieur le ministre, à lire mes propositions de lois tendant à renforcer le rôle des commissions locales d'information et leur donner des moyens d'exercer leur mission, propositions qui sont la synthèse de trois jours d'audition publique, à faire concorder le permis de construire et l'autorisation de création d'une installation nucléaire de base, ainsi qu'à améliorer la sûreté nucléaire et la transparence des procédures.

En conclusion, je vous dirai que je crois vous avoir donné des arguments pour renforcer le caractère démocratique des décisions, dans un cadre réglementaire qu'il me semble urgent de ne pas bousculer dans ses fondements. Il faut donc analyser en profondeur les propositions du député socialiste belge Desama et ne pas s'arrêter à une analyse superficielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis la création du monde, les différentes formes d'énergie ont rythmé la vie des hommes. Aujourd'hui, de nombreux candidats aux élections ont pris pour slogan « Energies nouvelles ». Vous avez compris que l'on pouvait ouvrir ce grand débat sérieux sur un sourire.

Monsieur le ministre, le projet de déréglementation énergétique voulu par la Communauté européenne est basé principalement sur le rapport de M. Desama, député européen, et doit être placé sous le signe de la recherche d'une triple protection : celle de l'usager par le maintien d'un service public de qualité ; celle de nos intérêts stratégiques nationaux ; enfin, celle de l'environnement national et international.

En effet, nous ne pouvons envisager une modification de notre politique énergétique sans nous pencher sur les dangers que celle-ci peut faire peser sur le maintien de notre service public. Je voudrais à cet égard, et comme vous monsieur le ministre, rendre hommage à ce grand service qu'est EDF-GDF, tant par la qualité de ses produits que par la compétence de ses agents, reconnue et enviée de tous.

Nous devons donc nous prémunir contre toute libéralisation excessive qui risquerait d'entraîner des déséquilibres régionaux découlant notamment d'une concurrence tarifaire fondée sur la rentabilité de certains réseaux.

L'usager, industriel comme particulier, est le premier à être concerné par une déréglementation de notre système énergétique et risque d'en être la première victime si nous ne garantissons pas notamment l'alimentation permanente du réseau, l'égalité tarifaire et l'obligation de service universel, c'est-à-dire l'obligation de desservir toute personne qui en fait la demande sur le territoire national, ce qui est un peu notre fierté.

Dans ces domaines, nous savons tous que l'ouverture à la concurrence ne peut qu'entraîner une recherche débridée de la rentabilité au détriment de l'intérêt national.

Nous savons que le Gouvernement est très fortement attaché au principe du maintien d'un service public de qualité. Je sais, monsieur le ministre, que vous serez particulièrement vigilant dans les négociations qui seront engagées au niveau communautaire.

Tout projet de déréglementation énergétique, notamment en ce qui concerne la production, le transport et le commerce mondial, peut également, à terme, entraîner un affaiblissement de notre indépendance économique, stratégique et militaire.

M. Jean-Claude Lefort. C'est exact !

Mme Thérèse Aillaud. La France s'est engagée à la suite des crises de 1973 et de 1979 dans une politique énergétique de grande ampleur visant à doter notre pays d'une arme stratégique fondamentale reposant sur le principe d'une autonomie renforcée.

Il n'est pas question aujourd'hui de renoncer à notre indépendance nationale en bradant tout ou partie de notre patrimoine, mais de profiter de notre savoir-faire, notamment en matière d'électricité nucléaire afin d'affirmer notre rang sur le marché international de l'approvisionnement en énergie.

Si nous devons favoriser l'exportation de notre électricité, je vous demande, monsieur le ministre, d'être extrêmement attentif à ce que nous conservions une maîtrise totale de l'outil nucléaire civil garant de notre indépendance militaire.

Enfin, le Gouvernement a affirmé à plusieurs reprises sa volonté d'associer très étroitement le ministère de l'environnement à ce débat, et je l'en remercie.

Je tiens à rappeler que, si la protection de l'environnement doit être l'une de nos priorités pour les décennies à venir, le problème du troisième millénaire sera effectivement celui de l'environnement, de la gestion de l'eau et de l'élimination des déchets, celle-ci ne peut être que le fruit d'une volonté politique très forte.

A court terme, la logique environnementale est en effet contraire à la logique économique et industrielle.

La protection de l'environnement demande, notamment dans le domaine de l'énergie, des investissements considérables. Et je n'en veux pour preuve que ces lignes électriques qui devraient être enterrées en Camargue. Il est difficilement acceptable que ce paysage unique au monde soit altéré par des lignes à haute tension.

Plus généralement, l'ensevelissement des lignes électriques ne peut se faire que dans le cadre d'une politique nationale d'aménagement paysager, menée sous l'impulsion et avec la maîtrise de l'Etat et des collectivités locales.

Pour ce qui est de l'élimination des déchets radioactifs, les contraintes sont plus fortes encore et il n'est pas pensable que l'on puisse confier une telle responsabilité à des entreprises qui ne soient pas sous la tutelle directe de l'Etat.

En définitive, si une harmonisation européenne des conditions de production et d'échange en matière énergétique peut paraître souhaitable, notamment dans le domaine de la protection de l'environnement, celle-ci ne doit pas se faire au prix d'une libéralisation incontrôlable qui aurait des effets extrêmement néfastes à l'égard des usagers et de notre indépendance nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Mon intervention se présentera sous forme de questions à propos d'un problème déjà abordé par M. Galley : le rapprochement entre la Compagnie générale du Rhône et le groupe Pechiney.

Le PDG de ce groupe a déclaré souscrire à une telle opération, estimant qu'il doit y avoir en France un producteur d'électricité privé de taille significative.

Ce projet constituerait une première attaque d'envergure contre le monopole de production de l'électricité dont vous aviez accepté le principe lors de la réunion du Conseil des ministres européens de l'énergie, le 25 juin dernier.

Pour des raisons qui tiennent à l'histoire, la Compagnie générale du Rhône et EDF sont chargées, l'une par son statut, l'autre par la loi de nationalisation, de la même mission. Il fut donc décidé en 1946 que la CNR équiperait le Rhône d'usines hydrauliques pour la production d'électricité à la demande et aux frais d'EDF.

C'est ainsi que, depuis cette date, EDF rembourse annuellement à la CNR les charges d'intérêts et d'amortissement des emprunts qui financent intégralement la construction des dix-huit barrages, les dépenses d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages de navigation.

Cette manière de procéder a conduit en fait à un amortissement de l'investissement beaucoup plus rapide que l'usage en cours pour ce type d'investissement. Aujourd'hui, EDF ayant mené à bien un amortissement accéléré de la grande majorité des ouvrages, le prix moyen du kilowattheure est très bon marché.

Cela est d'autant plus vrai que la CNR ne construit plus d'ouvrages nouveaux depuis longtemps. En effet, le projet de construction de la dernière usine hydraulique restant à réaliser pour terminer l'équipement du Rhône a été finalement abandonné.

Les usines du Rhône représentent un patrimoine de 43 milliards de francs payé pour l'essentiel par les abonnés. En échange de ce paiement, ils ont le droit, jusqu'à la fin de la vie des installations, de bénéficier à prix modique des kilowatts-heure produits par ces usines. Cette remarque rejoint les propos tenus par Marcel Boiteux, dans le journal *Le Monde* du 19 octobre: « EDF n'aurait jamais lancé la construction de ces usines s'il avait été décidé qu'elles devraient être rentables sur la seule durée de leur amortissement financier. Leur rentabilité n'était plus ou moins acquise, en effet, que sur la totalité de leur durée de vie et c'est en quelque sorte un "droit" qu'EDF a acquis au cours des années d'amortissement accéléré... celui d'avoir ensuite du kilowatt-heure bon marché ».

Accepter l'alliance Pechiney-CNR reviendrait donc à supprimer le monopole de production de l'électricité détenu par EDF et à priver cette entreprise des moyens indispensables à l'accomplissement de sa mission de service public.

Les kilowatt-heure produits par EDF ont des origines diverses, donc des coûts variables. C'est ainsi que le coût du kilowatt-heure produit par les vieilles centrales hydrauliques est particulièrement bas. Il en résulte que le prix moyen facturé à l'utilisateur en tient compte.

Par ailleurs, le tarif du kilowatt-heure, cela a été dit et répété, est le même pour tous. Ce principe de solidarité et de justice, qui assure, depuis 1946, l'égalité de traitement de tous les usagers face au service public, disparaîtrait de fait. Ces derniers auraient donc à payer plus cher un service qu'ils ont déjà financé.

Quant à l'argument qui voudrait que soit mis fin au monopole de production d'EDF, pour que des entreprises comme Pechiney ou Total - puisque l'on a entendu quelques bruissements à ce sujet - puissent devenir des producteurs indépendants d'électricité, il ne tient pas. Rien n'empêche en effet que soient conclus entre ces entreprises et EDF des accords de coopération. Total par exemple peut très bien vendre à EDF ses résidus pétroliers comme matière première.

En revanche, pour Pechiney, l'appropriation d'une activité de production de courant capable d'engendrer chaque année, avec régularité, quelque 4 à 5 milliards de francs de chiffres d'affaires et 2 milliards de marges opé-

rationnelles constituerait une opération extrêmement rentable qui ne manquerait pas d'intéresser les futurs acheteurs de ce groupe candidat à la privatisation.

Monsieur le ministre, les usagers et les élus locaux sont directement concernés par le rapprochement entre Pechiney et la CNR. Que comptez-vous faire pour recueillir leurs avis et pour qu'ils soient effectivement pris en compte? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup l'ont déjà dit avant moi, mais il est bon de le répéter parce que cela représente tout de même la donnée de base de notre débat: le système électrique et gazier français constitue une réussite assez exceptionnelle, palme à partager peut-être avec le secteur des télécommunications. Cette réussite est largement reconnue et même enviée à bien des égards dans le monde entier.

EDF et GDF ont reçu des pouvoirs publics mission de satisfaire aux besoins énergétiques du pays dans une conception de service public, fondée - répétons-le - sur la solidarité nationale, avec une péréquation tarifaire assurant l'égalité de traitement des citoyens, sur la sécurité d'approvisionnement du pays, sur le financement des investissements souvent très lourds et parfois risqués, et, enfin, sur la sécurité du cycle électronucléaire qui ne doit pas entrer en opposition avec des objectifs de profit privé.

On ne voit pas au nom de quels grands principes, ce qui est bon, utile et performant devrait être combattu, défait ou dérégulé comme on dit.

La seule véritable question qui vaille à mes yeux est celle de savoir comment faire profiter nos voisins européens de l'expérience française dans le cadre de la construction communautaire qui offre à nos établissements nationaux de l'électricité et du gaz un espace économique plus large que l'espace national et qui peut apporter des avantages significatifs: économie d'échelle, complémentarité de l'offre, comme d'ailleurs de la demande d'énergie, diversification des sources d'énergie et, éventuellement, pouvoir de négociation contractuelle plus favorable pour les approvisionnements extérieurs.

En d'autres termes, je propose que l'on réfléchisse, en se donnant le temps - n'est-ce pas d'ailleurs, s'agissant de l'énergie, le long terme qui prédomine? - aux meilleurs moyens de préserver les apports essentiels de la régulation publique, en refusant d'ouvrir le marché, non par *a priori* idéologique ou par principe, mais parce que cela est contradictoire avec les missions de service public.

Une telle perspective n'est pas conservatrice. Au contraire, elle peut être ambitieuse et mobilisatrice, si l'on veut bien en décliner quelques implications pour l'action en France, en Europe et au plan international.

En France d'abord, même si 75 p. 100 de notre électricité sont d'origine nucléaire et que l'essentiel des efforts d'investissement dans ce domaine est derrière nous, le sujet est loin d'être épuisé.

Je veux, à cet égard, aborder très rapidement trois points.

Le premier concerne la recherche dans le domaine du nucléaire, particulièrement en matière de sûreté nucléaire, car son développement doit être soutenu sans faille. Or les choix budgétaires opérés quant au CEA ne permettront, à terme, ni de réaliser de nouveaux équipements - par exemple le programme Atalante 2 ou la réalisation d'un nouveau réacteur expérimental - ni de renouveler de

façon suffisamment sensible le personnel en introduisant un sang neuf et jeune, si nécessaire dans le milieu de la recherche.

Ensuite, nous devons maintenir performant et concurrentiel notre outil industriel, à commencer par nos grands opérateurs Cogema et Framatome, dans une situation internationale qui risque de s'apparenter, à l'avenir, plutôt à une traversée du désert. En la matière, les pouvoirs publics ont un devoir de soutien actif sur la longue durée.

Enfin, il serait bon que le Gouvernement éclaire la représentation nationale sur ce qu'il compte faire dans les mois qui viennent avec le surrégénérateur de Creys-Malville, Superphénix. Il s'agit d'un sujet important et sensible qui doit être traité dans la rigueur, la clarté et la transparence. La représentation nationale devrait être parmi les premiers informés.

Cela dit, la production d'électricité ne se résume pas au seul nucléaire, ni l'énergie à la seule source électrique.

S'il est un monopole auquel il convient de tordre le cou, c'est bien celui du tout-électrique. Il faut valoriser, quand cela est possible, utile et rentable, les autres sources d'énergie, notamment les énergies renouvelables.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est vrai !

M. Michel Destot. Je ne suis vraiment pas certain, en particulier, que l'on cherche à développer la cogénération, électricité-vapeur, dont la rentabilité énergétique et écologique n'est plus à démontrer. Cela constituerait pourtant un bon domaine d'application d'une véritable politique de diversification pour EDF, avec un partenariat industriel national et local fructueux.

Je suis persuadé qu'en matière d'économies d'énergie, un grand relâchement coupable prévaut dans notre pays. Ce choix, ou ce non-choix, est fâcheux pour notre environnement, pour les emplois qui pourraient être créés dans ce secteur et pour la rigueur de gestion de notre économie.

Puisque j'en suis arrivé à évoquer les problèmes de l'environnement, je veux rappeler que, en la matière, l'actualité va se préciser. Au mois de décembre 1993, en principe, nous entrerons dans la phase de ratification de la convention sur le climat, après la conférence de Rio.

Les pays industrialisés, dont fait partie la France, doivent réduire leurs émissions de CO₂ au niveau de ce qu'elles étaient en 1990. Or, au cours de la dernière décennie, le transport, essentiellement urbain, s'est très fortement accru en France et les émissions de CO₂ ont augmenté de près de 38 p. 100.

Compte tenu du fait que notre électricité est, pour une large part, d'origine nucléaire, ce n'est pas dans ce domaine, contrairement à nos voisins anglais ou allemands, que nous pourrions réaliser des efforts significatifs. Nous devons donc définir une politique des transports, notamment en ce qui concerne les transports routiers de marchandises et l'utilisation de l'automobile en ville, qui permette une diminution sensible des émissions de CO₂.

Cela implique un changement de politique assez radical et une véritable évolution de notre société, au plan technique - développement accéléré des transports en commun et du véhicule électrique - comme au plan social et culturel.

Il faut reconnaître avec courage que nous n'avons pas toujours suivi le bon chemin ces dernières années. Ainsi la fiscalité pesant sur les usagers de la route a connu une

baisse, beaucoup trop sensible à mes yeux, de 22 p. 100. Comment voulez-vous, dans ces conditions, réduire l'usage de la voiture dans nos villes ?

Au niveau européen, il convient de réagir avec vigueur contre la volonté de certains eurocrates d'organiser, sous prétexte de concurrence, une fuite en avant dans la déréglementation, consistant à casser d'une façon générale et sans discernement tout monopole existant. Une telle déréglementation aurait, en effet, pour conséquence de privilégier la satisfaction des intérêts privés au détriment d'une mission d'intérêt économique général et de borner l'horizon à des objectifs visant à maintenir le meilleur retour, dans le temps le plus bref, pour les capitaux investis, au lieu de viser à la maîtrise de l'investissement, du parc de production, donc de la politique énergétique.

Cependant, dans la mesure où la compétitivité actuelle de notre industrie de production électrique doit être préservée et renforcée, ce qui nous conduit à dépasser le plan hexagonal pour raisonner sur le plan européen, il ne faut pas, dans une logique d'efficacité, se fermer la possibilité d'exporter nos équipements ou notre production et de participer à la mise en place de filières électriques ou gazières plus performantes chez nos partenaires.

Bref il faut fixer les règles du jeu pour la France, comme pour l'ensemble de nos voisins européens, des règles communes inspirées des exemples et des expériences réussis de nos pays, de la France en particulier, plutôt dans l'esprit qui a présidé aux débats du Parlement européen que dans celui de certains commissaires européens ou de certains tenants de la privatisation à tout prix.

Au-delà des principes et des règlements, il convient de traiter de ce qui me semble le plus important, parce que le plus utile pour notre sécurité comme pour l'emploi, je veux parler du développement de nouvelles activités.

Il faut ainsi que nous donnions un coup d'accélérateur à notre action en direction des pays de l'Est de l'Europe, tant en matière de sûreté nucléaire, ce qui commence à se faire que dans le domaine des centrales thermiques classiques. Pour cela, il ne faut pas hésiter à monter des réseaux avec d'autres partenaires européens. La France fait autorité dans ce domaine. Elle n'a rien à perdre à se montrer vaillante, ouverte, entreprenante et avec d'autres !

A l'échelon international, EDF et GDF ont un grand rôle à jouer. Je tiens d'ailleurs à affirmer avec force que le nucléaire n'est pas le seul enjeu de la valorisation du savoir-faire français.

Nombre de pays n'ont pas les moyens organisationnels et politiques leur permettant de faire le choix nucléaire pour leur compte. Il nous revient donc d'intervenir dans le domaine du thermique classique. Tel est le cas d'EDF en Chine notamment. Nous devons généraliser cette politique sur toute la planète. Les succès remportés dans de nombreux pays par GEC-Alsthom, par exemple, doivent nous y inciter fortement.

Je terminerai en évoquant notre politique d'exportation d'électricité. C'est, en effet, un devoir pour la France de chercher à valoriser son patrimoine national, à amortir les investissements, souvent très lourds, mis à la charge de la collectivité, en poussant un peu les feux en matière d'exportation d'électricité. Cela ne doit pas se traduire par une fuite en avant non maîtrisée provoquant, en cascade, la construction à tout va de nouvelles centrales nucléaires et des irritations mal contrôlables chez nos voisins européens.

Cela doit être l'occasion, grâce à une augmentation de 1, de 2 ou de 3 p. 100, au-delà des 12 à 13 p. 100 actuels de la part exportée de notre production d'électri-

cité, de dégager des plus-values supplémentaires, dont une partie pourrait être affectée à des objectifs précis, au service de l'aménagement du territoire, de l'emploi et de l'environnement. Je pense précisément à l'insertion des lignes électriques dans notre environnement.

Les travaux à engager pour résorber les points noirs et pour réaliser de nouvelles lignes, notamment transfrontalières, pourraient être ainsi financés.

M. Marc le Fur. Pour exporter, il faut utiliser des lignes supportant 400 000 volts ! Cela n'est pas très environnemental !

M. Michel Destot. J'aimerais bien, monsieur le ministre, avoir votre sentiment sur ce problème.

En conclusion, j'estime que le système électrique et gazier français a prouvé son efficacité depuis 1946. Au moment où le personnel des établissements nationaux et des industries électriques et gazières nous rappelle vigoureusement son attachement profond et justifié aux structures actuelles de ce secteur, il convient de prendre le temps de réfléchir ensemble, avec tous les acteurs concernés, aux évolutions sans doute nécessaires, non pas pour démanteler, au nom de je ne sais quelle politique libérale à tout crin, dont les résultats néfastes n'ont pas tardé à se faire sentir en Grande-Bretagne où une telle politique a été appliquée, mais pour donner des chances accrues au développement des missions du secteur public et des entreprises du secteur énergétique.

Je livre à la méditation de tous ceux qui pensent qu'il n'est pas nécessaire de réfléchir pour agir, qu'il faut tout réguler et tout de suite, ce sage proverbe chinois : « Même avec neuf femmes, on ne fait pas un enfant en un mois » ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Il est au moins un point sur lequel je suis entièrement d'accord avec M. Destot : sa conclusion. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, j'ai suivi ce débat avec beaucoup d'intérêt et si j'ai entendu poindre quelques critiques sur son opportunité, je crois que vous avez eu raison de l'organiser. En effet, après avoir entendu les propos tenus à cette tribune, j'ai le sentiment que vous allez en sortir renforcé. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu la moindre fausse note par rapport aux orientations que vous avez définies, en dépit de l'intervention de l'un de nos collègues qui semblait répondre à un autre discours que le vôtre.

Malgré quelques différences, ce qui est bien naturel, la quasi-unanimité apparue sur ces bancs vous confortera dans la négociation difficile et nécessaire que vous allez mener.

Il est vrai que le régime du monopole qui existe en France nous singularise par rapport aux autres pays, où l'électricité et le gaz sont, la plupart du temps, organisés sur une base régionale. Néanmoins, je dois répéter, après d'autres orateurs, que notre système a donné de bons résultats. Je peux citer le programme hydro-électrique, le programme nucléaire, le système des tarifs pour l'électricité, la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité à l'export. Ces réussites sont à porter au crédit du système français et elles compensent largement certaines lourdeurs administratives et un corporatisme syndical qui paraît parfois excessif.

En fait, notre système est contesté essentiellement pour deux raisons.

D'abord, il existe une tendance ultralibérale à la déréglementation qui tend à remettre en cause, au nom de l'économie de marché, tous les monopoles de service public. Je peux répondre en quelques mots que, quand il s'agit d'impératifs industriels, il faut laisser l'idéologie de côté.

Ensuite, la Communauté européenne exerce des pressions pour faire sauter ce monopole du gaz et de l'électricité, qui serait contraire à son interprétation du traité de Rome et de l'Acte unique. Serait en cause la libération des imports-exports, l'ATR. Il faut bien reconnaître que cette libération préconisée s'inscrit dans un contexte souhaitable et souhaité d'exportation puisque EDF est devenue très exportatrice : 13 p. 100 de sa production pour 12 milliards de francs en 1993.

Dans ce contexte, j'ai essayé de m'intéresser à la directive européenne, laquelle, contrairement à ce que certains prétendent, pose avec acuité la question du devenir du statut d'EDF et de Gaz de France. Cette directive n'est pas apparue spontanément. Elle est le prolongement d'une série d'initiatives de la Commission, du rapport Moczar au premier puis au deuxième paquet Cardoso et au rapport Desama. Tout cela a débouché sur une directive qui, rapidement, lui paraît acceptable sous certains aspects.

Je tiens néanmoins, monsieur le ministre, à appeler votre attention sur le fait que, dans ce domaine, la logique est plus forte que tout le reste. Ainsi derrière la lettre de la directive, se cache une logique de libéralisation qui conduirait inéluctablement au démantèlement et à la privatisation.

M. Michel Destot. Très juste !

M. Franck Borotra. En effet, la directive reconnaît aux Etats membres la possibilité de confier aux entreprises de ce secteur des missions d'intérêt économique général, par exemple la sécurité d'approvisionnement ou la péréquation des tarifs. Elle reconnaît aussi la nécessité de la planification à long terme des moyens de production et de transport, mais elle recommande qu'un système de concurrence réglementée soit mis en place pour les nouvelles capacités de production.

Si cette directive prévoit le maintien, pour les distributeurs, du monopole de fourniture aux clients finaux, elle demande que soit ouverte aux producteurs extérieurs la possibilité de signer des contrats directs avec des clients industriels implantés dans la zone d'intervention d'un distributeur. En d'autres termes, la directive impose la concurrence au niveau des coûts d'accès à l'énergie, puis, si la négociation entre les producteurs et le distributeur gestionnaire du réseau échoue, elle oblige à accepter l'accès du tiers au réseau. C'est cette logique qui est en cause, car, même exposée de manière modérée, elle n'en reste pas moins une logique de déréglementation ; la question est donc grave. Face à cette situation, il faut garder des principes simples.

Premièrement, on ne peut pas accepter que s'instaure pour Electricité de France et Gaz de France une situation d'insécurité juridique. Il faut lever cette insécurité. En effet, l'avenir de ces entreprises ne saurait dépendre de simples décisions de fonctionnaires ou de juges européens. M. Pandraud l'a dit et a eu du mérite : ancien directeur de la police nationale, il s'est élevé, à juste raison, contre « la République des commissaires » ! (*Sourires.*)

Vous avez été clair, monsieur le ministre, sur cette affaire. Vous avez dit que le monopole ou le statut juridique n'était pas négociable, parce que c'est le fondement de l'organisation électrique et gazière en France et que donc, pour vous, c'était une affaire acquise.

Deuxièmement, il s'agit d'entreprises industrielles considérables. Or, on ne doit jamais modifier, sauf pour des raisons impérieuses et avec la plus extrême prudence - vous vous êtes montré, monsieur le ministre, remarquablement prudent - les intérêts économiques, technologiques, sociaux que représentent ces groupes : plusieurs centaines de milliers d'emplois, plusieurs dizaines de milliards d'investissements, des équilibres régionaux considérables. Seuls des objectifs fondamentaux peuvent justifier la remise en cause de ces intérêts industriels. Du reste, on l'a dit, EDF, en particulier, est au premier rang en Europe et probablement dans le monde.

Je répète donc qu'aucune transformation ne doit être engagée sans que la preuve soit concrètement apportée qu'elle conduira à une amélioration effective de la performance économique et de la performance sociale.

Je n'accepte pas qu'on puisse envisager de remettre en cause des impératifs industriels au nom de simples principes. Vous ne l'envisagez pas, mais je le dis parce que, de temps en temps, les gens de Bruxelles écoutent peut-être ce qui se dit ici ; ils auraient d'ailleurs intérêt à le faire plus souvent plutôt que de passer leur temps à s'écouter eux-mêmes ! (*Sourires.*)

Troisièmement, l'Etat français doit défendre ce secteur industriel majeur, comme vous défendez souvent avec difficulté mais avec passion les secteurs industriels de notre pays. Il faut préserver le secteur public. On l'a dit, c'est la sécurité d'approvisionnement, c'est l'obligation de fourniture, c'est la continuité de service, c'est l'égalité de traitement, mais ce sont aussi les choix industriels que nous avons faits, en particulier le nucléaire.

Il faut garder la maîtrise complète de notre système de production, notamment pour conserver la capacité technologique, notre savoir-faire, donc notre capacité d'exportation de ces technologies, en partenariat, demain, avec plusieurs pays.

En réalité, la Commission cherche à contester le monopole au nom de la concurrence. Selon M. Derosier, en disant cela on n'est pas au cœur du débat. Je crois qu'il n'avait pas raison. Je l'ai déjà dit, monsieur le ministre, mais comme je ne suis pas entendu, je continuerai à le redire inlassablement.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Moi, je vous écoute !

M. Franck Borotra. Je sais, mais cela ne veut pas dire que je sois entendu ! (*Sourires.*)

Il faut savoir que l'Europe a choisi, comme fondement de l'organisation économique, la seule référence à la concurrence. C'est insuffisant pour ordonner les choix économiques et industriels, parce que choisir la concurrence comme seul critère d'organisation de l'économie, c'est préférer le consommateur, parfois au détriment du producteur, et c'est accepter de mettre en cause l'industrialisation de l'Europe, donc engager un processus de désindustrialisation.

Dans cette affaire, l'Europe - quand on parle de l'Europe, on devrait parler des commissaires, et quand on parle des Européens, on devrait parler de la Commission ! - cherche à imposer une dérégulation.

Monsieur le ministre, vous le savez mieux que quiconque, derrière la dérégulation de EDF-GDF et après les conséquences du « succès » de la dérégulation du transport aérien, se cachent celle de la Poste, de France-Télécom, de la SNCF, de la télédiffusion par satellite, c'est-à-dire le risque de défaire l'ensemble des services publics industriels.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, je suis opposé à la remise en cause du statut juridique de ces entreprises, à la remise en cause du monopole du transport et de la distribution ; il faut refuser les concessions de distribution et l'accès des tiers aux réseaux.

Faut-il ne rien changer ? Bien évidemment non. Il faut faire évoluer les choses. Il n'y a qu'un seul point sur lequel je ne suis pas en accord spontané avec vous, c'est à propos de la remise en cause du monopole, qui en fait n'en est pas un, de la production. Moi, je suis pour l'acceptation d'un assouplissement des conditions de l'import-export sans, pour le moment, toucher à l'équilibre qui s'est établi au niveau de la production. Certes, il est nécessaire d'introduire un peu de concurrence pour tempérer les tentations naturelles qui peuvent naître d'un monopole et pour obliger à la recherche de la compétitivité. Mais un problème se pose, en particulier s'agissant du gaz, c'est l'existence, dans le circuit, d'opérateurs nationaux de grande envergure - je pense à Elf. C'est vrai, la croissance du marché et la politique de diversification des ressources énergétiques ont rendu nécessaire l'importation de ressources de gaz naturel et, par deux fois, Elf a mis du gaz à la disposition du marché français dans un contexte juridique, celui du monopole, et commercial relativement difficile. Elf souhaite - et je comprends cette très grande entreprise française qui, selon moi, aurait dû rester partiellement nationale - participer hors monopole à l'import-export dans le cadre de licences données à quelques opérateurs agréés et donc profiter de l'ATR, ce qui exige la suppression du monopole exclusif de l'Etat de transport et de vente de gaz à haute pression. S'il paraît souhaitable de permettre à d'autres opérateurs d'intervenir dans les transactions commerciales, donc de peser sur les cours, je reste convaincu de la nécessité de maintenir le refus de l'accès de tiers aux réseaux. Ouvrir une brèche dans ce principe, c'est mettre le doigt dans un mécanisme de démantèlement qui conduirait inéluctablement à la privatisation ; on a parlé de la Grande-Bretagne et on voit les conséquences de cette affaire. Je crois que, pour Elf, la solution passe nécessairement par le renforcement de la coopération voire du partenariat avec Gaz de France.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Franck Borotra. Je vais conclure.

M. le président. Je suis obligé de veiller au respect des temps de parole et je compte sur vous, mon cher collègue.

M. Franck Borotra. Il faut donc ouvrir le droit à un client de négocier à l'étranger un contrat plus avantageux, étant entendu qu'il appartiendra alors aux sociétés qui ont le monopole de s'aligner et de payer la différence. Ce serait un assouplissement significatif de la concurrence auquel je suis favorable et une obligation faite aux opérateurs de maintenir leur compétitivité.

De la même manière - Robert Galley en a parlé - il faut obliger le gestionnaire du réseau à racheter à un producteur indépendant soit son excédent de production, soit la production née du développement de son activité.

Mais il y a un piège sur lequel, monsieur le ministre, je veux appeler votre attention. C'est la volonté européenne, c'est-à-dire de la Commission, d'établir une sépa-

ration comptable des activités de production, de transport et de distribution à l'intérieur du monopole EDF-GDF. Ce serait en effet un véritable cheval de Troie pour casser le monopole vertical sous couvert d'une exigence administrative. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous soyez vigilant sur ce point car, je le redis, les logiques sont quelquefois plus fortes que la volonté des dirigeants et des hommes.

Il est un point que M. Lenoir a souligné et sur lequel, semble-t-il, tout le monde est d'accord. On parle en permanence de la nécessité pour le monopole de s'adapter à l'Europe. J'ai envie de dire que, pour une fois, c'est peut-être à l'Europe de s'adapter aux réalités.

M. Jean-Jacques Guillet. Très bien !

M. Franck Borotra. Il faut se battre pour imposer ou, plus exactement, pour faire comprendre l'intérêt qu'il y a pour l'Europe d'adopter la notion de service d'utilité publique. Cette notion forte peut trouver sa place à l'intérieur de l'organisation européenne. Il faut donc se battre pour inscrire dans les textes de base de la Communauté les principes de l'intérêt économique général qui sont, dans le domaine de l'énergie, je le répète : la continuité de service, l'égalité de traitement et l'obligation de fourniture.

En conclusion, monsieur le ministre, gardons-nous de changer ce qui fonctionne bien. Il y a suffisamment de choses à changer parce qu'elles ne fonctionnent pas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je vous rappelle, mes chers collègues, que sept orateurs sont encore inscrits et que M. le ministre doit répondre. Nous sommes donc tenus à une certaine rigueur si nous voulons lever la séance à dix-neuf heures trente.

La parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le ministre, nous nous plaignons trop souvent que le Parlement ne soit pas associé en amont aux décisions prises par les gouvernements de l'Union européenne ou par la Commission pour ne pas nous réjouir et vous remercier de l'initiative de ce débat.

Même si le Conseil des ministres de l'industrie, qui se tiendra le 10 décembre prochain, ne concerne pas directement votre collègue de l'environnement, j'aurais souhaité qu'il vous accompagnât dans ce débat qui – nous l'avons constaté – est aux frontières des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de l'environnement.

Au cours des quelques minutes dont je dispose, j'aborderai deux problèmes : la diversification des activités d'EDF-GDF en aval de la distribution et le transport de l'électricité avec ses conséquences sur l'environnement.

Vous avez, en juin dernier, confié à l'inspecteur général Guillet la mission de réfléchir à la capacité d'EDF à concurrencer les entreprises d'équipements électriques avec les moyens du service public. Vous lui avez demandé un rapport un peu parallèle à celui demandé à M. Mandil. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques informations sur ce rapport et nous dire quand vous envisagez de le publier ?

De très nombreuses entreprises, qui représentent 200 000 emplois et un chiffre d'affaires de 80 milliards de francs, sont très attentives à cette concurrence qu'autorisait le plan entre l'Etat et EDF en 1990 et qui a été confirmé par le plan de 1992.

S'agissant du transport de l'électricité et de ses conséquences sur l'environnement, il existe – vous l'avez rappelé – un problème de compatibilité entre la volonté d'exportation d'électricité dont l'enjeu économique, 13 milliards de francs sur la balance commerciale, est loin d'être négligeable, et la réalisation de nouvelles lignes à très haute tension, nécessaires pour assurer l'interconnexion du réseau français et de ceux des autres pays européens. Cette contrainte se heurte à l'évidence, dans certaines régions que ne traverse peut-être pas assez souvent M. Galley, aux exigences de préservation de notre environnement, particulièrement de nos paysages.

On comptait, le 1^{er} janvier 1993, 20 200 kilomètres de lignes à 400 000 volts et 25 650 kilomètres de lignes à 275 000 volts. Où peut être le problème, quand nous avons réussi à implanter tant de réseaux qui se révèlent néanmoins insuffisants aujourd'hui ? A l'évidence, les préoccupations en matière d'environnement empêchent aujourd'hui la création de réseaux, notamment dans des zones où les paysages sont sensibles et doivent être préservés. Les choses ont sans doute changé avec le protocole signé entre l'Etat et EDF, le 25 août 1992. J'en rappelle très rapidement le contenu.

Tout d'abord, ce protocole renforce la concertation qui était inexistante, ou très malade, avec les usagers et les élus, sur des projets de lignes en Savoie,...

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. François-Michel Gonnot. ... dans les Pyrénées, dans le Charolais ou dans le Haut-Rhin. Cette concertation est aujourd'hui en partie assurée par ce protocole qui prévoit à la fois la définition d'un schéma directeur national et de schémas régionaux de réseaux haute tension et très haute tension, et l'obligation d'études d'impact, voire d'enquêtes publiques pour la création de toute nouvelle ligne. En outre, EDF doit installer dans nos régions des instances de concertation territoriale, qui permettront sans doute un dialogue nouveau entre les élus, les usagers, mais aussi le service public.

Ce protocole vise aussi à une meilleure insertion paysagère des ouvrages : recours à l'enfouissement, voire à des réseaux torsadés en façade.

Le protocole traite enfin de la nécessaire indemnisation des riverains et de la recherche et du développement.

Le coût de ce protocole est assez élevé pour EDF : 700 millions de francs en 1993. Le souci de l'environnement fait peut-être son chemin dans la culture de la maison EDF !

Ce protocole, à l'évidence, doit être appliqué et je crois que c'est la volonté du Gouvernement. L'Etat doit, en tout cas, y veiller si nous voulons éviter des difficultés, mais aussi nous donner les moyens de l'exportation d'électricité.

Il faut sans doute aller au-delà de ce protocole pour améliorer encore le dialogue et la concertation. Cela passe sans doute par la grande réforme des enquêtes publiques que l'on nous promet depuis de nombreuses années maintenant, mais que semblent préparer activement le ministre de l'équipement et le ministre de l'environnement.

Les adversaires des réseaux à très haute tension réclament aujourd'hui un enfouissement systématique des lignes. Je vous rappelle qu'il y a aujourd'hui en France 118 000 kilomètres de lignes enterrées sur 628 000 pour la basse tension et 120 000 sur 565 000 kilomètres de lignes à moyenne tension. Mais, pour la haute et la très haute tension, il existe un verrou technologique : nous ne savons pas transporter l'électricité sur des réseaux enfouis

au-delà de vingt à trente kilomètres ; et un frein : le coût. Si, pour les réseaux de moyenne tension en zone rurale, le coût de la liaison souterraine est à peu près égal à celui de la liaison aérienne, le rapport est, en revanche, de trois à quatre pour la haute tension, voire de dix à vingt pour le 400 000 volts. Le frein du coût ne pourra être levé sans un accord tacite des usagers.

Reste enfin le problème de la recherche. Il vaut mieux utiliser le réseau existant. Il faut développer les techniques nouvelles pour l'enfouissement des lignes à haute et à très haute tension. Des efforts importants vont être consacrés par EDF à cette politique de recherche et développement - 200 millions sur quatre ans - qui devraient permettre à la France de réaliser à terme une liaison enfouie de 400 000 volts sur une grande longueur.

Monsieur le ministre, je me suis peut-être écarté de la ligne directrice de ce débat mais, au-delà de celui-ci, un autre va s'ouvrir dans le pays au printemps, comme vous l'avez rappelé, et qui abordera ces questions qui sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens et qui, j'en suis sûr, sont aussi celles du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Guillet.

M. Jean-Jacques Guillet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, plus ce débat avance et plus on a l'impression, comme le disait à l'instant notre collègue Franck Borotra, qu'une certaine harmonie se dégage de cette assemblée.

M. Franck Borotra. Grâce au chef d'orchestre !

M. Jean-Jacques Guillet. J'en suis heureux parce que cette harmonie se fait en relation étroite avec le Gouvernement et je suis certain, monsieur le ministre, que vous en serez conforté pour le débat qui aura lieu au Conseil des ministres de l'énergie le 10 décembre prochain.

L'inconvénient de cette harmonie est le risque, pour les uns et les autres, d'être un peu redondants - je vous prie de m'en excuser à l'avance -, mais je crois que cette répétition ajoute au confort que vous aurez dans la position que vous défendrez au nom de la France.

Le débat qui se déroule aujourd'hui sur le service public du gaz et de l'électricité aurait certainement eu lieu dans un esprit très différent si la Commission des Communautés européennes n'avait pris, au fil des années, de nombreuses initiatives dans un domaine qui n'est pas de façon évidente de son ressort, celui des services publics. Quel que soit le secteur concerné, on connaît à peu près sa méthode : elle tente d'abord de démontrer l'inefficacité du service considéré pour proposer ensuite invariablement sa libéralisation au nom d'une vision dogmatique que nous connaissons bien et selon laquelle « le mode d'organisation des services publics par des monopoles est, *a priori*, incompatible avec les règles communautaires de la concurrence ».

Cette logique concurrentielle, qui est celle de la Communauté, s'applique dans des domaines tels que l'énergie, les services postaux ou les télécommunications que vous avez en charge, monsieur le ministre, et que vous connaissez bien, mais qui constituent certainement des problèmes très différents, qu'il faut traiter de façon différente.

Il n'empêche que l'ambiguïté des traités sur la notion de service public aidant, leur interprétation dans le sens de la logique concurrentielle par la Commission est généralement confirmée par la Cour de justice de Luxem-

bourg, et c'est une véritable épée de Damoclès qui plane aujourd'hui au-dessus de nos deux entreprises publiques EDF et GDF - vous le notiez vous-même dans votre déclaration liminaire -, quelle que soit notre résistance et celle de la plupart des États membres.

Si le débat d'aujourd'hui revêt une certaine gravité, ce n'est pas seulement pour toutes les raisons que nous avons indiquées, c'est aussi parce qu'il met en lumière le problème de l'identité et de la légitimité de nos deux entreprises publiques, performantes entre toutes, qui participent à notre rayonnement économique tout en assurant un service public de qualité.

Jusqu'à présent, nous avons évolué dans un univers simple : le service public du gaz et de l'électricité est identifié à deux entreprises qui sont propriété collective de la nation. Elles peuvent ainsi définir, sous la tutelle de l'État, des programmes à long terme de production ou d'approvisionnement. Elles peuvent, sous la tutelle - au demeurant très lointaine et très lâche, j'y reviendrai - des collectivités locales, en ce qui concerne la distribution, répondre immédiatement à la demande de raccordement des entreprises et des particuliers. Bref, l'espace et le temps sont aisément repérables.

Mais le paysage a changé depuis 1946, et depuis 1957. Il y a l'Europe, bien sûr, mais aussi, en parallèle, il y a la décentralisation, il y a l'économie qui ne se limite plus à l'échelle du marché national, il y a la société, enfin, pour qui la notion de propriété collective apparaît quelque peu archaïque.

La puissance des entreprises considérées et la lourdeur des mécanismes qu'elle pouvait engendrer ne les a pas empêché de prendre en compte ces changements et d'évoluer de façon considérable au cours des vingt dernières années.

Cela a été vrai dans le domaine de la production et de l'approvisionnement, comme du transport. Cela a été vrai également dans le domaine de la distribution où la relation de proximité, la notion de clientèle ont été revalorisées, de même que la relation avec les autorités concédantes que sont les collectivités locales.

Cette évolution pourrait se poursuivre, s'accélérer même, EDF et GDF ayant pleinement conscience que la source de leur légitimité d'entreprise assurant un service public n'est pas seulement l'État, mais aussi les communes avec lesquelles les concessions et les cahiers des charges sont actuellement renégociés, après un vide juridique d'une trentaine d'années.

Au fond, même si cette organisation ne correspond pas totalement à la volonté du législateur de 1946, qui avait imaginé pour ces entreprises une mythique nationalisation anti-étatique - Paul Ramadier, à cette tribune, parlait d'anti-étatisme à propos des nationalisations, ce qui peut paraître bizarre à l'heure actuelle - nationalisation permettant une véritable démocratie économique par l'intervention et la participation de tous les acteurs de la vie nationale, elle a jusqu'à présent fonctionné au mieux des intérêts de la nation.

Mais de l'Europe, aussi. Car l'Europe de l'énergie, que la Commission de Bruxelles voudrait établir existe déjà sur la base de la coopération entre opérateurs nationaux ou régionaux et non, il est vrai, sur la base de la concurrence, encore que, dans le domaine de l'électricité, il y ait un véritable marché entre un nombre limité d'intervenants.

Le développement sur une base nationale de ces industries constitue-t-il vraiment, comme l'estime la Commission « des obstacles pour le commerce international destinés à être éliminés en vue de l'achèvement du marché

intérieur » ? On s'aperçoit que ce qui est en cause, avant tout, ce n'est pas l'échelle nationale, après tout aisément transcendable, mais l'existence de monopoles, condamnés *a priori* par la Commission au nom du dogme du marché concurrentiel.

La logique de la concurrence n'est pas antinomique de celle du service public, vous l'avez démontré vous-même dans d'autres secteurs. Mais elle peut avoir des effets pervers, dans le domaine de l'électricité et du gaz, si on la pousse jusqu'à son terme.

Parmi les propositions de la Commission, l'accès des tiers aux réseaux en est la parfaite illustration, puisqu'il risque de conduire les opérateurs à privilégier des investissements rapidement rentables, c'est-à-dire l'inverse de ce que nous avons fait jusqu'à présent. Il entraîne la déperdition des tarifs, les petits consommateurs et les zones difficiles d'accès faisant les frais des tarifs consentis aux quelques gros consommateurs éligibles à l'ATR, allant ainsi à l'encontre de notre effort d'aménagement du territoire.

Dans le domaine du gaz, on peut craindre - même si c'est un peu hypothétique, mais pourquoi pas ? - que l'ATR, en créant directement un lien entre le producteur et le consommateur, mette en cause l'existence et la sécurité des contrats d'approvisionnement à long terme. Dans celui de l'électricité, où EDF est particulièrement compétitif, les consommateurs étrangers ne pourraient qu'accroître leur demande auprès d'EDF. Ou bien EDF répondrait dans les mêmes conditions de prix qu'aujourd'hui, et notre pays supporterait seul des contraintes refusées par d'autres - emprises des centrales, lignes d'interconnexion et déchets nucléaires -, ou bien dans une logique de marché, elle augmenterait ses prix de vente, y compris pour les consommateurs français, sinon elle prendrait le risque d'être accusée de pratiques discriminatoires.

Ces simples considérations, parmi d'autres, nous font comprendre - et je suis d'accord avec vous, c'est sur l'ATR qu'il faut se battre d'abord à Bruxelles - combien l'abandon du monopole de transport serait contraire aux principes du service public qui sont la continuité, l'égalité et la mutabilité.

Or, ce qui doit nous guider dans notre réflexion, ce n'est pas l'attachement à tel ou tel dogme, mais simplement l'attachement pragmatique à ces principes parce qu'ils contribuent tant à l'intérêt de la collectivité nationale qu'à celui du consommateur. Ces intérêts croisés - ceux de la nation comme du consommateur - rejoignent à l'évidence celui des entreprises publiques considérées. Et ici se pose le problème de leur identité et de leur personnalité morale en quelque sorte.

Pendant des décennies, elles ont eu le sentiment, et tous les Français avec elle, qu'elles incarnaient une part de l'intérêt national, qu'elles étaient la meilleure expression du service public à l'échelle de notre pays. C'est ce sentiment qui fondait ce qu'on appelle l'esprit de l'entreprise dans les deux cas. Et si nous voulons qu'elles puissent poursuivre leur mission - et le débat actuel sur l'aménagement du territoire nous y engage - il paraît nécessaire de les libérer de ce tiraillement entre la logique concurrentielle européenne, la logique de la propriété collective issue des lois de nationalisations de 1946 et du préambule de la Constitution de cette même année, et une troisième, plus ancienne mais aussi plus diffuse aujourd'hui qui est celle de la concession par les collectivités locales. Trois logiques qu'il s'agit de concilier de façon à assurer, pour les décennies qui viennent, la légitimité, la personnalité et la solidité d'EDF et GDF.

S'agissant de la concurrence, si le mécanisme, au demeurant difficile à mettre en œuvre, de l'ATR, est à rejeter, il est envisageable, voire souhaitable d'abandonner le monopole d'importation et d'exportation. Cet abandon permettrait aux entreprises de détenir une légitimité européenne, à condition cependant que la notion de service public, qui n'apparaît aujourd'hui qu'en filigrane dans les traités, soit clairement définie à ce niveau. Sur le monopole d'importation et d'exportation vous avez donné la position du Gouvernement que j'approuve.

Quant à la propriété collective, elle implique la maîtrise des investissements et de leur programmation à long terme et celle du transport, donc, dans le souci de l'intérêt national, l'intervention de l'Etat. Néanmoins, il convient de reconnaître que la notion de propriété collective qui induisait à l'origine celle de démocratie économique n'a jamais été très claire et que notre tradition libertiste l'a transformée en étatsisme pur et simple. Il est nécessaire, toujours dans le souci d'établir la légitimité des entreprises, cette fois au plan national, de voir dans quelles conditions le citoyen consommateur peut être partie prenante autrement que par le biais d'associations souvent fantomatiques, à la vie d'EDF et GDF. Dans ces conditions, le monopole qui est indispensable au respect des trois grands principes du service public se justifiera alors pleinement.

J'en arrive, enfin, à la complémentarité avec les collectivités locales. Autorités concédantes, celles-ci sont à l'origine du réseau de distribution. Mais, depuis 1946, la relation qu'elles ont avec les deux services publics a été quelque peu occultée sauf dans les rares cas de régies ou de syndicats intercommunaux puissants. Elle est pourtant indispensable à la relation de proximité, à la notion de service à la clientèle, à l'équipement de nouvelles zones de distribution particulièrement en gaz - l'amendement de notre collègue Derosier, il y a deux ans, bien que maladroit, poursuivait cet objectif - à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

EDF et GDF ont bien analysé le problème et les centres de distribution EDF-GDF Services, sont maintenant dotés d'une certaine autonomie et renouent progressivement la relation juridique et pratique avec les collectivités locales. Ce niveau de légitimité est indispensable ne serait-ce parfois que pour justifier la politique de diversification des deux établissements. Je crois qu'il faut aller plus loin si l'on veut que le concédant ne soit pas totalement à la merci d'un concessionnaire unique.

Sans briser l'unité et la cohésion des entreprises, une tutelle plus importante et plus réelle, une participation plus directe des communes - en particulier aux programmes, par le biais de l'intercommunalité - avec les centres EDF-GDF Services, seraient souhaitables. Le législateur de 1946 l'avait d'ailleurs plus ou moins envisagé en créant des établissements publics régionaux que la mécanique étatique empêcha de voir le jour. Il faut donc réfléchir à un nouveau mode de participation des collectivités locales.

Voilà, monsieur le ministre, quelques pistes pour une démarche pragmatique qui doit poursuivre un seul objectif - vous le ferez avec le sens de l'intérêt national que nous vous connaissons : un bon service public, assuré par de grandes entreprises, sûres de leur légitimité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Gagnon.

M. Claude Gagnon. Débattre sur l'énergie, vaste programme, même si nous nous limitons aujourd'hui aux activités électrique et gazière. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir, en dépit des aléas, ouvert un tel débat et ainsi permis à la représentation nationale de s'exprimer, après que vous avez levé les ambiguïtés qui planaient encore sur le fantomatique rapport Mandil.

L'activité électrique et gazière est considérable : 460 milliards de kilowatts-heure d'électricité pour un chiffre d'affaires de 185 milliards de francs, et plus de 320 milliards de kilowatts-heure de gaz, pour un chiffre d'affaires de près de 50 milliards de francs. Le constat global est donc assez positif, sur les plans économique et politique, pour un pays aussi dépourvu de ressources d'énergie que l'est la France. Nous sommes en effet arrivés à une indépendance énergétique, certes insuffisante mais proche des 50 p. 100 alors qu'elle était de 22,5 p. 100 il y a vingt ans. Cette activité pèse pour 80 milliards de francs dans la balance commerciale. L'efficacité énergétique a été accrue de 20 p. 100 en vingt ans et les émissions gazeuses ont été considérablement réduites : en dix ans, celles d'oxyde de soufre de 60 p. 100 et celles d'oxyde de carbone de 30 p. 100. La France est devenue un exemple en la matière.

La réussite économique est certaine et, en dépit d'énormes investissements, le kilowatt-heure français est le moins cher d'Europe. Cela constitue un argument sérieux auprès des industriels, grands consommateurs, pour éviter certaines délocalisations. M. Borotra en sait quelque chose, lui qui a présidé la commission d'enquête sur les délocalisations.

Ces résultats sont à mettre à l'actif de vos prédécesseurs qui ont pris des décisions politiques audacieuses. Les hésitations récentes ont été heureusement tempérées par le réalisme industriel et les engagements à long terme ont été maintenus. Ces résultats ont été aussi obtenus en dépit de la double contrainte du service public et du caractère stratégique des liens avec l'activité industrielle.

Nous les devons aussi, il faut bien le dire, à l'adhésion de tout le personnel d'EDF-GDF, à ces choix. Nous devons lui marquer notre reconnaissance pour sa participation à l'essor national au moment où nous sommes confrontés à l'évolution européenne en termes de choix énergétiques et de réglementation du secteur de l'énergie.

Certes, la France, comme l'Union européenne, n'est pas dans la situation dramatique de l'après-guerre qui a motivé la législation de 1946. Aujourd'hui, nul ne conteste que des progrès sont nécessaires et sont possibles, des modernisations souhaitables. Nous savons aussi que vous avez l'obligation, monsieur le ministre, d'apporter une réponse aux menaces de sanction des autorités communautaires, confortées dans les principes d'ouverture des monopoles par les votes récents du Parlement européen.

Cependant, les caractéristiques de ces deux énergies que sont le gaz et l'électricité - transport par réseau, stockage limité ou nul, gestion par un service public qui a fait ses preuves - plaident pour une coordination communautaire et une réflexion conduisant à des réformes limitées, mesurées, progressives et bien maîtrisées.

Une analyse réaliste permet de déterminer les objectifs à atteindre à l'aube du XXI^e siècle et les moyens dont les entreprises concernés ont besoin.

Les objectifs sont simples. Ils sont fondés sur les principes de base d'une mission d'intérêt général.

Les consommateurs, particuliers ou industriels, sont des clients où qu'ils se trouvent - obligation de desserte. Ils doivent être fournis en énergie en quantité et en qualité - sécurité d'approvisionnement oblige - au prix le meilleur sur le marché - compétitivité économique. S'y ajoute la notion de péréquation tarifaire qui ressort à l'aménagement du territoire national. En outre, la production ne doit pas porter atteinte à notre environnement.

De plus - les choix des décennies précédentes en ont toujours tenu compte - l'indépendance énergétique est une priorité qui doit être maintenue et renforcée, car il s'agit d'une donnée essentielle de la souveraineté nationale. Elle est essentielle en termes de politique étrangère et fortement nécessaire en termes de politique budgétaire.

Pour atteindre ces objectifs, des moyens doivent être mis à la disposition des entreprises concernées. Comme dans toute démarche de nature industrielle, il faut d'abord adapter l'organisation des entreprises au marché ; ensuite, il faut leur fournir les outils industriels indispensables et adopter une gestion des produits spécifiques à EDF et GDF.

La situation de Gaz de France est bien particulière. Gérant un produit importé à plus de 90 p. 100, il lui est absolument nécessaire d'être un interlocuteur de grand poids pour conclure des marchés extérieurs, assurant par des contrats à long terme un approvisionnement sûr, au meilleur prix. Actuellement nous avons quatre fournisseurs géopolitiquement diversifiés, fort heureusement. Mais l'utilisation des ressources conduira à rechercher d'autres producteurs à moyen terme - ce n'est pas douteux. Mais il n'est pas sûr qu'une multiplication de sociétés acheteuses, puis de transporteurs, conduisent à un résultat meilleur, les pays producteurs ayant eux-mêmes tous une structure unique.

Electricité de France permet, sans doute, une approche légèrement différente en raison de sa qualité de producteur presque unique, de transporteur obligé, mais en raison aussi d'une activité à plusieurs facettes, ce qui est un signe évident de vitalité pour une entreprise, lorsque cela va de pair avec un résultat financier positif.

Il faut donc renforcer des partenariats, des filiales spécialisées, permettant d'optimiser le savoir-faire et la présence française sur les marchés internationaux, sans pour autant faire une concurrence déloyale à nos PME.

Quant à notre outil industriel, il doit être l'objet de toute notre attention en raison de la particularité de la production électrique française qui provient pour 10 p. 100 du charbon, pour 14 p. 100 de l'hydraulique et pour 75 p. 100 du nucléaire. Je veux souligner le succès exceptionnel de notre filière nucléaire : une sûreté exemplaire, une disponibilité moyenne de 78 à 80 p. 100 - les disponibilités des tranches 1 et 2 de Flamanville étant respectivement de 99,4 et de 85,2, et encore pour le deuxième, parce qu'un transformateur a été indisponible pendant cinq jours, un coût du kilowattheure le moins élevé d'Europe.

Je le répète, les émissions d'oxyde de soufre et d'oxyde de carbone ont été divisées par neuf en dix ans. Une centrale au charbon de 1 000 mégawatts produit 100 000 mètres cubes de cendres et 200 000 mètres cubes de sulfate de calcium, à comparer avec les 300 mètres cubes de résidus d'une centrale nucléaire de même puissance, des résidus dont la gestion sera encore meilleure, lorsque notre excellent collègue Christian Bataille qui travaille avec courage, pédagogie et transparence, aura terminé la mission que vous lui avez renouvelée, monsieur le ministre, sur les sites de stockage.

Nous sommes ainsi un des rares pays à maîtriser l'ensemble du processus : création, usage et recyclage du combustible. Quelle belle réussite technique ! Elle est à défendre même dans des pays très développés comme les États-Unis, qui n'ont pas toujours su en accompagner leur développement.

Dans ce domaine, cependant, les investissements sont longs à réaliser, de l'ordre de sept à huit ans après la décision de construire. Malgré un ralentissement de la croissance de la consommation, nous ne devons pas prendre de retard. Il faudra être prêt pour la reprise de ces investissements qui ne manqueront pas de renforcer une bonne politique d'aménagement du territoire, de soutien à nos PME et à l'emploi.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, qu'il y a un très beau site de tourisme industriel très fréquenté, niché dans sa falaise sur la côte ouest du Cotentin, qui est prêt à participer à cette reprise voire à l'anticiper : c'est Flamanville qui attend les tranches 3 et 4.

La qualité de nos centrales en unités de 900, 1 300 ou 1 400 mégawatts ne doit pas faire oublier les évolutions techniques indispensables, gage de l'avenir. L'une d'elles attend votre décision, monsieur le ministre, pour retrouver son couplage au réseau. Elle est unique, il s'agit bien sûr de Superphénix. Les conclusions de la commission d'enquête sont favorables au redémarrage, les adaptations nécessaires ayant été réalisées. Ne nous laissons pas distancer dans un domaine aussi prometteur par des concurrents qui, eux, continuent de travailler sans relâche ! Quand allez-vous prendre votre décision ?

De plus, toutes ces recherches sont indispensables. Selon des données récentes, les réserves de gaz européennes ne sont pas illimitées, et pour le charbon, il faudra faire, à moyen terme, des choix difficiles en raison du coût d'extraction.

Enfin, cette énergie non stockable peut être vendue hors de nos frontières. Nous avons des acheteurs. Je vous propose, monsieur le ministre, de soutenir ces exportations. M. Derosier a dit tout à l'heure que ce n'était ni du lait, ni du beurre, ni de la viande. Fort heureusement, car nous aurions des quotas ! Ce n'est pas le cas. Exportons donc ! Les espoirs portent à ce jour sur 70 milliards de kilowatts-heure vers l'an 2000, et les retombées sont importantes à plus d'un titre.

C'est un marché rentable en termes de balance commerciale : plus de 12 milliards de francs en 1993. Nous aurions vraiment tort de ne pas en profiter quand c'est possible.

C'est un marché utile à EDF, qui diminue son endettement et améliore la rentabilité de ses investissements, et il n'est pas interdit de penser que les bénéfices permettront d'améliorer encore les réseaux nationaux.

C'est un marché synonyme de plusieurs milliers d'emplois, ne l'oublions pas, si l'on comptabilise la sous-traitance qui tourne autour des constructions et des travaux d'EDF.

Nous ne devons pas passer à côté d'une telle opportunité. Je pense qu'une frange de 15 à 18 p. 100 - pourquoi pas 20 p. 100 ? - n'est pas illusoire. Aussi, monsieur le ministre, donnez vite le feu vert pour la ligne vers l'Italie, celle vers l'Aragon et, pourquoi pas ? la ligne qui va de Manuel à Terrette, c'est-à-dire de la Manche à la Mayenne. *(Sourires.)* Cela permettra de conforter un petit peu plus le savoir-faire d'EDF en matière de transport de cette noble production, un savoir-faire qu'il est agréable de voir reconnu au cours des diverses missions du groupe

d'études sur l'énergie de l'Assemblée nationale, tant sur le continent canadien que sur le continent américain ou sur le continent asiatique.

Quant à l'Europe et à l'interconnexion des réseaux, le colloque magistralement mené par notre collègue François-Michel Gonnor, il y a quelques jours, a permis de mesurer toute l'importance et la nécessité technique et économique de forts échanges au niveau européen.

Est-il nécessaire pour cela de bouleverser les règles ? Je ne le pense pas car les faits montrent que l'application des directives sur le transit ont été suffisantes pour répondre aux sollicitations du marché et des clients.

M. le président. Il va falloir conclure, mon cher collègue.

M. Claude Gatignol. Je conclus, monsieur le président.

C'est bien avec ce protocole que nous vendons actuellement à l'Autriche et au Portugal, sans avoir construit une ligne directe entre ces pays et la France. Il ne paraît pas envisageable à ce jour de mettre en place un accès au réseau de façon incoordonnée. Dans aucun montage, je ne trouve une simplification et un meilleur service rendu à l'utilisateur.

Pour ma part, et dans la ligne du traité de Maastricht qui doit s'appliquer, je relèverai surtout le principe de subsidiarité. Le gouvernement français est le mieux à même de juger des choix susceptibles d'engendrer la meilleure efficacité.

Il faut aussi permettre à EDF de pousser ses différents axes de développement.

Sur le marché intérieur, cela va de soi et sa veille technologique est de qualité.

Les implantations à l'étranger sont une façon de mettre en pratique un savoir-faire reconnu et d'être présent dans les grands domaines de gestion, de conseils en ingénierie, de maîtrise des risques. C'est une façon aussi de lutter contre l'isolement technologique dans lequel certains voudraient bien nous enfermer.

Les activités internationales doivent être soutenues par le Gouvernement : toute la sous-traitance hautement qualifiée en bénéficiera et nous pouvons être fiers de ses produits.

Enfin, les activités innovantes ne peuvent être oubliées, car elles montrent que, tout en étant électricien, on peut avoir des idées et de bonnes idées en d'autres domaines. Il serait bon de les voir partagées pour leurs applications avec d'autres PME appuyées par EDF.

Aussi, et ce sera ma conclusion, monsieur le ministre, des évolutions sont nécessaires, elles sont attendues sur certains points par les clients utilisateurs de ces énergies, elles sont souhaitables et possibles dans des domaines précis, mais il faut en voir les limites et ne pas oublier nos impératifs. Cela ne me paraît pas incompatible avec le souci du Parlement de voir proposer à tous des services de meilleure qualité, au meilleur prix et dans une juste équité, et améliorer la compétitivité de l'industrie française et européenne. J'espère, monsieur le ministre, que tel est aussi votre souci. Je le crois et je vous soutiendrai dans cette démarche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre, pourquoi n'avez-vous pas fait distribuer le rapport Mandil ? Que contient-il ? Est-il sulfureux ? Il est dommage que nous n'en disposions pas pour ce débat.

Au-delà de la question de l'organisation électrique et gazière, le débat qui nous réunit aujourd'hui porte sur des enjeux plus vastes : va-t-on assister à la fin de l'esprit de 1946 et du Conseil national de la Résistance, à la remise en cause de ce qui permit à la France de retrouver son rang parmi les grandes puissances industrielles de ce monde ?

A leur manière, les quelque 30 000 manifestants de mardi ont réclamé que vive le symbole d'une certaine idée de la France. Ils savent qu'ils devront encore se mobiliser pour éviter que vous cédiez aux injonctions de l'inquisition libérale bruxelloise.

Les directives amendées récemment par le Parlement européen seront la base de discussion du Conseil européen des 10 et 11 décembre. De quoi s'agit-il ? De propositions connues que des conseils européens ont déjà rejetées. Et que veut imposer la Commission en exerçant une pression inadmissible sur les Etats ? La libéralisation totale des marchés de l'électricité et du gaz.

Des mesures transitoires, entre 1994 et 1998, permettront aux Etats de trancher au cas par cas. J'espère, monsieur le ministre, que votre gouvernement préservera la mission de service public d'EDF et de GDF.

Nous avons tous en mémoire les arguments de M. Besson pour ouvrir à la concurrence les lignes les plus rentables d'Air Inter, et cela nous préoccupe. Allez-vous faire pareil ?

Aujourd'hui comme demain, à partir de 1998, charbonnier doit rester maître chez lui. C'est la condition *sine qua non* pour que l'Europe à construire soit acceptée par tous les citoyens.

Ce que je vous demande, au nom de mes amis politiques, c'est d'agir, et je sais que c'est difficile, pour qu'il y ait une politique énergétique commune. Comment accepter, en effet, que soit remis en cause, dans le domaine de l'énergie, un modèle français qui a fait ses preuves, un modèle fondé sur trois principes intangibles, égalité de traitement, continuité du service sur tout le territoire et adaptation aux besoins, des principes qui répondent à une double exigence : solidarité nationale à l'intérieur, indépendance nationale à l'extérieur.

L'incertitude dans laquelle, en dépit de vos assurances, vous laissez EDF, ne se limite pas à l'électricité. La fin voulue du monopole d'importation de GDF ouvrirait dans le secteur gazier une ère d'instabilité : éparpillement des acheteurs, impossibilité de prévoir à long terme les investissements indispensables et les prospections nouvelles, fluctuation des prix. C'est l'avenir de notre politique d'approvisionnement et de maîtrise des coûts qui est, là encore, en jeu. Supprimer le monopole d'importation reviendrait à programmer concrètement la mort de GDF, qui constitue le pilier de cette politique. EDF pourrait-elle alors mener à bien les indispensables politiques de coopération avec les pays producteurs, Russie et Algérie notamment ?

EDF-GDF, grandes entreprises nationales, voient donc leur missions, leurs rangs remis en cause par les orientations communautaires : l'heure n'est plus aux bonnes paroles, mais aux engagements clairs et fermes en faveur de la pérennité de notre système énergétique et contre les objectifs définis par les inquisiteurs libéraux.

Et la CNR, monsieur le ministre ! Certaines informations et vos hochements de tête tout à l'heure laissent à penser que vous envisagez de rapprocher la CNR de Pechiney pour privatiser ce groupe. Si cela se confirmait, ce serait une mauvaise chose.

L'Etat doit donner à la CNR les moyens de remplir sa mission, mais on ne peut pas accepter qu'au prix d'un détournement de son objet social, elle devienne un producteur indépendant subventionnant Pechiney ou tout autre groupe industriel.

Vous n'avez rien dit d'un dossier essentiel, le fonctionnement des centrales nucléaires à l'est. A ma connaissance, la Communauté s'est livrée à une gabegie des crédits, environ 2 milliards de francs, pour faire des études, mais pas de programme, autrement dit rien de concret.

M. Michel Bouvard. Qu'a fait M. Delors ?

M. Georges Sarre. Faudra-t-il attendre un accident, un drame pour agir ? C'est une question centrale. S'il y avait un accident, c'est la politique que nous avons conduite, vous et nous, qui serait remise en cause. Ce serait grave pour la France et, bien sûr, pour l'ensemble du monde, qu'il soit développé ou en développement.

Bref, monsieur le ministre, je vous invite à bien faire votre devoir les 10 et 11 décembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Grégoire Carneiro.

M. Grégoire Carneiro. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a un avantage à passer presque à la fin : presque tout a été dit. Pour ajouter une note d'humour, je dirai que certains membres de l'opposition n'ont pu, une fois encore, échapper aux vieux démons. Il n'y a pas que la FNAC qui soit agitateur, et ce depuis 1946...

Messieurs de l'opposition, le Gouvernement ne veut pas modifier les statuts des personnels, cela a été dit très clairement, ni démanteler une entreprise qui gagne, ni faire un simulacre de discussion.

Il veut, au contraire, préserver l'intérêt général, renforcer la capacité d'exportation d'une entreprise performante, améliorer l'égalité entre régions pauvres et régions riches, maintenir le statut des personnels, sauvegarder le service public en enrichissant la réflexion au sein de la représentation nationale. Du reste, le débat d'aujourd'hui en est la preuve.

Le gouvernement de M. Balladur développe une politique de redressement du pays, mais, pour conduire à bon port l'entreprise France, les industries françaises doivent favoriser l'exportation.

Pour exporter, il ne suffit pas de le vouloir. Il faut des investissements financiers et des ressources humaines résolument orientés dans ce sens. Il faut aussi et surtout faire évoluer l'entreprise vers une culture différente, privilégiant l'activité européenne et internationale.

EDF s'est résolument engagée dans cette direction.

D'ores et déjà, on peut effectuer une première évaluation de cette stratégie sur l'équilibre financier d'EDF, sur ses investissements, sur les prix et sur l'emploi.

Le kilowatt-heure français est vendu à l'étranger avec des bénéfices importants. Ce qui revient à 1 franc à la production est vendu 1,25 franc. Ainsi, l'exportation d'électricité rapportera en moyenne 5 milliards de francs par an de 1994 à 2010. Les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Le produit EDF de la vente internationale, qui sera de l'ordre de 50 milliards de kilowatts-heure en 1993 et qui peut passer à 70 milliards en 1997, permet à Electricité de France de s'engager dans une meilleure maîtrise de sa dette. Celle-ci a pu être réduite de 70 milliards de francs à la fin de 1992 et cette réduction atteindra 120 milliards de francs en l'an 2000.

Nous savons combien le désendettement d'une entreprise favorise son développement futur et sa bonne maîtrise des prix de revient. Le désendettement garantit au consommateur de meilleurs prix de vente pour l'avenir.

Par ailleurs, le produit des exportations permet d'ores et déjà de facturer l'électricité avec une réduction de 3,5 p. 100 environ. Ce n'est pas négligeable. L'exportation de 15 p. 100 de la production d'EDF favorise ainsi le consommateur d'électricité d'aujourd'hui et celui de demain.

Les exportations sont aussi génératrices d'emploi. Cet enjeu-là est majeur pour EDF, mais surtout pour la France.

EDF travaille en partenariat et sa présence à l'étranger a des effets induits très positifs pour l'exportation de produits industriels complémentaires. Ainsi, Framatome a pu vendre neuf chaudières nucléaires, matériels particulièrement sûrs et compatibles avec l'environnement. La COGEMA réalise environ un tiers de son chiffre d'affaires à l'exportation. Il y a là une véritable complémentarité entre EDF et nos entreprises.

Nous souhaiterions aussi une telle complémentarité avec les PME au niveau régional. En effet, il n'est pas bon qu'une entreprise aussi importante, avec des compétences indéniables dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité, se diversifie dans des métiers trop différents, et ce au risque de mettre en cause les bons équilibres économiques régionaux.

La stratégie de partenariat doit, en revanche, être mieux lancée dans le domaine international.

EDF tend ainsi à prendre des parts dans des unités de production étrangères : en Espagne, dans la centrale de Puertollano et dans celle de Teruel ; cette alliance franco-espagnole devient un label de qualité dans le domaine du « charbon propre » ; au Portugal, pour la reprise de la centrale de Pego.

De nouvelles alliances sont recherchées aujourd'hui en Allemagne.

Demain, il faudra concrétiser de solides partenariats en Europe de l'Ouest, dans des pays comme l'Italie ou la Grèce, mais aussi en Europe de l'Est, en Pologne par exemple.

L'Europe de l'Est a des centrales et un réseau dont il faut rapidement entreprendre la modernisation pour une meilleure efficacité économique mais aussi pour préserver notre planète de catastrophes comme celle de Tchernobyl.

EDF est déjà en Slovaquie et en Bulgarie dans le cadre de l'association internationale des exploitants nucléaires.

Pour réaliser son ambition internationale, EDF dispose aujourd'hui d'un outil, la holding EDF International SA, capitalisée à hauteur de 500 millions de francs. Elle devra augmenter ses moyens afin de relever le défi international.

La compétition internationale est lancée depuis longtemps ; les grandes entreprises françaises doivent se positionner sur les marchés extérieurs.

Les besoins à satisfaire sont énormes en Europe, dans le Sud-Est asiatique, en Chine et en Amérique latine. Si la France abandonne à d'autres pays le terrain industriel international, demain, nos entreprises perdront aussi les marchés intérieurs. Cela est vrai pour l'électricité mais aussi pour d'autres secteurs tels que les télécommunications. Il convient donc d'engager une réflexion complémentaire à celle qui nous intéresse aujourd'hui.

Aujourd'hui, nos entreprises, notre pays, doivent vouloir et savoir prendre le risque de gagner. C'est ce message fort que nous voulons vous donner, monsieur le ministre.

Il n'y a pas d'incompatibilité entre la modernisation des prestations d'entreprises comme EDF et la nécessaire sauvegarde du service public. Là non plus, il n'y a pas de monopole politique.

Pour les citoyens-clients, la notion de service public s'articule autour de critères tels que l'obligation de desserte, la continuité d'approvisionnement avec une garantie de sécurité, l'égalité de traitement, mais en tenant compte des segments différenciés de clientèle. C'est à cela qu'il convient de mieux réfléchir.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Grégoire Carneiro. Il faut sauvegarder la finalité du service public, telle que nous venons de la définir. S'agissant du statut d'entreprise, monsieur le ministre, vous avez clairement indiqué - et je vous en remercie - qu'aucune modification n'est à l'ordre du jour. Le statut des personnels sera également maintenu.

Il s'agit là, répétons-le, de décisions prises avec sagesse et vous pouvez être assuré de notre soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, EDF-GDF est une grande entreprise nationale dont la tâche est d'assurer la production et la distribution d'énergie aux Français. Comme de nombreux orateurs l'ont dit avant moi, elle le fait plutôt bien, voire très bien, grâce à la qualité de ses ingénieurs, c'est vrai, mais également de l'ensemble de son personnel.

Le programme électronucléaire français est là pour souligner à tout moment la qualité des ingénieurs. Il est exceptionnel, parfois presque un peu envahissant.

Quant aux personnels, je crois que nous devons les saluer. A chaque fois que je pense à eux, des images fortes me reviennent : quand, en Ardèche, toutes les lignes électriques étaient cassées après des chutes de neige, avec un dévouement extraordinaire, bravant les conditions météorologiques, ils étaient là pour les réparer ; en Guedeloupe, après le cyclone Hugo, je les ai vus remettre en place les lignes électriques pour réassurer très vite l'approvisionnement dans l'ensemble de l'île. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce service public n'est pas en danger, comme l'a souligné monsieur Carneiro. Mais je préfère le dire, le redire et le redire encore.

Nous devons agir ensemble pour que ce service public soit vraiment protégé, dans la mesure où il participe à cette tâche nationale essentielle qu'est l'aménagement du territoire, sujet dont nous parlerons durant une grande partie de l'année 1994.

Cette grande entreprise - l'excellence du service public, comme l'a fort bien souligné M. Galley - doit continuer à s'impliquer, comme elle le fait depuis toujours, dans l'aménagement du territoire.

Que serait la France s'il n'y avait que des petites ou moyennes compagnies concurrentes ? A quoi ressemblerait nos campagnes qui sont confrontées aujourd'hui à tant de difficultés ? Que seraient nos montagnes ? Essayez d'imaginer ! Peut-être s'éclairerait-on encore au pétrole ?

Bien sûr, j'exagère, mais, dans ce domaine, je partage l'opinion de M. Lenoir.

Il faut essayer d'éviter de se retrouver dans la situation de la Grande-Bretagne et, à cet égard, le prix est un élément essentiel de la politique d'aménagement du territoire.

Il est vrai que EDF peut avoir encore un certain nombre d'efforts à accomplir, en particulier en matière d'environnement. Il faut chercher les moyens de ne pas le détruire. Je suis persuadé qu'il est possible de trouver des solutions. En tout cas, les bonnes volontés existent.

Pour la plus grande part, l'électricité est une énergie secondaire, sauf pour l'électricité d'origine hydro-électrique, mais, en France, pratiquement tous les sites sont déjà exploités. De ce fait, l'électronucléaire est donc devenu très envahissant : il fournit 75 p. 100 de l'électricité produite.

Pour plus de souplesse de production, pour davantage de solidarité et pour moins de dépendance par rapport à de grands ensembles tentaculaires qui sont le reflet de sociétés que nous refusons tous, EDF devrait peut-être faire une part plus belle aux centrales thermiques, en particulier aux centrales thermiques au charbon qui ne fournissent que 10 p. 100 de l'électricité produite, ce qui, à mon avis, est insuffisant. Bien entendu, monsieur Catiagnol, ces centrales sont responsables de beaucoup plus de rejets que les centrales électronucléaires, mais ils sont moins gênants. (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ils posent moins de problèmes et peuvent être réutilisés dans de nombreux domaines.

Nous n'avons jamais eu de problèmes et - je touche du bois - j'espère que nous n'en aurons jamais. Mais si, un jour, nous devons en connaître, vous pourriez constater un certain changement dans l'opinion de ce pays.

Pour nos bassins charbonniers, pour ce qu'il en reste, nous pourrions peut-être faire des efforts. Pourquoi ne pas essayer de développer au maximum les technologies françaises, qui sont déjà des technologies de pointe - je pense en particulier à la centrale thermique de Gardanne avec les lits fluidisés au charbon - mais qui peuvent encore progresser ? Ces technologies pourraient également être exportées à l'étranger. Priorité devrait donc être donnée non seulement au charbon français, mais aussi au charbon de la CEE.

Comme je le rappelais hier, le charbon continue à être exploité dans de micro-régions. Or elles perdraient tout, si cette exploitation cessait demain.

Un contrat nouveau pourrait être passé, ce qui redonnerait confiance à nos mineurs et consoliderait quelque peu leurs emplois vacillants. Le mariage renforcé d'EDF-GDF et du charbon serait profitable à tous.

M. le président. Monsieur Kucheida, vous êtes arrivé au terme de votre temps de parole !

M. Jean-Pierre Kucheida. Il y en a déjà eu un, monsieur le ministre, entre Gaz de France et les producteurs du gaz de grisou, gaz qui provient des puits du Nord-Pas-de-Calais. Bien entendu, c'est dérisoire par rapport à l'ensemble de l'énergie nécessaire en France.

Quoi qu'il en soit, le service public s'en trouverait renforcé et la solidarité nationale ne serait pas un vain mot. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard, dernier orateur inscrit.

M. Michel Bouvard. Pour la deuxième fois en six mois, nous sommes réunis pour discuter des conséquences d'une directive communautaire sur les problèmes énergétiques, et cela même avant le débat de printemps.

Le débat de ce jour est la conséquence de la volonté de la Commission européenne de mettre un terme au monopole d'importation, d'exportation, de distribution et de transport d'EDF/GDF.

Mais au printemps, nous devons répondre aux questions de nos concitoyens sur la politique énergétique :

Quelle politique conduire en matière d'approvisionnement ?

Quelle part donner à chacune des sources d'énergie et quelle place doit occuper le nucléaire ?

Quelle est la volonté de diversification et quelle est la place qui doit être accordée aux énergies renouvelables ?

Quel rôle la France doit-elle tenir sur le marché mondial de l'énergie et avons-nous intérêt ou non à exporter de l'énergie ?

Quelle politique tarifaire appliquer pour chacune des sources d'énergie ?

Enfin, quelle doit être notre gestion des ressources ?

Si ce débat fondamental pour l'avenir du pays peut avoir lieu demain, c'est bien parce que la France, grâce à de grands opérateurs publics mais aussi privés, maîtrise son approvisionnement énergétique. C'est notamment le cas pour les sources d'énergie qui nécessitent la création de réseaux en continu : l'électricité et le gaz.

De cette nécessité, découle le choix d'un établissement unique, notamment pour la distribution de l'énergie, constat qui peut également s'appliquer à d'autres pays d'Europe.

L'énergie n'est pas une marchandise comme les autres. Elle conditionne tout à la fois la production industrielle par le prix de revient, le niveau de vie du consommateur, l'aménagement du territoire par l'obligation d'approvisionnement.

Etant de ceux qui, tout en reconnaissant le savoir-faire, le technicité et la compétence d'EDF-GDF, n'hésitent pas à critiquer d'éventuels débordements de l'entreprise publique - et il y en a - ou son manque de considération pour les problèmes locaux, je peux affirmer aujourd'hui d'autant plus librement que le monopole de distribution ne saurait être remis en cause.

Au moment où, enfin, l'aménagement du territoire est à nouveau une préoccupation nationale, comment admettre la création de réseaux parallèles performants chargés de distribuer à des zones fortement industrialisées ou peuplées de l'électricité à bas prix, - c'est l'aboutissement logique de la directive communautaire - alors que les zones les plus isolées ou les moins densément peuplées resteraient desservies par l'entreprise publique avec une énergie devenue plus coûteuse ou dont le coût plus élevé serait pris en charge par le pays ?

La fin du monopole de distribution, c'est inévitablement la remise en cause de la péréquation tarifaire ; c'est aussi la prolifération de réseaux dont nous savons qu'il porteront atteinte à l'environnement.

De la même manière, la remise en cause du monopole d'importation ou d'exportation aurait indirectement les mêmes conséquences et porterait un coup fatal à une véritable politique d'aménagement du territoire.

Je suis l'élu d'une région de forte production. Donc, en tenant de tels propos, chacun comprendra que je m'exprime, comme c'est le devoir des élus de la nation, au nom de l'intérêt général et non en celui de l'intérêt particulier de telle ou telle partie du territoire.

M. Claude Gaillard. Très bien !

M. Michel Bouvard. En ce qui concerne la politique d'exportation et la prolifération des réseaux, je ne peux laisser sans réponse les propos de M. Gatignol qui est venu planter quelques pylônes supplémentaires dans le parc national de la Vanoise. (*Sourires.*) Si demain EDF voulait en planter devant le Mont-Saint-Michel, je ne sais pas quelle serait sa réaction !

M. Claude Gatignol. Il y en a déjà !

M. Michel Bouvard. En Savoie, nous avons trois lignes d'interconnexion avec l'Italie, qui sont l'une des conséquences d'une politique d'exportation non maîtrisée.

Toujours est-il que la liberté d'exportation pose un vrai problème.

A ce jour, les Français ont parfaitement admis, au nom d'une conception de l'indépendance nationale qui inclut l'aspect énergétique, que notre pays se dote d'un parc de production nucléaire sûr et compétitif. Qu'en serait-il demain si des entreprises étrangères bénéficiant de notre législation venaient produire chez nous, à des fins d'exportation, de l'énergie qu'elles ne peuvent produire ailleurs ? Déjà, les interrogations sont nombreuses à propos de la politique d'exportation d'EDF.

Avons-nous intérêt à partager avec d'autres l'avantage que confère à notre industrie une énergie compétitive ? Avons-nous vocation à produire davantage d'énergie pour des clients étrangers de plus en plus nombreux ?

Le rapport d'orientation que vous nous avez adressé, monsieur le ministre, est de ce point de vue rassurant, puisqu'il indique que notre pays n'a pas vocation à devenir le « château d'eau électrique » - si je peux me permettre l'expression - de l'Europe.

Se pose enfin le problème de la production. C'est vrai qu'il n'y a pas de monopole de production, c'est vrai aussi qu'il est souhaitable que celle-ci reste encadrée par une planification nationale par le biais des agréments de production.

Toutes ces raisons me font dire, monsieur le ministre, mes chers collègues, que nous ne pouvons accepter en l'état les directives de la Commission européenne, car elles sont contraires à l'intérêt de la France. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois, ni la dernière sans doute, que la Commission se mêle de nos affaires. Voilà quelques mois déjà, elle a porté un coup à l'aménagement du territoire en interdisant pratiquement aux collectivités locales d'attribuer de l'énergie aux entreprises industrielles : elle a fixé la limite à 300 000 francs par an et par entreprise.

Je voudrais, pour terminer, aborder le problème des industries grosses consommatrices d'énergie, entreprises qui se trouvent parfois en concurrence avec des entreprises industrielles étrangères, elles-mêmes productrices d'électricité. Or si nous voulons maintenir le monopole d'importation, il faut que ce problème soit réglé.

Le secteur de l'aluminium est, parmi d'autres, un secteur où l'ouverture du marché renforcerait la compétitivité de nos entreprises. C'est pourquoi, monsieur le ministre - et je sais que telle est votre préoccupation -, je souhaite que nous puissions trouver des solutions nationales dans ce domaine afin de ne pas remettre en cause l'essentiel, c'est-à-dire sans sacrifier certains secteurs industriels stratégiques.

Les parlementaires qui s'interrogent sur le devenir de la CNR doivent bien réfléchir à ce que représente le maintien de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans un secteur stratégique pour l'industrie française.

Enfin, monsieur le ministre, je souhaite que notre Gouvernement ait le souci - mais je sais que vous l'avez - de maintenir des outils nationaux qui nous permettront de maîtriser demain la politique énergétique de la nation. Car si, demain, il n'y a plus d'entreprise nationale, avec le même poids que celui qu'elle a aujourd'hui, à quoi servira le débat du printemps ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je remercie très sincèrement les députés qui ont participé à ce débat. Celui-ci était non seulement nécessaire, mais il m'a permis aussi de connaître très clairement l'opinion de l'Assemblée nationale à la veille d'un rendez-vous européen majeur.

Le sentiment dominant est celui d'une convergence, même s'il existe des différences et des nuances. En tout cas, il n'y a pas de véritable opposition de fond. Ce qui nous rassemble, c'est, en vérité, la constatation d'un succès technique et économique, celui d'Electricité de France. Après l'étape de la reconstruction au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Electricité de France a franchi avec succès l'étape suivante de la construction d'une puissance électro-nucléaire à partir des années 70 et de la constitution de la filière française de l'énergie nucléaire, qui découlait elle-même d'une intention stratégique et militaire.

Les orateurs qui se sont exprimés au nom des différents groupes ont reconnu la performance de notre entreprise électrique nationale - performance à laquelle chacun peut et doit adhérer -, ce qui, vis-à-vis de Bruxelles, nous place dans une situation de sérénité très forte.

Pour répondre aux orateurs, je procéderai à un petit balayage à rebrousse-poil, si je puis dire.

Monsieur Bouvard, j'ai bien entendu l'appel que vous avez lancé à propos du problème électro-industriel et des problèmes d'environnement. Je sais l'intérêt que vous portez à ces questions.

S'agissant de l'environnement, je vous indique - et je réponds ainsi également à M. Claude Gatignol - que si EDF a proposé Penly plutôt que Flamanville pour l'implantation de nouvelles tranches, c'est parce que le choix de ce site permettait le transport de la production électrique avec un minimum d'infrastructures de pylônes et de lignes traversant la campagne. EDF se préoccupe de l'environnement, et c'est pour cette raison qu'elle a plutôt choisi la Seine-Maritime, plus proche des centres de consommation que le Cotentin, qu'il aurait fallu traverser de part en part.

En ce qui concerne la CNR et Pechiney, car c'est bien de cela dont il s'agit, j'observe simplement que la loi de 1921 est une loi extraordinairement complexe et que la nationalisation de 1946 n'a pas clarifié les rôles respectifs. J'aurais à cœur, dans un débat technique, de respecter les intérêts des différentes parties en présence : ceux des collectivités locales, ceux des partenaires publics de la CNR, c'est-à-dire EDF, mais également la SNCF, qui est partie prenante à cette compagnie, et ceux des industriels.

Il est vrai que pour maintenir des activités fortement consommatrices, il convient de s'entourer d'un maximum de garanties, et peut-être d'utiliser la rente de situation historique que représente l'hydroélectricité fournie par la CNR. Cela permettrait de consolider des positions industrielles, non seulement dans le secteur de l'aluminium,

mais aussi dans celui de la chimie, puisque, après l'aluminium, le chlore est en France le plus grand consommateur d'électricité à des fins de production industrielle.

Je rejoins naturellement M. Kucheida quand il dit qu'il faut faire des efforts en matière d'environnement et qu'il convient de conforter la production d'électricité d'origine charbonnière. Même si le charbon n'est pas en France une source d'énergie privilégiée, il reste, au plan mondial, la deuxième source d'énergie. Nous avons besoin de rester présents dans les techniques d'exploitation charbonnière. Notre savoir-faire et notre histoire commandent de poursuivre cet effort à partir d'exploitations de production électrique d'origine thermique charbonnière. La centrale d'Hornaing dans le Nord, comme les centrales de Gardanne ou des HBL, peuvent parfaitement y contribuer à leur façon.

M. Carneiro a dit très clairement qu'il adhérerait à un système qui, dans l'ensemble, lui convient, et il a insisté sur l'action internationale d'EDF. S'agissant de ce dernier point, je suis entièrement d'accord avec lui. Toutefois, dès lors que nous avons l'ambition légitime qu'EDF et GDF soient acteurs de l'exploitation électrique ou gazière dans le monde entier - ces entreprises en ont la capacité technique; elles pourraient en avoir la capacité financière -, il faut accepter l'idée que si nous allons chez les autres, les autres pourraient avoir des initiatives chez nous. La marge de manœuvre est relativement étroite. Il convient donc d'être extraordinairement prudent et d'agir en coopération plutôt qu'avec l'ambition de faire à la place des autres et sans eux.

Monsieur Sarre, comme M. Lefort, vous avez parlé d'un texte qui n'existe pas. Vous avez dénoncé avec beaucoup d'énergie une intention qui n'existe pas. Il y a, dans l'attitude du Gouvernement, un pragmatisme, une modération et un réalisme qui est l'hommage dû à des entreprises qui ont réussi leur mission.

M. Louis Mexandeau. Le personnel y a bien aidé !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Certes ! Chacun y a aidé à son niveau de responsabilité. Le personnel est attaché à son entreprise. Nous, nous sommes attachés au succès d'Electricité de France et nous n'acceptons pas les leçons qui nous sont données de l'extérieur.

Je voudrais répondre à M. Sarre sur un point précis : la sûreté dans les centrales nucléaires à l'Est.

M. Georges Sarre. Je n'ai parlé que de certaines centrales !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il est inexact de dire que rien n'est fait à cet égard.

Bien que ce point ne soit pas au cœur du débat - il s'agit en fait de préparer le Conseil des ministres de l'énergie du 10 décembre prochain - je rappellerai que la France est intervenue d'une façon énergique, efficace et pertinente dans la mise à niveau de la centrale bulgare. Les entreprises françaises, en partenariat avec l'Allemagne, se sont vu attribuer le projet de sauvetage, ou plutôt de consolidation, de Tchernobyl. Si l'on rencontre des difficultés dans la mise en œuvre de ce projet, c'est parce que les procédures bruxelloises ne sont pas marquées par la gabegie et par le gaspillage : elles sont au contraire empreintes d'une extraordinaire prudence administrative, qui fait qu'une série d'appels d'offres contradictoires a lieu, afin que l'on soit certain que les fonds ne seront pas attribués dans une concurrence transparente.

Il s'agit là d'un procès injuste, pour une fois, fait à Bruxelles. On constate une implication très forte des entreprises françaises et de l'exploitant français.

Vous avez eu raison de dire qu'un second Tchernobyl serait meurtrier pour la filière électro-nucléaire.

M. Claude Gatignol s'est exprimé avec toute la passion et la compétence d'un homme qui vit avec l'ensemble électro-nucléaire et qui connaît les réalités électriques au quotidien.

S'agissant de la décision concernant Flamanville, je me suis déjà exprimé.

Quant à Superphénix, point également évoqué par d'autres orateurs, nous attendons désormais les conclusions imminentes de la direction de la sûreté des installations nucléaires. Lorsque nous en aurons connaissance, nous pourrions prendre une décision copartagée, si je puis dire, avec mon collègue Michel Barnier, ministre de l'environnement.

J'indique au passage que j'approuve les conclusions de M. Robert Galley concernant l'utilité du surgénérateur, en particulier pour ce qui touche à l'incinération des déchets et au traitement du problème difficile du plutonium.

Je ne manquerai pas de rendre hommage à mon tour à la mission de Christian Bataille, qui, arpentant la France avec son bâton de pèlerin, contribue à régler le problème ardu de ces déchets. M. Kucheida a raison de dire que ceux-ci sont plus compliqués à traiter que les déchets charbonniers pour lesquels nous disposons de chaudières à lits fluidisés et de lits circulants. Ceux-ci nous placent à un degré de perfectionnement dans le traitement des déchets et des fumées, qui, s'il n'atteint certes pas la perfection, est source de satisfaction et constitue en tout cas un très grand progrès.

Je voudrais dire à M. Jean-Jacques Guillet que sa contribution d'ensemble m'a parfaitement convaincu, en particulier sur un point : la participation des collectivités locales au travail d'EDF.

Il faut réconcilier les collectivités locales et Electricité de France.

Monsieur le député, votre connaissance de la vie publique française vous a permis de rappeler les propos que Paul Ramadier avait tenus à cette tribune même : on peut être public sans être étatique. Ces mots sont toujours d'actualité. L'appui et le recours aux collectivités locales est assurément un élément de réponse. Le législateur avait d'ailleurs l'intention d'aller dans ce sens, à partir des EPRD. Nous devons y réfléchir aujourd'hui, et je suis prêt à apporter la contribution des départements d'Alsace-Moselle, qui bénéficient à cet égard d'une expérience que n'a pas la France « de l'intérieur ».

Vous avez terminé votre intervention en parlant d'entreprises sûres de leur légitimité. La plus belle légitimité d'Electricité de France, c'est le tarif auquel elle sert son client, dans le respect des missions de service public. La démonstration que fait cette entreprise lui donne, sinon le droit à l'autosatisfaction, en tout cas celui d'être sûr, de sa démarche et exigeante sur les conditions d'activité que la Communauté européenne accepte de lui concéder.

Monsieur François-Michel Gonnot, votre intervention a essentiellement porté sur un élément primordial pour l'énergie : son transport. On n'imagine pas une politique énergétique de l'exportation, assez largement souhaitée par votre assemblée, sans que le transport soit maîtrisé.

J'ajoute que, sur ce point, nous avons un devoir de modestie, le législateur doit être modeste vis-à-vis de la technique.

Une nette évolution de la technique pourrait naturellement modifier les règles du jeu de l'exploitation électrique. Telle n'est pas la situation aujourd'hui. Mais, puisque M. Carneiro a évoqué le problème des télécommunications, je voudrais attirer votre attention sur le fait que ce sont les possibilités techniques elles-mêmes qui modifient le comportement du client vis-à-vis du producteur de services. Lorsque la technique permet la multiplication des transports des informations et un abaissement significatif de son coût, il est évident que les offres sont plus nombreuses et les attentes plus fortes. Le système se modifie alors de lui-même, quelles que soient, par ailleurs, les intentions du législateur.

En matière d'énergie électrique, d'économie d'énergie électrique, d'équilibre national et international, le goulet d'étranglement que constitue le transport obère l'avenir, même si la perspective d'une exportation de 70 milliards de kilowatts-heure en 1997 - chiffre cité par M. Carneiro - paraît tout à fait raisonnable et permettrait de soutenir, comme je l'évoquais dans mon propos introductif, la poursuite de l'exploitation de la filière électronucléaire dans notre pays.

M. Borotra a présenté, avec la compétence qui est la sienne, une réflexion d'ensemble en insistant particulièrement, et j'y ai été sensible, sur l'analyse juridique de la directive et sur ses contradictions au regard même des objectifs de la Communauté européenne.

Je relèverai dans son intervention un point décisif : compte tenu de l'importance des investissements que GDF ou, *a fortiori*, EDF doivent consentir pour préparer leur avenir, il est impensable de faire vivre les activités énergétiques dans un climat d'insécurité juridique, où des décisions de type jurisprudentiel pourraient remettre en cause l'équilibre économique d'investissements extraordinairement lourds. Cela vaut tant pour le secteur public que pour le secteur privé.

De ce point de vue, la bataille que nous devons mener à Bruxelles devra mobiliser tous nos efforts. Nous n'avons pas le droit de faire peser le risque de l'insécurité juridique sur les exploitants.

L'exemple de l'ATR est très significatif. Il est évident que la gestion d'un ATR dans un réseau où, techniquement, la cohérence est une nécessité absolue, est une gageure. Mais si l'on envisage le problème à un niveau plus modeste, celui des oléoducs par exemple - je pense notamment à celui de Donges-Melun-Metz, le « DMM » -, on s'aperçoit que l'exercice qui consiste à faire collaborer des entreprises par ailleurs concurrentes pour le partage du coût d'exploitation et la rentabilité d'un équipement de transport en commun, est très difficile, et l'on ne peut recourir à l'arbitrage de décisions jurisprudentielles.

Vous avez également évoqué le transport du gaz pour Elf. Il s'agit là d'un héritage historique. A l'époque, la Société nationale des pétroles d'Aquitaine avait découvert du gaz alors qu'elle cherchait du pétrole. Et il a bien fallu, par la suite, transporter le gaz découvert. On aurait pu imaginer que le transport soit confié à GDF. Mais, comme il fallait répartir la rente, le transport a été partagé. L'affaire est ancienne. Ce sont les lois de nationalisation, surtout la loi Armangaud qui, en la matière, a fixé les règles.

Cette expérience nous prouve qu'il faut être d'une prudence absolue et éviter d'accepter des solutions simplistes qui pourraient se retourner contre l'entreprise.

Vous avez évoqué une formule qui a servi de publicité à une grande surface : si vous trouvez mieux et moins cher, on vous paye la différence et on vous offre de sur-

croit le champagne. Mais la prudence s'impose, car rien ne serait plus facile que de trouver des fournisseurs fictifs qui accepteraient de faire des offres à bas prix rien que pour obliger l'importateur exclusif, en l'occurrence Gaz de France, à payer la différence.

J'envisage avec sérénité la négociation particulière concernant les utilisateurs industriels. Les importations de ces industriels, qui se servent du gaz non pas en tant qu'énergie, mais pour fabriquer des produits, essentiellement chimiques, comme des engrais, représentent moins de 10 p. 100 de la consommation industrielle et 6 p. 100 environ de la consommation totale.

Il s'agit d'une situation tout à fait respectable, surtout si des emplois sont à la clé, mais dont l'enjeu n'est pas tel que l'équilibre d'ensemble de Gaz de France puisse être compromis.

En revanche, un ATR sur gazoduc poserait des problèmes majeurs.

M. Destot a quitté l'hémicycle. Je le regrette car il aurait pu entendre ma réponse sur l'Europe de l'Est.

Il a évoqué les énergies renouvelables, qui ne seront pas au cœur des discussions du Conseil des ministres de l'énergie du 10 décembre, et c'est la raison pour laquelle je n'en ai pas parlé. Je le rassurerai cependant en lui disant que l'ensemble des filières nouvelles d'énergies renouvelables, notamment l'énergie bois et toutes les formes d'énergies liées à l'agro-industrie, bénéficient d'une attention particulièrement bienveillante du ministère de l'Industrie, en raison même du fait que je négocie, avec Jean Puech et Alain Juppé, dans le cadre du GATT, des positions difficiles.

Comme on doit trouver des débouchés non alimentaires, les débouchés agro-industriels et énergétiques sont l'objet d'une attention spéciale.

M. Destot a insisté sur la sûreté. Il a eu raison de le faire et, sur ce point, je n'ai rien d'autre à ajouter à ce que j'ai déjà dit.

M. Auchédé a insisté sur le cas de Pechiney. C'est un dossier majeur, que j'ai bien l'intention de faire avancer, dans l'esprit que j'ai décrit à M. Bouvard, c'est-à-dire avec le souci de l'intérêt des collectivités locales associées et partenaires, de l'industrie utilisatrice d'électricité et de l'ensemble de l'économie de l'énergie électrique. En effet, il s'agit d'une production indépendante, et celle-ci doit s'inscrire dans un schéma cohérent et compatible avec le schéma électrique d'ensemble.

Permettez-moi néanmoins, monsieur Auchédé, d'attirer votre attention sur un problème particulier.

M. Bouvard était réservé sur la libéralisation des exportations électriques. Dans le cas des charbonnages - Hornaing, HBL ou de la CNR, il ne faut pas exclure le débouché que constituerait l'approvisionnement des pays voisins, qui refusent d'acheter de l'électricité nucléaire mais qui seraient candidats pour acheter de l'électricité d'origine hydraulique ou thermique.

M. Rémy Auchédé. Comment feront-ils la différence ?

M. le ministre de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Il faut donc être prudent et ne pas fermer une porte qui pourrait être utile à ces producteurs dont la capacité technique est suffisante.

Mme Aillaud a quant à elle surtout parlé de l'enfouissement des lignes électriques. On la comprend car elle est attachée à son paysage de Camargue. Hélas ! Je dois la renvoyer aux dures réalités économiques et aux efforts ac-

complis par EDF dans le cadre de la convention avec l'Etat passée durant l'été 1992, et que François-Michel Gonnor a rappelée avec raison.

M. Claude Birraux s'est excusé : il a dû satisfaire à une obligation dans le cadre de ses responsabilités au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Si cet office parlementaire n'a pas été cité dans le document que j'ai eu l'honneur de vous adresser, mesdames, messieurs, c'est parce qu'il dépend, comme son nom l'indique, du Parlement. Il appartient en conséquence au Parlement de la mobiliser.

Je puis assurer M. Birraux de l'attention particulière que nous portons à l'action de qualité conduite par cet office. Elle se traduira par la participation du ministère, et du ministre lui-même, je l'espère, si son emploi du temps le lui permet, à l'audience publique qu'organisera l'Office le 16 décembre prochain sur Creys-Malville.

Que M. Birraux soit rassuré ! Nous nous connaissons suffisamment pour savoir que des liens de confiance réciproques existent. Je ne voudrais pas qu'il reste sur l'esquisse d'un début de commencement d'un malentendu.

M. Birraux, faisant allusion à la taxe sur le CO₂, a cité un mot d'esprit de mon prédécesseur, M. Strauss-Kahn : « Pour lutter contre l'alcoolisme, il ne convient pas de taxer le jus d'orange. » (*Sourires.*) Soit ! Mais il faut bien reconnaître que, en cette affaire, certaines intentions communautaires sont incertaines ou équivoques. Il s'agit en réalité de priver notre pays de l'avantage que constitue une électricité bon marché au bénéfice de nos industriels et de faire peser sur ceux-ci la charge d'une taxation qui n'a strictement aucun sens.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes ; les émissions de CO₂ de la France sont deux fois moindres que celles des Etats-Unis et sensiblement moins élevées que celles de nos voisins Allemands ou Britanniques. Notre opposition est donc très forte et nous ne sommes pas prêts à tomber dans un piège qui nous serait tendu.

Avant de répondre aux porte-parole des groupes, je voudrais adresser quelques mots à M. Robert Pandraud, qui s'est exprimé en tant que président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.

J'ai écouté son intervention avec une attention soutenue. J'approuve pleinement son diagnostic et les conclusions qu'il en tire en termes d'action. Il a, plus brièvement que moi et avec une autorité que son expérience lui donne, exprimé les positions du Gouvernement. Je ne peux par conséquent que me réjouir de voir que le message est passé.

J'en viens à M. Robert Galley, pour qui j'ai beaucoup de respect et d'amitié. Il a d'ailleurs participé personnellement à l'aventure électronucléaire française.

Monsieur le député, je vais vous parler d'histoire et de géographie.

Vous avez eu raison de dire que l'histoire de France nous distingue d'autres pays d'Europe et que le sens du service public et l'unité nationale sont au cœur même de notre culture. Vous retrouverez d'ailleurs dans mon rapport des phrases très claires à cet égard. La France n'est pas simplement un marché de consommateurs : c'est une nation et nous n'avons à aucun moment le droit de l'oublier.

Que l'Allemagne se soit constituée en une fédération de petits Etats, que l'Italie ait été, d'une certaine façon, une mosaïque de cités indépendantes, c'est leur droit le

plus strict. La France s'est quant à elle constituée autour d'une volonté monarchique. Sans remonter à Clovis, le fondateur du royaume franc, parlons de l'unité capétienne, des grands corps de l'Etat mis sur pied par Louis XIV et, surtout, par Louis XV, parlons de la République qui a scellé cette unité au travers d'un pacte démocratique !

Cet héritage, nous avons le devoir et même la fierté de l'assumer dans certaines circonstances, ce qui est clairement le cas avec le secteur énergétique.

Par ailleurs, si nous sommes un marché, nous sommes un marché aux caractéristiques singulières : la France est, avec l'Espagne, le pays d'Europe le plus vaste, dont la densité est la plus faible et dont le territoire est le plus contrasté. Cette réalité nous interdit de réagir à l'image de pays denses, ramassés, homogènes, qui peuvent échapper à l'obligation de péréquation qui est au cœur du principe de service public, la plupart de leurs consommateurs étant placés à peu près dans la même situation. Tel n'est pas le cas dans notre pays.

Le Gouvernement, et Charles Pasqua, ministre d'Etat, l'a dit avec force et talent, a la volonté d'utiliser la formidable ressource que représente l'ensemble de notre territoire. Ce n'est évidemment pas à ce moment de l'histoire de l'action gouvernementale, alors que nous sommes arrivés à un carrefour à partir duquel nous avons l'intention de reconquérir le territoire national, que nous prendrions le risque de nous aligner sur des systèmes sans doute justifiés dans des pays de tradition fédérale ou dont l'homogénéité géographique et économique est établie, alors même que nous avons vocation à accepter notre diversité et d'en tirer le plus grand profit, tout en sachant que cette diversité a une limite : le pacte républicain fondé sur l'égalité.

De ce point de vue, reconnaissons que le droit au téléphone, comme celui à l'électricité, relève d'une sorte de droit sacré. Cela ne renvoie pas aux grandes lois républicaines de Jules Ferry, mais ces droits ont une résonance politique dans la conscience collective française, et c'est la raison pour laquelle nous y sommes profondément attachés.

Je vous remercie, cher Robert Galley, d'avoir parlé du cycle du plutonium et d'avoir recadré le débat de Creys-Malville dans sa dimension scientifique, avec l'autorité qui est la vôtre.

L'autosatisfaction ne doit cependant pas nous faire oublier que nous ne sommes pas parfaits et qu'en matière d'investissements EDF consacre aujourd'hui des efforts très importants à la distribution. En effet, si nous maîtrisons nos besoins en termes de production, en revanche en termes de distribution et de qualité de distribution des progrès restent à accomplir, reconnaissons-le. Pour avoir siégé, comme certains d'entre vous, je suppose, dans des syndicats ruraux d'électrification et pour avoir appris mon métier à la base, je sais que le renforcement de la consommation électrique passe par des renforcements des circuits qui progressent mais ne couvrent pas encore la totalité du territoire. La diffusion de l'informatique, jusques et y compris dans les exploitations agricoles, rend insupportables les micro-coupures qui, il faut bien le reconnaître, continuent malgré les efforts d'EDF.

M. Derosier n'est plus là, mais M. Mexandeau lui portera mon message. Je souhaite profondément le rassurer. Mon intervention contient des phrases très claires, très nettes, très carrées sur le statut de l'entreprise et sur celui du personnel. Je suis donc persuadé que M. Derosier aura à cœur de dissiper toute ambiguïté. C'est en tout cas le vœu que je formule.

Il est évident que trop de concurrence, ou une concurrence sauvage, pourrait compromettre les objectifs d'aménagement du territoire, mais aussi le développement de la filière électronucléaire qui est aujourd'hui rentable, ce qui n'a toutefois pas toujours été le cas, en tout cas pas pendant sa période de développement, car sa mise en place a demandé des efforts considérables. Mais EDF a su jouer au nom de la collectivité nationale. J'ajoute que les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing avaient pris une part personnelle au développement de cette filière : le président Pompidou juste après le premier choc pétrolier mais, hélas !, la mort ne lui a pas permis de mesurer l'élan qu'il avait donné à cet effort que le président Giscard d'Estaing a soutenu et prolongé.

Nous avons pu maintenir cette filière car nous avons la notion du très long terme. Il est évident qu'une concurrence qui privilégie en général la rentabilité à court terme n'aurait certainement pas rendu l'émergence de cette filière aussi facile, encore que si nos partenaires ont renoncé à l'électronucléaire, ce n'est pas pour des raisons d'investissement et de rentabilité mais, le plus souvent, parce qu'ils n'ont pas su convaincre leurs compatriotes que c'était une solution acceptable.

En revanche, une absence de concurrence pourrait aboutir à un gaspillage. Le naufrage des économies industrielles des pays démembrés de l'ex-Union soviétique est d'ailleurs dû au gaspillage total de l'énergie qui n'est pas vendue à son véritable prix et le préalable à toute remise en ordre du système économique hérité du monde soviétique passe naturellement par la vérité des prix de l'énergie, ce qui, hélas !, est loin d'être le cas.

M. Lefort a présenté de façon exagérément pessimiste une question qui a d'ailleurs été posée implicitement par d'autres intervenants. Il s'agit de la collaboration franco-allemande en matière de réacteurs. Eh bien oui, c'est une affaire qui est engagée et bien engagée, ce dont, pour ma part, je me réjouis et cela pour une raison tactique, mais aussi pour une raison de fond.

Pour une raison tactique, d'abord, car l'expérience prouve que, dans la bataille économique mondiale, chaque fois qu'il y a un projet industriel franco-allemand, Airbus ou Ariane par exemple, une solidarité franco-allemande se manifeste dans les débats internationaux. Or permettez-moi de vous dire que, dans ce type de négociations où nous devons affronter des pays anglo-saxons qui ont parfois des conceptions très différentes des nôtres, la certitude d'avoir le soutien allemand n'est pas d'un mince secours ! C'est la raison pour laquelle je me réjouis lorsqu'il peut y avoir une coopération franco-allemande, qu'elle intervienne sur la filière électronucléaire ou sur d'autres filières industrielles.

La raison de fond maintenant. Le réacteur du futur est effectivement en préparation et j'indique très clairement que cette action associe Siemens, Framatome et Electricité de France, donc trois partenaires dont deux sont français. Et si Siemens est une grande entreprise par rapport à Framatome, il ne vous échappe pas que EDF est une grande entreprise par rapport à Siemens.

Par ailleurs, sur le plan de la répartition des responsabilités au sein de cette association, le pilotage des études de ce que l'on appelle l'îlot nucléaire, c'est-à-dire la chaudière, appartient à Framatome qui est, par conséquent, au cœur du dispositif. Naturellement, EDF sera libre de choisir ses sous-traitants et privilégiera les Français. C'est en tout cas sa volonté et c'est, en tout état de cause, ce qu'elle a fait jusqu'à présent.

Nous devrions donc plutôt nous réjouir de cette coopération franco-allemande qui nous met à l'abri d'une dérive américaine de l'industrie allemande qui serait extraordinairement préjudiciable à nos intérêts car, pour le compte, nous serions totalement isolés. C'est donc une création de l'Europe au quotidien qui me convient parfaitement.

Chez M. Lenoir, je retrouve l'élu et l'électricien. L'élu, l'homme de terrain, car il dit des choses simples et directes, celles que ses électeurs lui rappellent, et l'électricien car son appartenance à EDF lui donne une compétence toute particulière.

S'agissant du réacteur européen du futur, j'ai déjà répondu. Deux options complémentaires paraissent très intéressantes : le militaire et le civil, qu'il faut séparer. Vous avez raison, monsieur Lenoir, l'évolution de la filière nucléaire en France, de Framatome, de la COGEMA, montre très clairement que l'atome civil a aujourd'hui atteint la majorité, même si naturellement, sur le plan scientifique, il ne convient pas de couper les liens avec le militaire.

Vous avez également évoqué la déontologie, monsieur Lenoir, et, de ce point de vue, vous avez été injuste à l'égard d'EDF. Se posent les problèmes de la transparence et de l'évaluation contradictoire. La difficulté consiste à trouver des gens compétents, ceux-ci étant souvent des professionnels ayant travaillé sur le programme nucléaire, soit du côté de l'exploitant, soit du côté de l'équipementier. De là à parler de « bureaucratie à la bulgare » !

M. Jean-Claude Lenoir. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Volontiers !

M. le président. Monsieur Lenoir, je vais vous donner la parole mais je vous rappelle que nous avons déjà largement dépassé le temps prévu pour ce débat et je vous demande instamment de ne pas prolonger le débat !

La parole est à M. Jean-Claude Lenoir.

M. Jean-Claude Lenoir. Monsieur le ministre, je n'ai absolument pas mis en cause EDF. Il suffira de relire le compte rendu des débats pour vérifier que j'ai parlé « d'organismes publics ». Donc, en aucun cas EDF n'est visée et je souhaite que vous m'en donniez acte !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Certes, mais c'est une circonstance aggravante car la mise sur pied de la DSIN montre très clairement que le service public se donne les moyens d'ériger, face à l'exploitant et aux équipementiers, une autorité de contrôle suffisamment forte pour être indépendante et respectée. Nous en reparlerons dans le débat général mais je voudrais éviter d'allonger notre discussion actuelle, pour respecter le souci du président de séance.

Pour terminer, je remercie Claude Gaillard de son intervention qui révèle une maîtrise du sujet, et surtout une attention toute particulière qu'explique sans doute sa formation d'ingénieur. Nous y retrouvons les principes généraux qui nous rassemblent et qui me permettront, à l'occasion de la rencontre du 10 décembre prochain, de n'accepter aucune lubie, aucune pression de mode intellectuelle, ni aucune concession à l'esprit du temps - ce qui n'est d'ailleurs pas mon tempérament - mais de m'attacher aux réalités les plus tangibles, telles que nous les vivons dans notre pays.

Je pense profondément que, sur ce type de comportement, le Conseil des ministres de la Communauté européenne devrait rassembler une très large majorité et aboutir à une directive dont le rapport Desama, amendé par le Parlement européen et enrichi par les observations largement concordantes des parlementaires français, pourrait constituer la trame. C'est en tout cas le mandat que je crois avoir reçu.

La convergence est telle que le vote paraît inutile. En effet, même l'opposition ne dit pas tout à fait le contraire de ce que je souhaite. Je pourrais donc présenter à Bruxelles le visage d'une France rassemblée autour d'une expérience réussie, celle d'Electricité et de Gaz de France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Le débat est clos.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence n° 597, portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil.

M. Jean-Pierre Philibert, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 693).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT